# Annexes des justificatifs de la candidature à l'adhésion à l'ITIE

ITIE – GABON

Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

# Annexes des justificatifs de la candidature à l'adhésion à l'ITIE

## Sommaire

### Exigence 1.1 de la Norme ITIE : Engagement du gouvernement

Annexe 1 : Lettre de déclaration publique du Président de la République ..... 4

Annexe 2 (b) : Attestation de nomination en Conseil des Ministres de la Présidente de l'ITIE ..... 6

Annexe 2 (c) : Désignations des membres représentant l'Administration Publique ..... 8

Annexe 3 : Orientations stratégiques (PSGE, PAT) du Gouvernement dans le secteur extractif gabonais et ambition de l'ITIE Gabon pour la transparence dans le secteur extractif ..... 15

Annexe 4 : Extraits de photos des sessions ordinaires, extraordinaires et travaux spéciaux de l'ITIE Gabon ..... 20

Annexe 5 : Extraits de procès-verbaux des sessions ordinaires, extraordinaires et travaux spéciaux de l'ITIE Gabon ..... 22

Annexe 6 : Lettre d'engagement du collège de l'Administration Publique ..... 33

### Exigence 1.2 de la Norme ITIE : Engagement des entreprises

Annexe 7 : Extraits des listes de présences des entreprises aux réunions du GMP ..... 35

Annexe 10 (b) : Lettre de désignation du Président de l'UMIGA comme représentant à l'ITIE pour le compte des entreprises minières de l'UMIGA ..... 42

Annexe 10 (c) : Lettre de désignation de la Représentante de la Chambre de Commerce et d'Industries du Gabon ..... 43

Annexe 10 (d) : Lettres de désignation du représentant de la Gabon Oil Company (GOC) et de la Société Equatoriale des Mines (SEM) pour le compte des Opérateurs Publics ..... 44

Annexe 11 (a) : Fiche technique des incitations juridiques et fiscaux du secteur pétrolier et gazier ..... 46

Annexe 11 (b) : Fiche synthèse du code minier ..... 50

### Exigence 1.3 de la Norme ITIE : Engagement de la société civile

Annexe (12) : Extraits des listes de présences de la société civile aux réunions du Groupe Multipartite ..... 51

Annexe 13 : Extraits de procès-verbal de réunion des assemblées générales ..... 52

Annexe 14 : Lettre d'engagement des associations membres de la coalition RENAREx.. 61

Annexe 15 : Procès-verbal des réunions de sensibilisation des communautés villageoises impactées par l'exploitation pétrolière sur le site d'Omboué ..... 62

Annexe 16 (a) : Procès-verbal de désignation des représentants à l'ITIE Gabon pour le compte des organisations non gouvernementales des secteurs pétroliers, miniers et



Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

environnement ..... 69

Annexe 16 (b) : Procès-verbal de désignation des représentants à l'ITIE Gabon pour le compte des organisations non gouvernementales du secteur de la Bonne Gouvernance ..... 73

Annexe 16 (c) : Procès-verbaux de désignation des représentants à l'ITIE Gabon pour le compte des organisations non gouvernementales du secteur de la Presse ..... 77

Annexe 16 (d) : Code de participation de la société civile à la mise en œuvre de l'ITIE au Gabon, élaboré et validé selon une approche inclusive et participative ..... 80

Annexe 17 : Synthèse des échanges entre le collège des membres représentant la société civile et la Banque Mondiale, le FMI et l'UE/Délégation de Libreville ..... 98

Annexe 18 : Déclaration publique de la société civile lors de l'adoption du code de participation des organisations de la société civile ..... 99

Annexe 19 : Extraits des textos journaliers de SOGEVAL sur les sujets ITIE ..... 101

## Exigence 1.4 de la Norme ITIE : Groupe Multipartite

Annexe 21 : Décret n°0077/PR/MER du 22 mars 2021 portant réorganisation du Groupe d'Intérêt de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon ..... 109

Annexe 22 : Membres du Groupe Multipartite ITIE Gabon ..... 114

Annexe 23 : Statuts de ITIE Gabon ..... 115

Annexe 27 : Règlement intérieur de ITIE Gabon ..... 123

Annexe 25 : Procès-verbal de la session extraordinaire du GMP du 05 août 2021 ..... 130

Annexe 26 : Plan de travail triennal de l'ITIE Gabon 2022-2024 ..... 131

# Annexe 1 : Lettre de déclaration publique du Président de la République

RÉPUBLIQUE GABONAISE

UNION - TRAVAIL - JUSTICE

*Le Président de la République*

*Libreville, le* 25 JAN. 2021

**Madame,**

Je vous fais part de la candidature de la République Gabonaise à une ré-adhésion à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE).

Dans un contexte particulier marqué par la double crise sanitaire et économique (chute des cours du pétrole et récession mondiale liée à la COVID 19), l'Etat gabonais entend réagir par une amélioration significative de sa gestion publique. Celle-ci passe notamment par un effort accru de transparence de nos revenus et dépenses liées aux ressources extractives que nous exploitons.

Pour donner corps à cette candidature, j'ai instruit mon Gouvernement, au cours du Conseil des Ministres du 12 juin 2020 (voir annexe 1), de tout mettre en œuvre pour garantir le succès d'une ré-adhésion de mon pays à l'ITIE.

Le 20 novembre 2020, Madame Léontine OYOUOMI a été nommée en Conseil des Ministres, Président du Groupement d'Intérêt national de l'ITIE (voir annexe 2), avec pour mission de mobiliser toutes les Parties prenantes à ce processus et d'établir une Feuille de route garantissant une plus grande transparence dans la mobilisation et l'allocation des ressources publiques issues des secteurs extractifs. Mon pays a d'ores et déjà pris attache avec le Secrétariat international de l'ITIE, qui nous sert de Conseil dans ce processus de ré-adhésion.

Je suis tout naturellement disposé à échanger avec vous par visioconférence sur cette question pour laquelle j'attache du prix, dès lors que vous me proposerez la période opportune.

Veuillez agréer, **Madame**, l'expression de ma parfaite considération.

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — REPUBLIQUE GABONAISE — UNION TRAVAIL JUSTICE

ALI BONGO ONDIMBA

**Madame Helen CLARK**
**Président du Conseil d'Administration de l'ITIE**
**Libreville**

# Annexe 2 (a) : Extrait du communiqué du Conseil des Ministres nommant la Présidente

Mesdames, Messieurs

Le vendredi 20 novembre 2020, sous la Très Haute Présidence de **Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat**, le Conseil des Ministres s'est réuni dès 10 heures, par visioconférence.

GROUPEMENT D'INTERETS DE L'INITIATIVE SUR LA TRANSPARENCE DES INSDUSTRIES EXTRACTIVES (ITIE)

- Président : Mme **Léontine OYOUOMI-LOUMBOU Epouse BIBEY**.

**MINISTERE DU COMMERCE, DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET DE L'INDUSTRIE**

*Présidence de la République*
*SCM*

*Communiqué final*
*Page 55 sur 58*

# Annexe 2 (b) : Attestation de nomination en Conseil des Ministres de la Présidente de l'ITIE

ATT-PPM / CENO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT DU
CONSEIL DES MINISTRES

REPUBLIQUE GABONAISE
UNION - TRAVAIL - JUSTICE

**N° 1685-1120/PR/SGPR/SCM**

**ATTESTATION**

Nous, soussignés Secrétaire Général de la Présidence de la République et Conseiller Spécial, chargé de Missions du Président de la République, Secrétaire du Conseil des Ministres, attestons que **Madame Léontine Tania OYOUOMI LOUMBOU épouse BIBEY**

a été nommé (e) **Président - Groupement d'Intérêts de l'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives (ITIE) - (MINISTERE DU PETROLE, DU GAZ ET DES MINES).**

Cette décision a été entérinée par le Conseil des Ministres, en sa séance du **20 Novembre 2020.**

En foi de quoi, la présente attestation, établie sans ratures, gommages ni surcharges, lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Libreville, le 07 Janvier 2021

P. Le Secrétaire Général de la Présidence de la République
P.O. Le Secrétaire Général Adjoint

Serge ENAME NSOLET

Le Conseiller Spécial, Chargé de Missions du Président de la République, Secrétaire du Conseil des Ministres

Puanne Paulin MOUSSOUNDA

# Gabon: Oyouomi Loumbou Bibey prend les rênes du groupement d'intérêt de l'ITIE

Par **Ladji Nze Diakité** 15 décembre 2020 à 8h00min

Facebook | Twitter | WhatsApp | Telegram | Pinterest | +

*Léontine Tania Oyouomi Loumbou Bibey installée dans ses fonctions de présidente du Groupement d'intérêt de l'Initiative sur la transparence des industries extractives © D.R.*

# Annexe 2 (c) : Désignations des membres représentant l'Administration Publique

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CABINET DU PRESIDENT

REPUBLIQUE GABONAISE
UNION-TRAVAIL-JUSTICE

N°000129 /PR/CAB-DCPR/DCA

*Libreville, le* 05 MAI 2021

05/05/2021 à 12H37
00535 05/05/21

***Le Directeur de Cabinet Adjoint du Président de la République***

***A***

**Monsieur le Ministre du Pétrole, du Gaz, des Hydrocarbures et des Mines**

**Libreville**

**Objet :**
**Représentation de la Présidence de la République au GIITIE**

**Monsieur le Ministre,**

Pour faire suite à votre correspondance relative à la désignation d'un représentant de la Présidence de la République au sein du Groupement d'Intérêt de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives, il me plaît de vous informer que le Conseiller du Président de la République, M. Elvis OSSINDJI, a été désigné pour représenter notre institution.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Ministre**, en l'expression de ma haute considération.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
LE DIRECTEUR DE CABINET ADJOINT DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Saliou MOHAMED ALI

*Primature*

*Cabinet du Premier Ministre,*
*Chef du Gouvernement*

N° 0004/P/CAB-PMCG/DPHGMEE/TY

Libreville, le 30 DEC. 2020

MINISTERE DES MINES, DU PETROLE, DES HYDROCARBURES ET DU GAZ
CABINET DU MINISTRE
Arrivée le 31/12/2020
S/N° 1674 du 30/12/20
Destination

*Le Directeur de Cabinet*

*A*

**Madame la Présidente du Groupe d'Intérêt**

**Libreville**

**Objet** : Désignation d'un représentant de la Primature
**Référence** : VL n° MER/GI-ITIE-GABON/PR du 22 Décembre 2020

**Madame la Présidente,**

Nous accusons réception du courrier rappelé en référence et relatif à l'objet cité ci-dessus.

En retour, nous vous informons que Monsieur **Yvon TCHICOT, Conseiller chef de Département** Pétrole, Hydrocarbures, Gaz, chargé des Mines, de l'Eau et de l'Energie est désigné comme représentant de la Primature.

Veuillez recevoir, **Madame la Présidente**, nos meilleures salutations.

PRIMATURE
REPUBLIQUE GABONAISE
UNION - TRAVAIL - JUSTICE
Directeur de Cabinet

**Noël Landry POSSO**

Primature
Cabinet de Madame le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Immeuble du 2 décembre, Avenue Jean Paul II Tel. 01.77.56.24

MINISTERE DU COMMERCE,
DES PETITES ET MOYENNES ENTREPERISE
ET DE L'INDUSTRIE

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DE L'INDUSTRIE ET DE LA COMPETITIVITE**

Libreville, le 29 DEC. 2020

N : REF/ 3560-20 MCPMEI/SG/DGIC.

**Le Ministre**

A

Madame la Présidente du Groupe d'Intérêt ITIE Gabon

**Libreville**

**OBJET :** Désignation d'un représentant au sein du Groupe d'Intérêt (GI-ITIE Gabon).

**Madame la Présidente,**

Par correspondance n°007/MER/GI-ITIE-GABON/PR du 22/12/2020, vous m'informez de l'opérationnalisation de la nouvelle organisation du Groupe d'Intérêt ITIE, et ce conformément au décret n°579/PR/MEPPDD du 22 décembre 2016.

Aussi, en application des dispositions de l'article 9 dudit décret, vous sollicitez la désignation d'un représentant du Ministère dont j'ai la charge.

A cet effet, **Monsieur Styve ABESSOLO**, Chef de service de la coopération industrielle à la Direction Générale de l'Industrie et de la Compétitivité, prendra part à vos travaux.

A toutes fins utiles, il est joignable : **066-781-254 // 077-619-096**
e-mail : **a.styve@yahoo.fr**

Je vous prie de croire, **Madame la Présidente**, en l'assurance de ma parfaite considération.

**Hugues MBANDIGA MADIYA**

MINISTERE DU COMMERCE, DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET DE L'INDUSTRIE
Sis au quartier Batterie 4, Immeuble « Les 4 perles », 9e étage, Libreville.

MINISTERE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS
SECRETARIAT GENERAL
N° 000005 MBCP/SG

MINISTERE DES MINES, DU PETROLE, DES HYDROCARBURES ET DU GAZ
ARRIVEE
Arrivée le : 05/01/2020 à 10h21
S/N° 0007 04/01/20
Destination

Libreville, *le* 04 JAN. 2021

*Le Ministre*

*A*

**Madame le Président du Groupe d'Intérêt**
**de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives**

*Libreville*

Objet : désignation du représentant du Ministère du Budget et des Comptes Publics

Réf. : V/L N°008 MER/GI-ITIE-Gabon/PR du22 décembre 2020.

**Madame le Président,**

J'accuse bonne réception de votre courrier indiqué en référence, relatif à la désignation d'un représentant pour lequel vous sollicitez la désignation d'un du ministère du Budget et des Comptes Publics, conformément aux dispositions de l'article 9 du décret n°579/PR/MEPPDD du 22 décembre 2016 portant réorganisation du Groupe d'Intérêt de l'Initiative pour la Transparence des industries extractives.

À cet effet, j'ai l'honneur de désigner **M. Michel TSAMBA**, Conseiller à mon cabinet et joignable aux contacts ci-après : tél. : 077.22.25.60 / e-mail : mtsamba2016@gmail.com.

Veuillez agréer, **Madame le Président**, l'expression de ma considération distinguée.

**Sosthène OSSOUNGOU NDIBANGOYE**

Ministère du Budget et des Comptes Publics
Immeuble des Finances Publiques, Avenue Félix EBOUE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DE LA RELANCE

---

**CABINET DU MINISTRE**

---

N° 0090 /MER/CABM/LFL

*Note*

Pour
Madame la Présidente
Groupe d'Intérêt EITI
Libreville

**Objet** : Désignation /Groupe d'Intérêt National

**Madame la Présidente,**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de retour du Gabon à l'Initiative sur la Transparence dans les Industries Extractives (EITI) et en attendant la constitution formelle du Secrétariat Technique du Groupe d'Intérêt National, je vous informe que j'ai désigné **M. Francis LENDJOUNGOU**, Conseiller Financier du Ministre, pour représenter le Ministère en charge de l'Economie au Groupe d'intérêt multipartite.

Par ailleurs, les personnes dont les noms suivent ont été désignées pour renforcer le secrétariat technique du Groupe d'Intérêt National. Il s'agit de :

- **Mme Pépécy OGOULIGUENDE**, Cabinet du Ministre de l'Economie ;
- **M. Louis Pascal MBIGHI**, Directeur des Etudes et de la Prospective, Direction Générale des Impôts ;
- **Mme Francesca Carine SOUAH ABERI**, Directeur Adjoint des Grandes Entreprises, Direction Générale des Impôts ;
- **Ulrich MBADINGA**, Directeur des Opérations Monétaires à la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor.

Je vous prie d'agréer, **Madame la Présidente**, l'assurance de ma parfaite considération.

Fait à Libreville, le 14 JAN. 2021

Le Ministre

**Nicole Jeanine Lydie ROBOTY Epse MBOU**

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

.....

**CABINET DU MINISTRE**

.....

N° 506 - ..... /MPBGLCC/CAB-M/CE.OAC

Libreville, le 15 AVR 2021

*Le Ministre*

*A*

*Madame la Présidente de* l'ITIE -Gabon

*Libreville*

**Objet :** Désignation d'un représentant du Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption au sein du groupe multipartite

**Réf :** V/L 0010/MER/ITIE-GABON/PR du 12 avril 2021

*Madame la Présidente,*

J'ai l'honneur d'accuser bonne réception de votre lettre, ci-dessus référencée, par laquelle vous sollicitez, de ma part, la désignation d'un représentant devant participer aux travaux du Groupe Multipartite de l'ITIE-Gabon.

Par la même occasion, je me permets de vous indiquer que mon choix s'est porté sur **Madame Frédérique EYANG BEYEME**, spécialiste des questions de bonne gouvernance.

Je vous prie d'agréer, *Madame la Présidente,* l'expression de ma parfaite considération.

**Francis NKEA NDZIGUE**

MINISTERE DU PETROLE, DU GAZ ET DES MINES
==========
CABINET DU MINISTRE
==========

N° 001101 MPGM/CAB/CJM

Libreville, le 13 JAN. 2021

COPIE

**LE MINISTRE**
A
Madame le Président du Groupe d'Intérêt
ITIE GABON
**Libreville**

**Objet** : Désignation des représentants sectoriels
Réf : V/L N° 005/MER/GI-ITIE-GABON/PR

**Madame le Président,**

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la nouvelle configuration du Groupe d'Intérêt de l'Initiative pour la Transparence es Industries Extractives (GI-ITIE Gabon), il m'échoit de désigner les représentants des secteurs extractifs dont j'ai la charge.

En effet, par courrier cité en objet et conformément aux dispositions du décret n° 579/PR/MEPPDD portant réorganisation du Groupe d'Intérêt de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives du 22 décembre 2016, vous avez sollicité la désignation d'un représentant du secteur des « Mines » et d'un représentant du secteur « Pétrole et Gaz », à l'effet de matérialiser le renouvellement de la composition des membres du GI-ITIE Gabon. En application de l'article 9 du décret susvisé, sont désignées en raison de leur fonction :

1. Le Directeur Général des Mines et de la Géologie : M. **BOULINGUI BOULINGUI**
2. Le Directeur Général des Hydrocarbures : M. **OBAMBA Jean Felix**

En souhaitant bonne réception, veuillez croire, **Madame le Président**, en l'expression de ma parfaite considération.

**Le Ministre**

**Vincent de Paul MASSASSA**

Ministère du Pétrole, du Gaz et des Mines

ECONOMIE

**Quatre nouveaux chefs pour booster la performance des Directions générales Mines et des Hydrocarbures**

6 avril 2021 / Sydney IVEMBI

*Les 4 nouveaux responsables des Directions générales de Mines et des Hydrocarbures posant pour la postérité avec le SG et le Directeur de Cabinet du Ministre du Pétrole, du Gaz et des Mines après leur installation le 6 avril à Libreville © Gabonactu.com*

> **Le Secrétaire général du Ministère du Pétrole, du Gaz et des Mines, Nestor Andome Ayi a procédé mardi 6 avril 2021 à l'installation des quatre nouveaux responsables de la Direction générale des Mines et celle des Hydrocarbures dont la performance est plus que nécessaire pour créer davantage la richesse dans le pays.**

Les heureux promus au Conseil des Ministres du 23 mars dernier sont notamment, Didier Robert Revandine et Christian Mapaga, respectivement Directeur général des Mines et Directeur général des Mines adjoint. Edgard Mbina Kombila et Michelle Reonigneaud ont quant à eux été installés aux fonctions de Directeur général adjoint des Hydrocarbures et de Directrice de la commercialisation à la Direction générale des hydrocarbures.

*« Vous ne bénéficierez d'aucun état de grâce. Vous avez à votre disposition tout ce qu'il vous faut pour réussir, pour mériter la confiance qui a motivé votre promotion. Malgré un contexte international et national difficile marqué par la crise liée au Coronavirus, le stresse de notre économie et le ralentissement de toutes nos capacités productives, tous les regards sont portés sur votre sens de créativité, de votre esprit managérial. Car vous êtes à la tête de deux administrations, phares, deux administrations, moteurs de croissance, deux administrations en phase avec les perspectives de modernisation et du progrès du pays »*, a fait comprendre M. Andome Ayi en guise des conseils aux nouveaux promus.

# Annexe 3 : Orientations stratégiques (PSGE, PAT) du Gouvernement dans le secteur extractif gabonais et ambition de l'ITIE Gabon pour la transparence dans le secteur extractif

**Annexe 3 : Orientations stratégiques (PSGE, PAT) du gouvernement et ambition de l'ITIE Gabon pour le développement des trois dimensions de la transparence dans le secteur extractif**

## 1 : Orientations du plan stratégique Gabon émergent

La République Gabonaise possède l'atout majeur de disposer d'importantes ressources naturelles. Paradoxalement et après des décennies d'exploitation et d'amenuisement de ces ressources (pétrole, bois, mines), le pays peine encore à répondre efficacement à ses besoins de base, comme le logement, la santé, la sécurité alimentaire ou le développement des infrastructures. Le Gabon ambitionne de réussir la mutation d'une économie de rente reposant sur les matières premières (hydrocarbures, bois, mines) vers une économie à valeur ajoutée et diversifiée. En 2025, l'économie gabonaise ne reposera plus sur un seul pied, mais sur trois piliers solides, le Gabon Industriel, le Gabon Vert et le Gabon des Services.

L'édification du pilier Gabon Industriel passe par une meilleure valorisation des richesses du sous-sol gabonais, en y apportant plus de valeur ajoutée et en développant la sous-traitance locale. Le Gabon Industriel s'appuiera d'abord sur le secteur des hydrocarbures, qui jouera durant la décennie 2011-2020 le rôle stratégique de « carburant de l'émergence ». Dans ce cadre, les revenus pétroliers devront être maximisés et recyclés vers le financement de nouveaux moteurs de croissance. De même, la production de gaz sera stimulée, le gaz étant indispensable au développement des nouvelles filières du Gabon Industriel (métallurgie, GNL, engrais, électricité).

Le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), vision 2025, contient des orientations stratégiques et opérationnelles permettant de relever trois (3) défis majeurs dont, (1) Accélérer la croissance économique et en diversifier les sources, (2) Réduire la pauvreté et les inégalités sociales et (3) Assurer une gestion durable des ressources naturelles pour les générations futures.

Les trois objectifs stratégiques permettant de matérialiser le développement du pilier « Gabon Industriel » sont, (i) relancer la production pétrolière et optimiser les revenus des hydrocarbures et des industries connexes, ii) développer le potentiel minier et ériger une filière de métallurgie propre, iii) promouvoir le développement d'industries de soutien (BTP, matériaux de construction, maintenance industrielle…). Pour matérialiser cette vision, plusieurs programmes phares sont en cours de mise en œuvre, il s'agit notamment :

- du Programme de Connaissance et Préservation des Ressources Naturelles visant la connaissance des ressources naturelles et l'élaboration d'une stratégie de croissance durable et de préservation desdites ressources en général et dans le secteur extractif se traduit par les actions spécifiques suivantes, l'élaboration de la carte géologique et géotechnique et la conduite des inventaires des ressources minières, l'évaluation du bassin pétrolier ;
- du Programme du Cadre Juridique du Gabon Emergent promouvant des cadres juridiques et réglementaires des secteurs des hydrocarbures et miniers favorables aux partenariats publics privés et favorisant une forte implication du secteur privé national et international dans tous les projets à travers la loi sur la promotion des investissements et la loi sur les contrats de partenariat public-privé.

Les axes stratégiques, programmes et actions du pilier du Gabon Industriel du PSGE sont résumés ci-après :

**Objectifs Stratégiques : OS13 : Relancer la production pétrolière et optimiser les revenus des hydrocarbures et des industries connexes.**

**Plan Sectoriel Hydrocarbures :** Il repose sur l'audit du secteur pétrolier et mise en œuvre, la mise en œuvre du Code pétrolier, la création de la Gabon Oil Company (GOC), la promotion du secteur pétrolier, la création d'une filière pétrochimique de fabrication d'engrais et le développement du pôle de Compétences Hydrocarbures (Ile Mandji).

**Objectifs Stratégiques : OS14 : Développer le potentiel minier et ériger une filière de métallurgie propre.**

**Plan Sectoriel Mines-Métallurgie :** Il repose sur la mise en œuvre du Code Miner, la mise en place du cadastre minier, la création de la Société Equatoriale des Mines (SEM), le développement du pôle de

Compétence Minier et Métallurgique (Moanda/Franceville), la promotion du secteur minier, le développement du pôle Métallurgique de Belinga et sur la création de Gabon Steel.

**Objectifs Stratégiques : OS15 : Développer un tissu industriel innovant et diversifié (bois, pêche, agro-industrie…).**

**Plan Sectoriel Industrie :** Il repose sur la promotion du secteur minier, du pôle Métallurgique de Belinga et la création de Gabon Steel.

## 2 : Orientations stratégiques du plan d'accélération et de transformation (PAT 2021-2023)

### Vision stratégique pour le secteur des hydrocarbures déclinée en 4 objectifs stratégiques

### Quatre projets prioritaires pour le secteur des hydrocarbures à horizon 2023

### Ré adhésion à l'ITIE et transparence dans la mobilisation et l'allocation des ressources extractives

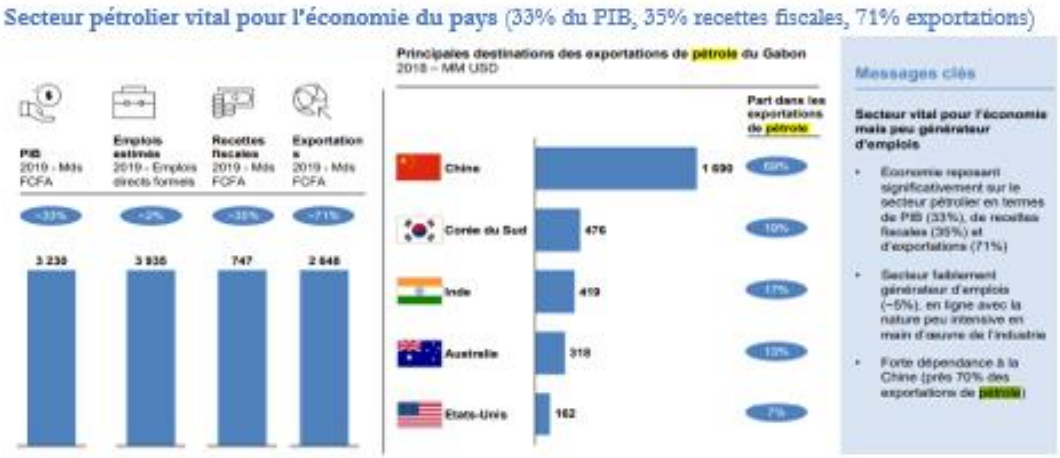




Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

**Ambition de l'ITIE Gabon pour le développement des dimensions de la transparence dans le secteur extractif**

Le paysage institutionnel gabonais a subi ces vingt (20) dernières années, avec une amplification ces dix (10) dernières années, de profondes inflexions au niveau des cadres institutionnel, organisationnel des services de l'Etat, des règles de gestion des finances publique et de profondes modifications sectorielles au niveau de chaque administration, dans la pratique quotidienne de l'action publique, à travers l'introduction progressive de nouvelles méthodes et de multiples outils de gestion associée à la recherche de la performance publique. Plusieurs autres mesures de type juridiques, institutionnelles, administratives ont été menées en lien avec le nouveau cadre de la gestion publique basée sur la culture du résultat.

Plusieurs acquis issus de ces réformes existent dans les domaines de la fonction publique, de la gestion du budget, de la bonne gouvernance, du contrôle de gestion, de la lutte contre la corruption et de l'évaluation des politiques publiques. Il est question dans le cadre du secteur extractif, d'envisager leur poursuite dans un cadre de planification et de cohérence intégrés tenant compte des limites et blocages institutionnels, des rythmes de progression et de la portée des transformations, des résultats et impacts des changements souhaités en matière de promotion et de développement des outils de la transparence.

Le secteur des industries extractives est un moteur important de la croissance économique et du développement social à cause des revenus qu'il offre aux Etats qui disposent des ressources naturelles à condition qu'elles soient bien gérées. Ce secteur fait face à de nombreux défis. Ceux relevés à ce jour concernent, la mauvaise gouvernance, l'opacité des opérations et transactions, la marginalisation des populations fragiles et vulnérables proches des sites industriels, la commission de crimes de corruption, environnementaux, humains et autres crimes organisés, les trafics, l'insécurité, le terrorisme, la piraterie et conflits, la destabilisation de l'Etat et la perte des droits fondamentaux de la personne. C'est à ce titre que l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) qui dispose d'une norme mondiale pour la bonne gestion des ressources pétrolières, gazières et minières constitue un réel atout pour le Gabon.

Dans sa version 2019, cette norme comprend douze (12) principes, sept (07) exigences et trente-trois (33) sous-exigences qui couvrent les thématiques relatives à la gouvernance et supervision du processus ITIE, au cadre juridique des contrats et licences, au suivi de la production des secteurs de la prospection, production et exportations, à la collecte et allocation des revenus, aux dépenses d'ordre social et économique et à la communication des résultats et de l'impact de l'ITIE.

Ces thématiques ont été obtenues au terme d'un processus évolutif ayant permis de disposer de trois (3) versions de normes (2013, 2016, 2019) dans lesquelles la transparence s'est imposée comme une exigence

incontournable aux groupes multi-acteurs nationaux (gouvernements, entreprises, société civile) et internationaux (y incluent les institutions financières) impliqués dans le secteur des industries extractives.

L'ambition « légitime » du Groupe Multipartite de l'ITIE Gabon est traduite dans le plan de travail triennal joint à la présente demande. Il s'agira d'identifier les risques de gouvernance, d'encourager et de superviser les divulgations systématiques des données publiques fiables et ouvertes servant de base aux fondations d'une meilleure gouvernance, de stimuler les débats et réformes sectorielles, de promouvoir un cadre des affaires attractif mobilisateur d'incitatifs fiscaux et économiques favorisant en retour plus d'investissements par les entreprises et autres fournisseurs de ressources internes et extérieures afin de contribuer au développement durable du pays.

Ce plan vise à soutenir à l'horizon 2024, le développement des trois (3) dimensions de la transparence à savoir, (1) la divulgation extractive (reporting financier sur les paiements, reporting non financier sur les contrats et licences), (2) la traçabilité extractive (certification de la traçabilité ou diligence raisonnable, traçabilité des flux des ressources) et (3) la traçabilité des entreprises (traçabilité de la propriété réelle ou effective des entreprises, devoir de vigilance des entreprises mères sur leurs filiales, plans de vigilance contre le crime et les trafics, opérationnalisation des mécanismes de reporting financier et non financier, les outils RSE, les principes et règles d'autres instruments de transparence, la lutte contre la corruption, la fraude dans les paradis fiscaux et le blanchiment des capitaux).

L'intégration des principes, critères et indicateurs de l'ITIE dans le dispositif national décisionnel ne sera pas en reste, il en sera de même de la recherche des synergies et complémentarités avec d'autres secteurs extractifs connexes prioritaires dans lesquels des réformes sont déjà en cours à travers les vingt-et-une (21) Taskforce mises en place dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Accélération et de Transformation du Gabon (PAT 2021-2023) en vue d'une extension ultérieure.

Il apparait donc que le Gabon nourrit une forte ambition pour les dix (10) prochaines années. A travers la présente candidature pour l'adhésion à l'ITIE, le Gabon se fixe ainsi les défis majeurs à relever :

(i) la réussite de l'ancrage juridique du dispositif législatif et règlementaire à travers l'intégration des principes et critères de la norme 2019 et des indicateurs à développer en vue de l'accélération de la mise en œuvre des réformes des politiques publiques du secteur extractif et d'autres secteurs connexes ;

(ii) la promotion de la culture de la transparence dans l'exploitation des ressources naturelles du sous-sol (pétrole, gaz, mines) et du sol (forêts, bois, agriculture, pêche, etc.) ;

(iii) la facilitation de l'interopérabilité des instruments internationaux à l'intention des firmes multinationales (*responsabilité des entreprises pour leurs impacts sur la société, promotion d'une politique durable, déclaration tripartite sur les entreprises multinationales, application des exigences de norme ITIE 2019, Pacte mondial de l'ONU 2000, référentiel ISO 26000, etc.*) ;

(iv) L'adressage de la problématique de la transparence de l'information relative aux paiements et revenus, en allant au-delà des exigences minimales de l'ITIE, en parvenant à faire coexister et combiner la RSE des ressources naturelles avec d'autres instruments tels que le Global Mining Initiative, les dispositions du Dodd-Franck Act. des États-Unis, la Directive européenne 2013/34/UE sur la transparence des industries extractives.

# Annexe 4 : Extraits de photos des sessions ordinaires, extraordinaires et travaux spéciaux de l'ITIE Gabon

MEDIAS241

ACCUEIL POLITIQUE ECONOMIE ENVIRONNEMENT CULTURE SOCIETE SPORT INTERNATIONAL

443 Partages | Partager | Tweeter | Email | Partager | Partager

La première session ordinaire du groupe multipartite de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) s'est tenue ce 03 mai 2021. C'était l'occasion pour les différentes parties prenantes à un retour rapide du Gabon au sein de l'Initiative d'aborder les questions relatives à la méthodologie de travail et des actions à mettre en place pour conduire au dépôt de la candidature du Gabon dans quelques mois devant l'organisation basée à Oslo en Norvège.

L'UNION
lunion.ga
Le Gabon, notre quotidien.

INFORMEZ-VOUS TOUT EN
LISEZ L'UNION
AU

ACCUEIL ÉCONOMIE POLITIQUE SPORT SOCIÉTÉ & CULTURE PERS

Accueil / Gabon économie / ITIE : affiner le dossier de candidature du Gabon

## ITIE : AFFINER LE DOSSIER DE CANDIDATURE DU GABON

4 Economie — MATIN

INDUSTRIES EXTRACTIVES

# Le Gabon peaufine son retour à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives

**Pour son retour à l'ITIE, le Gabon entend déposer sa candidature au courant du troisième trimestre 2021**

Marcel Saint-clair EYENE

Le Gabon peaufine son retour à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). Il s'agit pour le pays, d'honorer une exigence du Fonds monétaire international (FMI) qui consiste à réintégrer cette organisation. Dans ce cadre, le groupe d'intérêt local a tenu sa première session ordinaire y relative, le 3 mai 2021 à Libreville.

Cette session marquait le lancement des grandes actions devant être initiées pour le retour du pays au sein de l'initiative. Selon Léontine Tania Oyouomi Loumbou Bibey, la présidente du Groupement d'intérêt ITIE Gabon, la rencontre avait pour objectif de *« réfléchir au plan de travail qui doit être présenté à Oslo avant le dépôt de candidature qui devrait se faire normalement au courant du troisième trimestre 2021, si nous sommes à jour dans nos travaux »*.

De manière précise, plusieurs actions devraient donc être posées avant cette date. Elles concernent entre autres la préparation du plan de travail et la réflexion à la constitution du dossier de candidature du Gabon, a expliqué Tania Oyouomi Loumbou Bibey.

Et d'ajouter, *«LITIE permet de mettre en cohérence les flux du secteur extractif et la manière dont ceux-ci, une fois valorisés, peuvent être mobilisés pour satisfaire les besoins des populations. Il y a un nouveau décret qui vient structurer le fonctionnement du groupe multipartite et à ce niveau-là, nous allons réfléchir au plan de travail et tout ce qui permettra de constituer le dossier du Gabon pour permettre ce retour»*.

Le retour du Gabon à l'ITIE passe par un certain nombre d'exigences que chaque composante du groupe multipartite doit satisfaire, a précisé Tania Oyouomi Loumbou Bibey. Ce n'est qu'après l'atteinte de ces objectifs-là et la constitution du dossier, que le retour sera effective ou non, a-t-elle ajouté.

Au sein de la société civile cette démarche est également saluée. De ce fait, elle entend jouer à fond sa partition, en vue de l'implémentation de la bonne gouvernance dans la gestion des matières premières du pays. Une approche soutenue par Georges Mpaga, leader de la société civile et membre du Groupement d'intérêt ITIE Gabon. *«L'implication de la société civile au sein du processus, même au niveau du conseil d'administration de l'ITIE à Oslo et à travers la coalition Publiez ce que vous Payez, est très important»*, a-t-il indiqué.

De l'avis de Georges Mpaga, *«Ce rôle vise à s'assurer que les revenus du secteur extractif sont gérés de manière transparente pour le bien commun. Que ces revenus servent à lutter contre les inégalités, à lutter contre la malédiction des matières premières. Parce qu'il a été constaté qu'il y a plusieurs pays qui sont producteurs du pétrole, du gaz et des mines, sont marqués par des indicateurs particulièrement catastrophiques : une pauvreté endémique, un faible niveau de développement (...) Donc il y a un problème de redistribution, un problème de gestion transparente, un problème de gouvernance du secteur extractif. Le rôle de l'ITIE est de corriger ces situations, ces contextes qui ne sont pas tout à fait convenables. L'ITIE a donc pour vocation de s'assurer que les revenus profitent au grand nombre»*.

Pour rappel, c'est en en 2013 que le Gabon a été suspendu de l'Initiative pour la transparence des industries extractives. Il lui était reproché un défaut de transparence dans la gouvernance des industries extractives. ■

1ER MAI

Le gouvernement défend son action en faveur

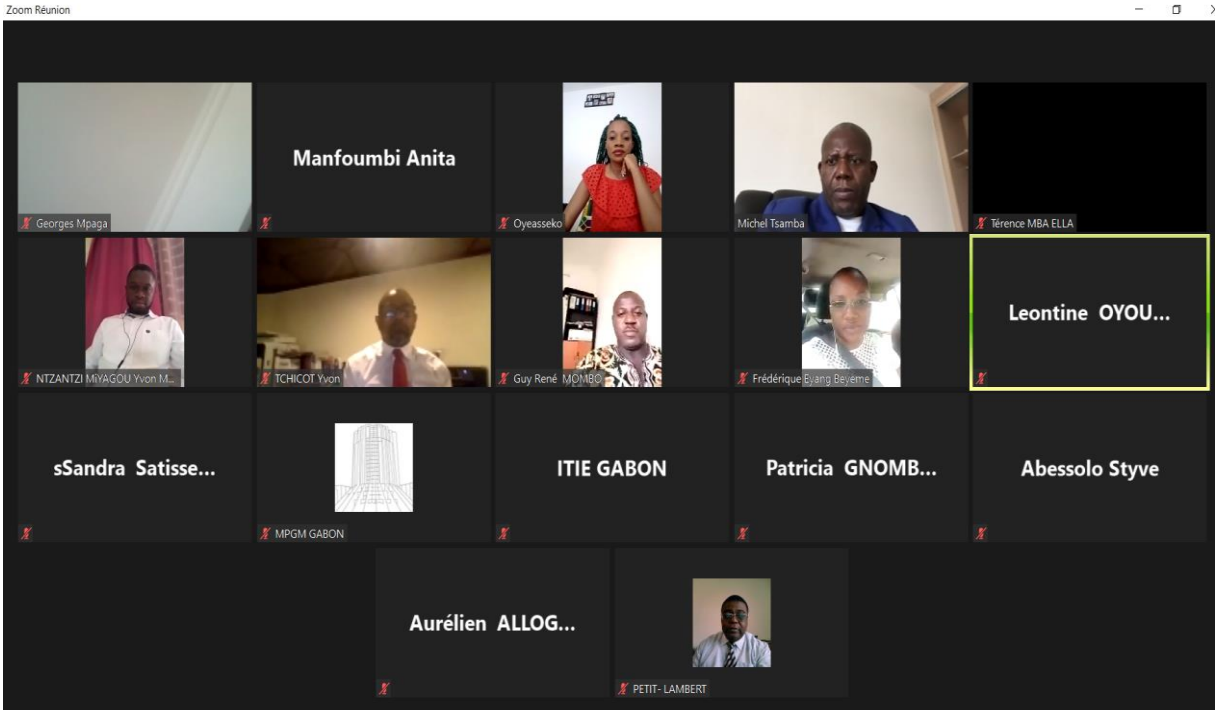

# Annexe 5 : Extraits de procès-verbaux des sessions ordinaires, extraordinaires et travaux spéciaux de l'ITIE Gabon

ITIE – GABON
Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RELANCE

**PROCES-VERBAL**
**SESSION ORDINAIRE DU GROUPE MULTIPARTITE DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES AU GABON**

| | |
|---|---|
| **Type de session** : Session Ordinaire | **Mode** : Présentiel |
| **Date** : 03 mai 2021 | **Lieu** : Hôtel Nomad, Libreville |
| **Début** :10 heures | **Fin** : 14 heures |

Le lundi 03 mai 2021, s'est tenue, en présentiel, la première session ordinaire du Groupe Multipartite (GMP) de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon (ITIE Gabon).

L'ordre du jour qui a été approuvé, sans amendement, par les membres du GMP, portait sur les points suivants :

1- Introduction ;
2- Rétrospective des travaux ;
3- Refonte du texte réglementaire ;
4- Revue des projets de textes de structuration ;
5- Secrétariat Technique Permanent ;
6- Projet d'organigramme ;
7- Budget de fonctionnement ;
8- Divers.

La liste des participants est jointe en annexe du présent procès-verbal.

**1- Introduction**

Dans son propos liminaire, la Présidente de l'ITIE Gabon a rappelé que cette session ordinaire du GMP est le résultat des efforts conjugués des parties prenantes pour montrer aux gabonais la capacité des équipes de se transcender et de travailler en synergie malgré les différentes entités représentées au sein dudit GMP.

La Présidente a tenu à remercier tous les membres du GMP ayant fait le déplacement malgré le contexte sanitaire lié à la Covid-19 et a précisé que le fil conducteur des échanges sera axé autour des notions de bienveillance, de tempérance, de respect mutuel et de cohésion entre les différents membres. C'est aussi ce qui a prévalu pour l'installation des uns et des autres autour de la table. La mixité des membres du GMP étant de mise car l'objectif est commun.

De même, la Présidente a rappelé les exigences propres à chaque composante du GMP, conformément à la Norme 2019 (Exigences 1.1 à 1.4) et indiqué que les entités constituant le GMP sont au même pied d'égalité. Elles doivent par conséquent œuvrer pour le bon déroulement des travaux relatifs au processus de ré-adhésion par une participation pleine, active et effective.

La Présidente a invité les membres du GMP à mener une réflexion sur le processus de ré- adhésion du Gabon à l'ITIE notamment, sur l'organisation à mettre en place pour le succès de ladite ré-adhésion et les actions à poser à court, moyen et long terme.

ITIE – GABON
Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RELANCE

**PROCES-VERBAL**
**SESSION ORDINAIRE DU GROUPE MULTIPARTITE DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES**

| | |
|---|---|
| **Type de session** : Session Ordinaire | **Mode** : Présentiel et distanciel |
| **Date** : 23 au 25 juin 2021 | **Lieu** : Hôtel Orchidée, Libreville |
| | |
| **Début** :10 heures | **Fin** : 16 heures |

Du 23 au 25 juin 2021, s'est tenue, en présentiel et en distanciel, une session ordinaire du Groupe Multipartite (GMP) de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Gabon (ITIE Gabon).

L'ordre du jour qui a été approuvé, sans amendement, par les membres du GMP, portait sur les points suivants :

1- Introduction ;
2- Rétrospective des travaux depuis le 03 mai 2021 ;
3- Chronogramme des travaux de la session ;
   - Organigramme ;
   - Textes de structuration ;
   - Budget ;
   - Plan de travail.
4- Divers.

Les listes des participants aux trois (03) jours de session sont jointes en annexe du présent procès-verbal.

## 1- Introduction

Dans son propos liminaire, la Présidente de l'ITIE Gabon a rappelé les enjeux et les attentes à l'issue de cette deuxième session ordinaire du GMP. Elle a rappelé les exigences propres à chaque collège du GMP, conformément à la Norme 2019 (Exigences 1.1 à 1.5) et indiqué les attentes d'Oslo en la matière.

La Présidente a informé aux membres du GMP que les textes de structuration qui seront soumis à l'assemblée pour approbation, feront l'objet d'une transmission au Ministre de tutelle pour signature, au plus tard le 02 juillet 2021.

Par ailleurs, la Présidente a tenu à remercier tous les membres du GMP ayant pris part aux travaux notamment, ceux en présentiel malgré le contexte sanitaire lié à la Covid-19 et ceux en distanciel.


Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

ITIE – GABON
Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RELANCE

**COMPTE-RENDU**
**TRAVAUX DE LA CELLULE RESTREINTE DU GROUPE MULTIPARTITE ITIE GABON DU 21 MAI 2021**

Le vendredi 21 mai 2021 à partir de 10 heures, s'est tenue, en présentiel, la première séance des travaux de la Cellule Restreinte du Groupe Multipartite (GMP) de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon (ITIE Gabon).

La liste des participants à cette séance de travail est jointe en annexe du présent.

L'ordre du jour qui a été approuvé, sans amendement, par la Cellule Restreinte du GMP, portait sur les points suivants :

1- Plan de travail de l'ITIE Gabon ;
2- Approbation des Termes de Référence (TDR) pour le recrutement du Secrétaire Technique Permanent ;
3- Divers.

A l'entame des travaux, la Présidente a adressé, un mot de bienvenue à l'ensemble des participants, avant de dérouler les points inscrits à l'agenda. Elle a rappelé que la Cellule Restreinte a été mise en place par les membres du GMP sur forte recommandation d'Oslo en vue de plancher sur le Plan de Travail de l'ITIE Gabon. Cette Cellule Restreinte est composée de deux membres de chaque collège, les membres de la Permanence ITIE Gabon et du Conseiller Juridique du Ministre de l'Economie et de la Relance ou son représentant le cas échéant.

**1-Plan de travail de l'ITIE Gabon**

Madame la Présidente a indiqué aux participants que pour l'élaboration du projet de Plan de Travail, qui sera soumis à l'ensemble des membres du GMP pour approbation, un benchmark a été fait. Ainsi, l'équipe de la Permanence a ciblé trois (3) pays d'Afrique francophone, à savoir Madagascar, le Sénégal et le Togo, et s'est également appuyée sur l'ancien plan de travail élaboré par le Gabon en 2014.

A ce qui précède, Monsieur **Yvon TCHICOT** et madame **Sandra Satisse CHEYI** ont précisé que, seuls les points concourant à la ré-adhésion de notre pays à l'ITIE doivent retenir notre attention dans l'ensemble des documents inhérents au benchmark.

Dans le même ordre d'idées, **les représentants de la Société Civile** ont mis à la disposition des participants un projet de « feuille de route provisoire Gabon CEEAC 2021-2023 » devant également contribuer à l'élaboration du Plan de Travail.

Après analyse des documents cités supra, à l'unanimité, les membres de la Cellule Restreinte se sont accordés sur les trois (3) supports qui serviront de canevas pour l'élaboration du Plan de Travail du Gabon, les autres ayant été jugés trop avancés.

La base de travail est constituée de :

- projet de plan de travail élaboré par les équipe de la Permanence ;
- plan d'actions ITIE Togo : 2010-2013 ;
- feuille de route provisoire 2021-2023.

Pour clore ce point, Madame la Présidente a souhaité que tous les membres en présence planchent sur les documents retenus afin que les prochaines séances de la Cellule Restreinte soient riches en

Page 1 | 2 Réunion Cellule Restreinte du 21 mai 2021



Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

ITIE – GABON
Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RELANCE

## COMPTE-RENDU
## TRAVAUX DE LA CELLULE RESTREINTE DU GROUPE MULTIPARTITE ITIE GABON DU 26 MAI 2021

Le mercredi 26 mai 2021 à partir de 10 heures, s'est tenue, en présentiel, la deuxième séance des travaux de la Cellule Restreinte du Groupe Multipartite (GMP) de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon (ITIE Gabon).

La liste des participants à cette séance de travail est jointe en annexe du présent.

L'ordre du jour qui a été approuvé, sans amendement, par la Cellule Restreinte du GMP portait sur les points suivants :

1- Relecture des Termes de Référence (TDR) pour le recrutement du Secrétaire Technique Permanent ;
2- Projet de grille d'évaluation des dossiers de candidature du Secrétaire Technique Permanent ;
3- Plan de travail de l'ITIE Gabon ;
4- Divers.

A l'entame des travaux, la Présidente a adressé un mot de bienvenue à l'ensemble des participants, avant de dérouler les points inscrits à l'agenda.

### 1-Relecture des Termes de Références (TDR) pour le recrutement du Secrétaire Technique Permanent

Le projet d'avis de publication des Termes de Références pour le recrutement du Secrétaire Technique Permanent a été soumis à l'ensemble des membres de la Cellule Restreinte pour validation. Les remarques formulées par les participants ont été prises en compte avant la publication du document dans les médias.

### 2-Projet de grille d'évaluation des dossiers de candidature du Secrétaire Technique Permanent

Le projet de grille d'évaluation des dossiers de candidature du Secrétaire Technique Permanent soumis aux membres de la Cellule Restreinte a fait l'objet de plusieurs amendements. A cet effet, la Présidente de l'ITIE Gabon a requis pour la prochaine séance de travail, de chaque membre de la Cellule Restreinte, des contributions pour enrichir le document soumis à leur appréciation.

### 3-Plan de travail de l'ITIE Gabon

Pour ce qui est du plan de travail, il a été décidé que tous les membres en présence planchent sur les documents retenus afin que les prochaines séances de la Cellule Restreinte soient riches en échanges. Il a été recommandé à chaque collège d'extraire les objectifs et actions inhérents à leur secteur, susceptibles de concourir à la ré-adhésion du Gabon.

ITIE – GABON
Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RELANCE

COMPTE-RENDU
TRAVAUX DE LA CELLULE RESTREINTE POUR LE RECRUTEMENT DU SECRETAIRE TECHNIQUE PERMANENT DE ITIE GABON
**(AUDITION DES CANDIDATS)**
08 JUULLET 2021

Dans le cadre du processus de recrutement du Secrétaire Technique Permanent de ITIE Gabon, le jeudi 08 juillet 2021 à partir de 14H30, s'est tenue, en présentiel, la séance de travail relative au auditions des cinq (5) candidats retenus au sortir du processus de dépouillement des dossiers.

Prenaient part à ces travaux :

- **Léontine-Tania OYOUOMI-LOUMBOU épse BIBEY**, Président de ITIE Gabon ;
- **Sandra Satisse CHEYI,** membre du GMP représentant le Collège les Opérateurs Publics ;
- **Yvon TCHICOT**, membre du GMP représentant le collège de l'Administration Publique ;
- **Guy René MOMBO LEMBOMBA**, membre du GMP représentant le collège de la Société Civile ;

- **Aurélien ALLOGHO OBAME**, Permanence ITIE Gabon.

A l'entame des travaux, la Présidente a adressé un mot de bienvenue à l'ensemble des participants et à chacun des candidats présents lors de leur passage.

Pour cette séance de travail, les candidats ci-après ont été auditionnés par ordre de classement lors du dépouillement des dossiers :

| N° | Horaire | Candidat |
|---|---|---|
| 1 | 14H30 - 15H00 | **Monsieur Marcelin NZIENGUI** |
| 2 | 15H06 – 15H35 | **Thierry MINTSA MI NGUEM A** |
| 3 | 15H40 - 16H10 | **Michel Auguste BUSAMBA** |
| 4 | 16H30 – 17H00 | **Luc PANDJO MBOUMBA** |
| 5 | 17H05 – 17H40 | **Joël OSSIE MPIGA** |

La candidature de monsieur Michel Auguste BUSAMBA, arrivé 6$^{eme}$ au sortir du dépouillement des dossiers a été retenue en remplacement de celle de **madame Florence NDZANGA**, car absente du territoire national.

Il convient de préciser qu'un **questionnaire, joint au présent procès-verbal**, a été préparé par la Permanence et validé par les membres de la Cellule Restreinte ad-hoc. Il retrace l'ensemble des thématiques abordées au cours de l'audition ainsi que la notation y afférentes. Lesdites thématiques portaient notamment sur l'expertise des candidats, la connaissance de l'ITIE, la connaissance de l'anglais et les perspectives du candidat en cas de dossier retenu.

Les membres de la Cellule ad-doc ont ainsi procédé à la notation des candidats en fonction de leurs réponses. La moyenne des notes obtenues par les candidats est retranscrite dans le **tableau annexé au présent procès-verbal**.

ITIE – GABON
Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RELANCE

**COMPTE-RENDU**
**TRAVAUX DE LA CELLULE RESTREINTE POUR LE RECRUTEMENT DU SECRETAIRE TECHNIQUE PERMANENT DE ITIE GABON**
**29 - 30 JUIN ET 02 JUILLET 2021**

Prévue se tenir, en distanciel, à partir de 10 heures, le mardi 29 juin 2021, la séance de travail de la Cellule Restreinte (CR) du Groupe Multipartite (GMP) de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Gabon (ITIE Gabon) relative au dépouillement des dossiers de candidature pour le recrutement du Secrétaire Technique Permanent s'est poursuivie au mercredi 30 et vendredi 02 juillet 2021 en raison de la densité des dossiers à examiner.

Prenaient part à ces travaux :

- **Madame Sandra Satisse CHEYI,** pour le Collège des Opérateurs Publics ;
- **Monsieur Styve ABESSOLO**, pour le collège de l'Administration Publique ;
- **Monsieur Guy René MOMBO LEMBOMBA**, pour le collège de la Société Civile ;

- **Madame Anita MANFOUMBI** épse **ELLA MOTO,** pour la Permanence ITIE Gabon
- **Monsieur Aurélien ALLOGHO OBAME,** pour la Permanence ITIE Gabon.

L'ordre du jour qui a été approuvé, sans amendement, par la CR du GMP portait sur les points suivants :

1- examen et validation de la grille d'évaluation ;
2- dépouillement des dossiers de candidature ;
3- divers.

La présidente de l'ITIE Gabon, **Madame Léontine-Tania OYOUOMI-LOUMBOU** épse **BIBEY** présente à l'ouverture en tant qu'observateur, a procédé au lancement et à la clôture des travaux, en apportant des éclaircissements, en tant que de besoin, sur la procédure à adopter.

A l'entame des travaux, la Présidente a adressé un mot de bienvenue à l'ensemble des participants, avant de dérouler les points inscrits à l'ordre du jour et laissé les équipes procéder au dépouillement et à l'analyse des candidatures. Elle a par la suite désigné monsieur **Styve ABESSOLO** comme modérateur des travaux.

**1- Examen et validation de la grille d'évaluation**

La grille d'évaluation soumise pour validation à la commission de dépouillement des candidatures avait fait l'objet de discussion préalables au cours des travaux de la cellule restreinte mise en place pour le Plan de Travail de l'ITIE Gabon.

Après examen de cette grille d'évaluation, huit (8) critères ont été retenus pour l'évaluation des candidatures à savoir :

- âge ;
- profil recherché ;
- expérience professionnelle ;

Page 1 | 3



Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

ITIE - GABON
GROUPE D'INTÉRÊT

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RELANCE

## FEUILLE DE PRESENCE

**DATE :** 03 mai 2021

**OBJET :** Première session ordinaire du Groupe Multipartite de l'ITIE Gabon.

| N° | Nom (s)/Prénom (s) | Entité et Collège | Téléphone | E-mail | Signature |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | OYOUOMI - LOUMBOU LEONTINE-Tania CPSC BIBRY | PRESIDENTE | | | |
| 2 | OSSINDJI ELVIS | Presidence de la Republique Administration Publique | 07741 6451 | eossindji@gmail.com | |
| 3 | BIGNOUMBA Jacqueline | Présidente de l'UPEGA Secteur Privé Pétrole | 06557 3030 | jacqueline.bignoumba@yahoo.fr | |
| 4 | THOMAS PUCHEU | Président UMIGA secteur privé minier | 07738 9004 | tpucheu.umiga@gmail.com | |
| 5 | PETIT LAMBERT, Ovono | Société civile | 06694 9470 074 27 27 37 | petitlambertovono@gmail.com | |
| 6 | CHEYI Sandra Satisse | SEM | 06638 7936 | sandra.cheyigabon@uming.com | |
| 7 | MOMBO LENBOMBA Guy Renée | Société civile | 07739 0465 | mombo_guy@yahoo.fr | |

1 ITIE GABON 03052021

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 8 | MZAANTZI MSIYAGOU | SOCIETE CIVILE | 066 15 64 46 | [illegible]@gmail.com | |
| 9 | TSAMBA Michel | Ministère du Budget et des Comptes Publics | 077 22 25 60 | mtsamba2016@gmail.com | |
| 10 | EYANG BEYENE Frédérique | Ministère de la Promotion de la bonne gouvernance | 074 08 05 60 062 08 05 60 | frederique9@yahoo.fr | |
| 11 | TCHIGOI YVON | Primature | 066 06 68 17 | ytchigoi2009@gmail.com | |
| 12 | MPAGA Georges | Société civile | 07751 9932 | gmpaga@gmail | |
| 13 | MBINA-KOMBILA Edgard | DGH | 066 26 06 41 077 13 39 13 | emkombila@gmail.com | |
| 14 | ABESSOLO STYVE | Ministère Industrie Admn Publique | 066 78 12 54 077 61 90 96 | a.styve@yahoo.fr | |
| 15 | NNANG ENGOVE Marie | GOC | 077 77 39 00 | [illegible]@[illegible].com | |
| 16 | REVANDINE Didier | DGMG | 066 78 28 78 | revandinedidier@gmail.com | |
| 17 | LENDJOUGOU | MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DE LA RELANCE | | | |
| 18 | | | | | |
| 19 | | | | | |
| 20 | | | | | |

ITIE GABON 03052021

ITIE – GABON
Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE E LA RELANCE

**FEUILLE DE PRESENCE**

**DATE** : 23 juin 2021

**OBJET** : Session Ordinaire du Groupe Multipartite de l'ITIE Gabon.

| N° | Nom (s)/Prénom (s) | Entité et Collège | Téléphone | E-mail | Signature |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | OYOUOMI-LOUMBOU épse BIBEY Léontine-Tania | Présidente | 077.79.70.62 | oyouomi.leontine@gmail.com | |
| 2 | MBA ELLA Gilles-Terence | GOC – opérateur public | 077.97.70.70 | gilles.mba@yetonoel.com | |
| 3 | EYANG BEYENE Frederique | Ministère Bonne Gouvernance Administration Publique | 074.08.05.60 | frederique9@yahoo.fr | |
| 4 | ABESSOLO Styve | Min. en charge de l'Industrie – CMP | 066 78 12 54 | a.styve@yahoo.fr | |
| 5 | Mpaga Georges | Société civile | 07751992 | gmpaga@gmail.com | |
| 6 | NOMBO LEMBOMBA Guy René | Société Civile | 07739046J | nombo.guy@yahoo.fr | |



| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 7 | TSAMBA Michel | Ministère du Budget et des Comptes | 07722250 | mtsamba2016@gmail.com | |
| 8 | PETIT LAMBERT Ovono | Sc Civile | 06694970 | sogevate@gmail.com | |
| 9 | NTZANTZI MIYAGOU | SOCIETE CIVILE | 066.15.64.46 | [illegible] | |
| 10 | BARAOT IVOLOT Nancy | CE/MER | 062.60.62.97 | ivolot13@gmail.com | |
| 11 | CHEYI Sandra | SEM/opérateur public | 066387936 | sandra.cheyi@gabonmining.com | |
| 12 | LEPOUKOU Etienne | DGH | 062976147 07736725 | elepoukou@gmail.com | |
| 13 | OSSINDJI Elvis | Présidence de la Rep. | ZOOM | | |
| 14 | ABESSOLO Serge Bertrand | CJ/MER | | | |
| 15 | LENDJOUNGOU Francis | CE/MER | | | |
| 16 | PUCHEU Thomas | UMIGA | | | |
| 17 | | | | | |
| 18 | ALLOGHO OBAME Aurélien | Permanence | 065147376 | alloghoaurelien@gmail.com | |
| 19 | ONTALA ONGANGA Cir-Delphin | Permanence | 065.88.52.98 | cir.ontala@gmail | |

ITIE - GABON
GROUPE D'INTÉRÊT

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE E LA RELANCE

**FEUILLE DE PRESENCE**

DATE : 21 mai 2021

OBJET : Travaux de la Cellule Restreinte du Groupe Multipartite de l'ITIE Gabon.

| N° | Nom (s)/Prénom (s) | Entité et Collège | Signature |
|---|---|---|---|
| 1 | OYOUOMI - LOUMBOU Tania - Léontine eps BIBEY | PRESIDENTE | |
| 2 | AGAYA ULFRID | CAB MIN ECONOMIE | |
| 3 | PETIT LAMBERT OVONO | Société Civile | |
| 4 | Mpaga Georges | Société Civile | |
| 5 | THOMAS PUCHEU | UMIGA / secteur privé | |
| 6 | TCHICOT YVON | PRIMATURE | |
| 7 | CHEYI Sandra Satisse | opérateur | |
| 8 | EYANG BEYEME Frédérique | Ministère de la Bonne Gouvernance | |

ITIE GABON 21052021

ITIE - GABON
GROUPE D'INTÉRÊT

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE E LA RELANCE

| | | | |
|---|---|---|---|
| 9 | MANFOUMBI Anita epse ELLA NOTO | Permanence ITIE | |
| 10 | Aurélien ALLOGHO OBAME | Permanence ITIE Gabon | |
| 11 | Cir- Delphin ONTALA ONGANGA | Permanence ITIE Gabon | |
| 12 | GNOMBA MADIYA PATRICIA | Permanence ITIE Gabon | |
| 13 | | | |
| 14 | | | |

ITIE GABON 21052021

ITIE – GABON
Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE E
LA RELANCE

**FEUILLE DE PRESENCE**

DATE : 05 août 2021

OBJET : Session Extraordinaire du Groupe Multipartite de l'ITIE Gabon (distancielle).

Validation du dossier de Candidature du Gabon.

ITIE – GABON
Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

| N° | Prénom (s) /Nom (s) | Entité et Collège | Signature |
|---|---|---|---|
| 1 | Léontine-Tania OYOUOMI-LOUMBOU Epse BIBEY | Présidente ITIE Gabon | |
| 2 | Yvon TCHICOT | Primature/Administration | |
| 3 | Michel TSAMBA | Ministère du Budget/Administration | |
| 4 | Styve ABESSESOLO | Ministère du Commerce/Administration | |
| 5 | Elvis OSSINDJI | Présidence de la République/Administration | |
| 6 | Frédérique EYANG BEYEME | Ministère de la Bonne Gouvernance/ Administration | |
| 7 | Yvon Martial NTZANTZI MIYAGOU | Environnement/Société Civile | |
| 8 | Petit Lambert OVONO | Gouvernance/Société Civile | |

1 ITIE GABON 05082021

ITIE – GABON
Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE E LA RELANCE

| | | | |
|---|---|---|---|
| 9 | Patricia Lydie MOUELLET | Presse Publique/Société Civile | |
| 10 | Guy René MOMBO LEBOMBA | Secteur Pétrole/Société Civile | |
| 11 | Georges MPAGA | Secteur Mines/Société Civile | |
| 12 | Raïssa OYEASSEKO | Presse Privée/Société Civile | |
| 13 | Sandra CHEYI SATISSE | SEM/Opérateur Public | |
| 14 | Gilles Térence MBA ELLA | GOC/Opérateur Public | |
| 15 | Danielle Cibelle BIWAOU | Chambre de Commerce/Secteur Privé | |
| 16 | Aurélien ALLOGHO OBAME | Permanence ITIE Gabon | |
| 17 | Cyr Delphin ONTALA ONGANGA | Permanence ITIE Gabon | |

ITIE – GABON
Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

2 ITIE GABON 05082021

ITIE – GABON
Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

# Annexe 6 : Lettre d'engagement du collège de l'Administration Publique

ITIE – GABON
Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RELANCE

## LETTRE D'ENGAGEMENT

Nous soussignés, **Membres du Collège représentant l'Administration publique du Groupe Multipartite**, reconnaissons par la présente, avoir souscrit librement au processus en cours visant à l'adhésion de notre pays le Gabon à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

Ainsi, nous nous engageons à œuvrer pour que l'Administration publique mette à la disposition de l'ITIE Gabon des moyens adéquats, dans le cadre des procédures nationales en vigueur, non seulement pour l'installation du groupe d'intérêt et le financement des actions liées à l'adhésion du pays à l'ITIE, mais aussi dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions 2021 – 2023.

C'est pourquoi la loi de finances rectificative 2021 a prévu une dotation de **250 millions de FCFA** pour appuyer l'engagement de l'Etat à adhérer à nouveau à l'ITIE d'ici fin 2021. Il s'agit d'un financement pour les six (6) derniers mois de l'année 2021. Pour 2022, un plaidoyer auprès des Ministres financiers sera engagé en vue de doubler au moins la dotation obtenue pour 2021.

De même, un local de travail a été affecté à l'ITIE Gabon ; des efforts dans son équipement en mobiliers de bureau sont d'ailleurs à l'étude en vue de son installation dans ses propres locaux.

Par ailleurs, le Collège représentant l'Administration publique s'engage également à plaider pour la divulgation des conventions minières, des contrats pétroliers et gaziers et même à les publier quand ils seront à sa disposition. Il en va de même des informations sur la production, les exportations, les flux des revenus revenant à l'Etat, en lien avec les industries extractives.

La détermination de l'Etat, pour le retour du Gabon à l'ITIE portée par notre Collège, se manifeste enfin par l'octroi d'une autonomie de gestion administrative et financière à l'ITIE Gabon. Celle-ci se traduira par la capacité de l'ITIE Gabon à s'auto-administrer, à exécuter son budget et à gérer son patrimoine librement, dans le cadre des procédures prévues par les lois et règlements en vigueur.

Eu égard à tout ce qui précède, nous marquons notre accord pour le dépôt du dossier de candidature pour lequel le Collège représentant l'Administration publique a effectivement et pleinement contribué à constituer.

Fait à Libreville, ***le 10/08/2021***

**Pour** :

1. La Présidence de la République

M. **Elvis OSSINDJI**

2. La Primature

M. **Yvon TCHICOT**

3. Le Ministère de l'Economie et de la Relance

M. **Francis LENDJOUNGOU**

4. Le Ministère du Pétrole, du Gaz et des Mines

M. **Edgar MBINA KOMBILA**

M. **Didier REVANDINE**

5. Le Ministère du Budget et des Comptes Publics

M. **Michel TSAMBA**

6. Le Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption

Mme. **Frédérique EYANG BEYEME**

7. Ministère du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises, et de l'Industrie

M. **Styve ABESSOLO**



Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

# Annexe 7 : Extraits des listes de présences des entreprises aux réunions du GMP

ITIE - GABON
GROUPE D'INTÉRÊT

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RELANCE

**FEUILLE DE PRESENCE**

DATE : 03 mai 2021

OBJET : Première session ordinaire du Groupe Multipartite de l'ITIE Gabon.

| N° | Nom (s)/Prénom (s) | Entité et Collège | Téléphone | E-mail | Signature |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | OYOUOMI - LOUMBOU LEONTINE-Tania cpsc BIBRY | PRESIDENTE | | | |
| 2 | OSSINDJI ELVIS | Presidence de la Republique Administration Publique | 07741 6451 | eossindji@gmail.com | |
| 3 | BIGNOUMBA Jacqueline | Présidente de l'UPEGA Secteur Privé Pétrole | 06557 3030 | jacqueline.bignoumba@yahoo.fr | |
| 4 | THOMAS PUCHEU | Président UMIGA secteur privé minier | 07738 9004 | tpucheu.umiga@gmail.com | |
| 5 | PETIT LAMBERT OVONO | Société civile | 06694 9470 / 07487 2797 | petitlambertov@gmail.com | |
| 6 | CHEYI Sandra Satisse | SEM | 06638 7936 | sandra.cheyigabon@ming.com | |
| 7 | MOMBO LENBOMBA Guy Pierre | Société civile | 07739 0465 | mombo_guy@yahoo.fr | |

1 ITIE GABON 03052021



Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

# Annexe 8 : Lettres d'engagement du collège des opérateurs publics et du secteur privé

GABON OIL COMPANY

Libreville, le 09 août 2021

**À L'ATTENTION DE**

**MADAME LÉONTINE TANIA OYOUMI-LOUMBOU EPOUSE BIBEY**
**PRÉSIDENTE DE L'ITIE-GABON**
**LIBREVILLE**

**N/Réf. : SNHG/DG/CT/DCJ/010908/2021/megt**

**Objet : Lettre d'engagement de Gabon Oil Company**

**Madame la Présidente,**

Dans le cadre de l'adhésion et de la pleine participation du Gabon à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives ( ITIE), j'ai l'honneur de vous assurer de l'engagement de la **Gabon Oil Company (GOC)**, Opérateur national du secteur des hydrocarbures, représentée par ma personne **Odette NZABA MAKAYA Epouse DELBRAH,** en qualité d'Administrateur - Directeur Général, à soutenir et à prendre part activement à toute action permettant d'accélérer la réalisation des objectifs ITIE, la promotion de la culture de la diffusion des données et informations par l'Etat et les compagnies extractives, en vue de la mise en oeuvre de la transparence dans ce secteur.

Je vous prie d'agréer, **Madame la Présidente**, l'assurance de notre parfaite considération. /-

**L'Administrateur - Directeur Général**

GABON OIL COMPANY * GABON OIL COMPANY * B.P. 635 Libreville - Gabon * ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR GENERAL

**Odette NZABA MAKAYA EPS. DELBRAH**

1586 Avenue Paul Moukambi
B.P. : 635 Libreville, GABON- Tel : +241 01 48 41 00
Société d'État régie par la loi n°1017/PR/MMPH du 24 Aout 2011
au capital de 1 milliard FCFA RCCM de Libreville RG LBV/2013B14049 NIF 330 280 F

SEM
SOCIETE EQUATORIALE DES MINES

N° 000499 /SEM/DG

Libreville, le 09 aout 2021

A l'attention de

Madame la Présidente de l'ITIE-GABON

**Objet :** Lettre d'engagement de la Société Equatorial des Mines.

Madame la Présidente,

Dans le cadre de l'adhésion et de la pleine participation du Gabon à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives ( ITIE), j'ai l'honneur de vous assurer de l'engagement de la **Société Equatoriale des Mines (SEM)**, Opérateur national dans le secteur minier, à soutenir et à prendre part activement à toute action permettant d'accélérer la réalisation des objectifs ITIE, la promotion de la culture de la diffusion des données et des informations par l'Etat et les compagnies extractives, en vue de la mise en oeuvre de la transparence dans ce secteur.

Je vous prie d'agréer, **Madame la Présidente**, l'assurance de notre parfaite considération.

SOCIETE EQUATORIALE DES MINES SEM DIRECTEUR GENERAL

Paul-Emmanuel Cédric IVALA

Chambre de Commerce du GABON

Libreville, le 09 Août 2021

**Visa** : D.G

**N/Réf** :.....08/21/0134...CCAIMAG/CAB PDT/DG/eoen

***LE PRESIDENT***

_/-))_

**Madame Léontine-Tania OYOUOMI LOUMBOU Epse. BIBEY**
**Présidente**
**du Groupe d'Intérêt EITI Gabon.**

**Libreville (GABON)**

**Objet:** Lettre d'engagement du Secteur Privé.

***Madame la Présidente,***

Par la présente, la Chambre de Commerce du Gabon, organe représentatif et de défense des intérêts de toutes les entreprises légalement constituées sur le territoire gabonais, représentée par son Président, **Monsieur Jean Baptiste BIKALOU**, représentant légal de l'Institution, réaffirme son engagement au sein de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives.

En effet, nous nous engageons à participer aux travaux relatifs à l'EITI-Gabon, aux côtés des autres acteurs du collège du secteur privé en l'occurrence l'Union Minière du Gabon (UMIGA) et l'Union Pétrolière Gabonaise (UPEGA), et à susciter la mobilisation et l'engagement effectif des autres entreprises du secteur des industries extractives aux travaux en rapport avec les différents rencontres à tenir.

Nous contribuerons également, avec les autres collèges du Groupement Multipartite (GMP), à mettre en œuvre les actions qui seront arrêtées et à remplir les obligations qui nous serons assignées

Enfin, nous réitérons nos remerciements et encouragements et vous prions de croire, ***Madame la Présidente,*** en l'assurance de notre Haute et Parfaire considération.

**Pour le Président**

**P.O** : Le Directeur Général

Directeur Général
CHAMBRE DE COMMERCE D'AGRICULTURE D'INDUSTRIE DES MINES ET DE L'ARTISANAT DU GABON
Libreville - GABON

**Danielle Cibelle BIWAOU**

# Annexe 9 : Déclarations publiques des opérateurs publics et du secteur privé

GABON OIL COMPANY

**DECLARATION PUBLIQUE EN FAVEUR DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE**

La Société Nationale des Hydrocarbures du Gabon (SNHG) dit Gabon Oil Company (GOC), en tant qu'entreprise publique nationale intervenant dans le secteur des hydrocarbures, soutient la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), qui encourage la divulgation au public, des informations relatives au secteur des industries extractives, afin de contribuer à l'amélioration de la gouvernance et à la lutte contre la corruption dans ce secteur d'activités.

Le secteur des industries extractives étant le principal moteur de croissance au Gabon, nous sommes convaincus que la mise en œuvre de l'ITIE permettra d'encourager les bonnes pratiques et instaurer un climat propice au développement économique et social pour l'intérêt des populations gabonaises.

Fait à Libreville le 9 août 2021

**L'Administrateur-Directeur Général**

GABON OIL COMPANY * GABON OIL COMPANY * B.P. 535 Libreville - Gabon * ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR GENERAL *

**Odette NZABA MAKAYA EPS DELBRAH**

1586 Avenue Paul Moukambi
B.P. : 635 Libreville, GABON- Tel : +241 01 48 41 00
Société d'État régie par la loi n°1017/PR/MMPH du 24 Aout 2011
au capital de 1 milliard FCFA RCCM de Libreville RG. LBV2013B14049 NIF 730 280 E



Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

SEM
SOCIÉTÉ EQUATORIALE DES MINES

N° 000500 /SEM/DG

**DECLARATION PUBLIQUE EN FAVEUR DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE**

La **Société Equatoriale des Mines (SEM)**, en tant qu'entreprise publique nationale intervenant dans le secteur minier, soutient la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), qui encourage la divulgation notamment des paiements, données de production, et contrats au public, afin de contribuer à l'amélioration de la gouvernance et à la lutte contre la corruption dans ce secteur d'activités.

Le secteur des industries extractives étant le principal moteur de croissance au Gabon, nous sommes convaincus que la mise en œuvre de l'ITIE permettra d'encourager les bonnes pratiques et instaurer un climat propice au développement économique national pour l'intérêt des populations.

Fait à Libreville le 9 Août 2021,

**Le Directeur Général**

SOCIETE EQUATORIALE DES MINES SEM DIRECTEUR GENERAL BP 2801 LBV Gabon Tél 011 44 81 10

**Paul-Emmanuel Cédric IVALA**

# Annexe 10 (a) : Lettre de désignation de la Présidente de l'UPEGA comme représentante à l'ITIE pour le compte des entreprises pétrolières présentes au Gabon

**Union Pétrolière Gabonaise**
Siège social : B.P. 1719 – PORT-GENTIL
(République Gabonaise)
Tél. : 011 56.22.31

Port-Gentil, le 10 mai 2021

A l'Attention de
**Madame la Présidente de l'ITIE Gabon**
LIBREVILLE

**V/Réf :** 0059 MER/ITIE-GABON/PR

**N/Réf :** JBI/lgr/N°013-2021

**Objet : Désignation du Représentant du secteur Pétrolier**

Madame la Présidente,

Pour faire suite à votre correspondance ci-dessus citée relative à la demande d'informations sur notre entité et, conformément au décret n°0077/PR/MER portant réorganisation du Groupe d'Intérêt pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon, nous avons le plaisir de vous indiquer que le représentant du Secteur Privé désigné par les Entreprises Pétrolières Privées est

- **Madame Jacqueline BIGNOUMBA**

Présidente de l'Union Pétrolière Gabonaise (UPEGA), Syndicat regroupant toutes les sociétés pétrolières privées au Gabon.

Nous joignons en annexe

- les statuts de l'UPEGA,
- la Charte de Fonctionnement du Comité d'Administration et de Surveillance.

Tout en vous souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre parfaite considération.

Union Pétrolière Gabonaise
Siège Social : B.P. 1719 PORT-GENTIL
(République Gabonaise)
TEL : 011.56.22.31

La Présidente
**Jacqueline BIGNOUMBA**

Syndicat professionnel créé le 27 mars 1984, conformément aux articles 172 et suivants du Code du travail
Affilié à la Confédération Patronale Gabonaise (C.P.G.)
N° STAT : 085 011 G

# Annexe 10 (b) : Lettre de désignation du Président de l'UMIGA comme représentant à l'ITIE pour le compte des entreprises minières de l'UMIGA

**UMIGA**
Union Minière du Gabon

Libreville, le 20 mai 2019

*A l'attention de*

**Monsieur le Président**
**Groupe d'Intérêt ITIE Gabon**

**LIBREVILLE**

Objet : Désignation du représentant au Groupe d'Intérêt ITIE Gabon

Réf : V/L du 12 juillet 2018 et 17 septembre 2018
N/L du 10 septembre 2018 et 19 septembre 2018

**Monsieur le Président du Groupe d'Intérêt,**

Nous faisons suite à nos récents échanges, et, après consultation de nos membres, avons le plaisir de vous indiquer ci-après le représentant des entreprises minières de l'UMIGA au sein du Groupe d'Intérêt ITIE Gabon :

- M. Thomas Pucheu, nouveau Président de l'UMIGA, désigné suite à l'Assemblée Générale de l'UMIGA du 13 avril 2019.

Nous sommes attachés au développement du secteur minier au Gabon et au respect des principes de transparence et de bonne gouvernance.

Vous pourrez ainsi compter sur notre disponibilité pour assister le Groupe d'Intérêt dans la mise en œuvre des principes de l'ITIE.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT ET DE LA PROSPECTIVE – REPUBLIQUE GABONAISE – UNION-TRAVAIL-JUSTICE – Secrétariat Particulier du SG

REÇU LE
23 MAI 2019

Le Président

UNION MINIERE DU GABON – UMIGA – PRESIDENT

Thomas Pucheu

Copie : M. le représentant résident du FMI au Gabon

UMIGA - Union Minière du Gabon - Syndicat Professionnel
Adresse : Bd Triomphal – Immeuble Ogar, 3ème étage
BP 578 Libreville – Tel : (+241) 07 15 14 95

# Annexe 10 (c) : Lettre de désignation de la Représentante de la Chambre de Commerce et d'Industries du Gabon

Chambre de Commerce du GABON

Libreville, le 14 Juillet 2021

**Visa** : D.G

**N/Réf** : 07/21/009...CCAIMAG/CAB PDT/D.G/eoen

**V/Réf** : 019 :MFR/ITIE-GABON/PR/OC

MINISTERE DES MINES, DU PETROLE, DES HYDROCARBURES ET DU GAZ
Arrivée le 15/07/2021 à 11H10
S/N° 0875 du 14/07/21

**LE PRESIDENT**

_/-))_

**Madame la Présidente**
**du GROUPE d'INTERÊT EITI GABON.**
**Libreville (GABON)**

**Objet:** Désignation d'un nouveau représentant de la Chambre de Commerce du Gabon.

**Madame la Présidente,**

Je viens respectueusement vous présenter la nouvelle représentante de la Chambre de Commerce du GABON aux travaux du Groupe Multipartite de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Gabon (ITIE Gabon).

Mais auparavant, je vous prie, Madame la Présidente, de bien vouloir accepter mes excuses pour mon indisponibilité à participer personnellement aux travaux de notre Groupe d'Intérêt, pour cause d'agenda malheureusement très chargé.

Aussi, je vous prie, Madame la Présidente, d'accepter la candidature de **Madame Danielle Cibelle BIWAOU**, Directeur Générale de la Chambre de Commerce du Gabon, qui répond au 077.36.14.43, e-mail: **bidacib@yahoo.fr**, qui représentera notre Institution aux sessions du Groupe d'Intérêt EITI GABON.

En vous renouvelant mes excuses et en vous remerciant pour votre sollicitude, je vous prie d'agréer, **Madame la Présidente**, l'expression de ma parfaite considération.

Jean Baptiste BIKALOU
Président

**Jean-Baptiste BIKALOU**

Etablissement Public, Stat. N°090052 W, **Siège Social**: 12, Av. Augustin BOUMAH, Nombakélé- B.P.: 2234- Libreville- Gabon - Tél.: +241 011 72 20 64 -062 43 85 65-074 80 07 34 E-mail: **adgccaimag@gmail.com** - **Délégation Port-Gentil**: Avenue Savorgnan de Brazza- **Délégation Franceville**: Complexe Administratif

# Annexe 10 (d) : Lettres de désignation du représentant de la Gabon Oil Company (GOC) et de la Société Equatoriale des Mines (SEM) pour le compte des Opérateurs Publics

GABON OIL COMPANY

Libreville, le 15 juin 2021

**À L'ATTENTION DE**

**MADAME LÉONTINE-TANIA OYOUOMI LOUMBOU ÉPSE BIBEY**
**PRÉSIDENTE**
**ITIE-GABON**
**LIBREVILLE**

**N/Réf : SNHG/DG/ADG/076/06/2021/fnt**

**Objet : Changement du représentant de la Société Nationale des Hydrocarbures du Gabon (SNHG) au sein du Groupe Multipartite.**

**Madame la Présidente,**

Conformément aux exigences de l'article 10 du Décret 007/PR/MER portant réorganisation du Groupe d'Intérêt de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives et faisant suite à votre courrier du 12 avril 2021, nous avions désigné Monsieur Hervé Bertrand NNANG ENGUE, Directeur Général Adjoint, comme représentant de la SNHG au sein du Groupe Multipartite.

Toutefois, en raison de l'importante charge de travail du Directeur Général Adjoint et de la nécessité de mobiliser une ressource de haut rang pleinement disponible pour garantir la contribution de la SNHG au processus ITIE, nous avons estimé qu'il était judicieux de remplacer Monsieur NNANG ENGUE par **Monsieur Gilles Térence MBA ELLA**, Conseiller Technique à la Direction Générale.

En vous remerciant pour votre compréhension, nous vous prions d'agréer, **Madame la Présidente**, l'expression de nos salutations distinguées. /-

**L'Administrateur-Directeur Général**

GABON OIL COMPANY
GABON OIL COMPANY
B.P. 538 Libreville - Gabon
ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR GENERAL

**François NTOMBO TSIBAH**



Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

SEM

Libreville, le 19 AVR. 2021

N° 000412 SEM/DG/CJ

**Le Directeur Général**

**À l'attention**

**De Madame la Présidente de l'ITIE Gabon**

Libreville

**Objet :** Désignation d'un représentant de la SEM

***Réf.*** *V/L N° 0007/MER/ITIE-GABON/PR du 13 avril 2021*

**Madame la Présidente,**

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier ci-dessus référencé, par lequel vous sollicitez notamment, la désignation d'un membre de la Société Equatoriale des Mines (SEM) au sein du Groupe Multipartite de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon (ITIE Gabon).

A cet effet, **Madame Cheyi Sandra Satisse**, répondant au numéro 011 44 46 11/ 066387936 est désignée comme personne ressource.

Je vous prie d'agréer, **Madame le Président**, l'assurance de ma parfaite considération.

SOCIETE EQUATORIALE DES MINES SEM DIRECTEUR GENERAL

**Paul- Emmanuel Cédric IVALA**

Société avec Direction Générale et Conseil d'Administration, créée par le Décret n°1018/PR/MMPH du 24 août 2011
RCCM 2013B14518 NIF 079575T Siège social : Bord de Mer, bâtiment Ancien Gouvernorat, Tel : 011 76 91 00

# Annexe 11 (a) : Fiche technique des incitations juridiques et fiscaux du secteur pétrolier et gazier

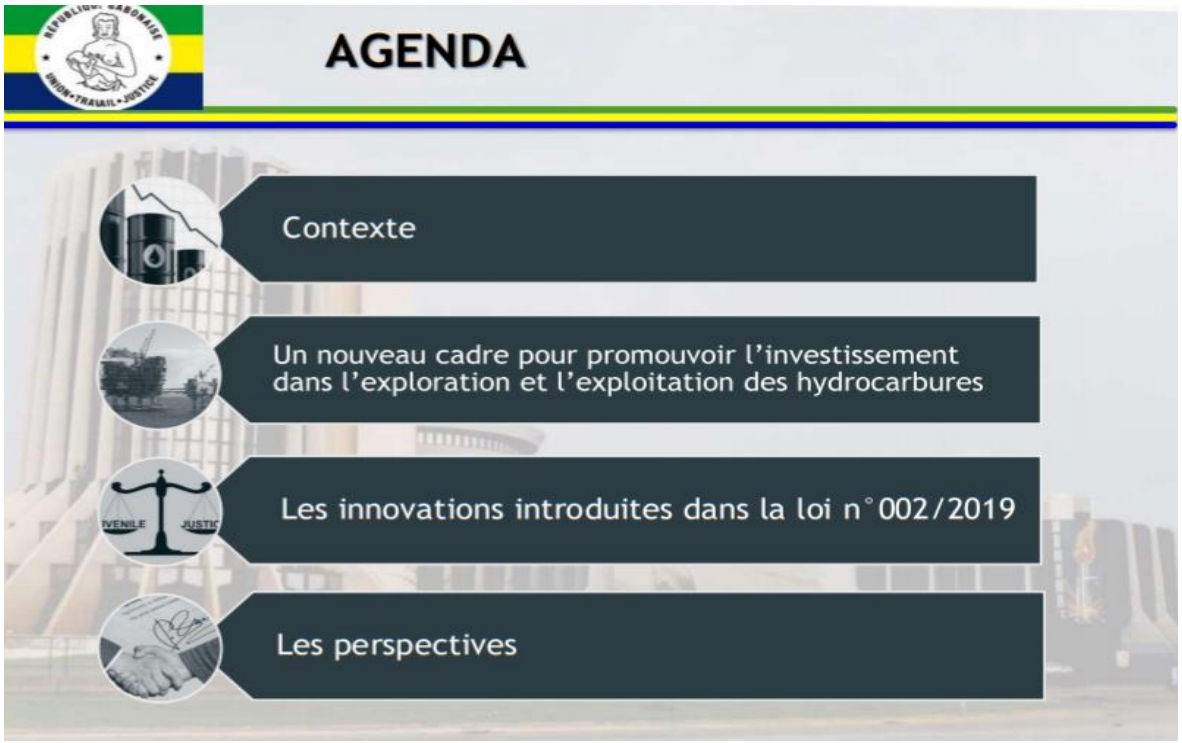

## INNOVATIONS JURIDIQUES

Sur le plan Contractuel

| Loi n°11/14 | Loi n°002/2019 |
|---|---|
| Interdiction de mener des activités d'exploration dans une zone d'exploitation | Possibilités de mener des activités d'exploration dans une zone d'exploitation + |
| | Création de la convention d'exploitation pour l'exploitation des découvertes marginales, des champs marginaux et des champs matures ainsi que du titre pétrolier y afférent (permis d'exploitation)<br>Création du contrat de services de production d'hydrocarbures et du titre pétrolier y afférent (autorisation exclusive d'exploitation)<br>Possibilité de renégocier les termes contractuels en cas de découverte marginale. + |

## INNOVATIONS JURIDIQUES

Sur le plan Contractuel

| Loi n°011/2014 | Loi n°002/2019 |
|---|---|
| **Durées**<br>• Autorisation Exclusive d'Exploration 6 ans<br>• Autorisation Exclusive de Développement et de Production :<br>20 ans pétrole brut<br>25 ans gaz naturel | **Durées**<br>• Autorisation Exclusive d'Exploration **8 ans**<br>• Autorisation Exclusive de Développement et de Production :<br>**30 ans pétrole brut**<br>**35 ans gaz naturel** ↑ |
| Le non-renouvellement des permis d'exploitation et des conventions d'établissements au terme de leurs durées | La possibilité de renouvellement des permis d'exploitation et des conventions d'établissements existants ↑ |
| Les contrats d'hydrocarbures entre en vigueur à la date de signature | Les contrats d'hydrocarbures entre en vigueur à la publication du décret d'approbation + |


Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

Sur le plan du Contenu Local

| Loi n°011/2014 | Loi n°002/2019 |
|---|---|
| Enoncer des grands principes de contenu local | • Réaffirmation des grands principes de contenu local<br>• Insertion de la notion de champs matures et champs marginaux destinés en priorité aux entreprises autochtones<br>• Implication des opérateurs dans les actions de développement économique et social des localités abritant leurs activités<br>• Incitation des opérateurs à l'utilisation des prestations locales + |

Sur le plan du Biocarburants

| Loi n°011/2014 | Loi n°002/2019 |
|---|---|
| Aucune disposition | Insertion d'un cadre juridique relatif au développement de l'activité du biocarburant dans l'aval pétrolier et institution d'une autorisation d'additivation + |

- **Sur le plan fiscal**

**Pétrole brut**

Zone Conventionnelle

| Rubrique | Loi n°11/2014 | Loi n°002/2019 | Impact pour l'Investisseur |
|---|---|---|---|
| RMP | 13% à 17% | 7% à 15% | +6% |
| COST STOP | 65% | 70% | +5% |
| PART ETAT | 55% | 45% | +10% |
| IMPOT SUR LES SOCIETES | 35% | 0% | +35% |
| PART. ETAT | 20% | 10% | +10% |
| PART. GOC | 15% | 15% | 0% |


Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

- Sur le plan fiscal

**Pétrole brut**

Zone Offshore profond et Très Profond

| Rubrique | Loi n°11/2014 | Loi n°002/2019 | Impact pour l'investisseur |
|---|---|---|---|
| RMP | 9% à 15% | 5% à 12% | +4% |
| COST STOP | 75% | 75% | Maintien |
| PART ETAT | 50% | 40% | +10% |
| IMPOT SUR LES SOCIETES | **35%** | 0% | +35% |
| PART. ETAT | 20% | 10% | +10% |
| PART. GOC | 15% | 15% | Maintien |

- Sur le plan fiscal

**Gaz Naturel**

Zone Conventionnelle

| Rubrique | Loi n°11/2014 | Loi n°002/2019 | Impact pour l'investisseur |
|---|---|---|---|
| RMP | 13% à 17% | 4% à 12% | +9% |
| COST STOP | 65% | 80% | +15% |
| PARTICIPATION ETAT | 55% | 25% | +30% |
| IMPOT SUR LES SOCIETE | 35% | 0% | +35% |
| PART. ETAT | 20% | 10% | +10% |
| PART. GOC | 15% | 15% | 0% |

- Sur le plan fiscal

**Gaz Naturel**

Zone Offshore Profond et Très Profond

| Rubrique | Loi n°11/2014 | Loi n°002/2019 | Impact pour l'investisseur |
|---|---|---|---|
| RMP | 9% à 15% | 2% à 8% | +7% |
| COST STOP | 75% | 90% | +15% |
| PARTICIPATION ETAT | 50% | 20% | +30% |
| IMPOT SUR LES SOCIETES | 35% | 0% | +35% |
| PART. ETAT | 20% | 10% | +10% |
| PART. GOC | 15% | 15% | 0% |


Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

# Annexe 11 (b) : Fiche synthèse du code minier

**MINISTERE DU PETROLE, DU GAZ ET DES MINES**

DIRECTION GENERALE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

| | FICHE SUR LA NOUVELLE LOI MINIERE |
|---|---|
| **Objet** | **Loi n°037/2018 du 11 juin 2019, portant réglementation du secteur minier en République Gabonaise.** |

| | |
|---|---|
| **La problématique ou le fondement de la loi en vigueur** | Notre pays avait besoin de répondre à 3 grandes préoccupations relatives à l'exploitation de notre potentiel minier :<br>- répondre aux attentes des opérateurs miniers confrontés depuis quelques années à la crise du marché mondial des ressources minières ;<br>- augmenter les investissements directs dans la recherche et l'exploitation minières ;<br>- accroître les revenus de l'Etat issus des activités des carrières et des mines en vue de contribuer à la relance économique de notre pays. |
| **Conséquences inhérentes à la non résolution du problème** | - diminution des investissements directs ;<br>- stagnation du secteur minier gabonais ;<br>- baisse des recettes budgétaires de l'Etat ;<br>- absence de créations d'emplois ;<br>- ralentissement du développement économique et social. |
| **Résultats ou effets attendus : incidences budgétaires et économiques** | - simplification des procédures administratives ;<br>- amélioration de l'attractivité du secteur minier gabonais ;<br>- renforcement des droits et des ressources de l'Etat ;<br>- constitution d'un stock de ressources minières appartenant à l'Etat / partage de production : stocks stratégiques (or et autres minerais stratégiques…) ;<br>- augmentation des ressources du « Fonds de Développement Local ». |
| **Observations** | Texte était nécessaire et urgent pour améliorer la gouvernance et l'attractivité du secteur minier. |

# Annexe (12) : Extraits des listes de présences de la société civile aux réunions du Groupe Multipartite

ITIE – GABON
Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE E LA RELANCE

**FEUILLE DE PRESENCE**

DATE : 23 juin 2021

OBJET : Session Ordinaire du Groupe Multipartite de l'ITIE Gabon.

| N° | Nom (s)/Prénom (s) | Entité et Collège | Téléphone | E-mail | Signature |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | OYOUOMI-LOUMBOU épse BIBEY Léontine-Tania | Présidente | 077.79.70.62 | oyouomi.leontine@gmail.com | |
| 2 | MBA ELLA Gilles-Terence | GOC – opérateur public | 077.97.70.70 | gilles.mba@yetonoel.com | |
| 3 | EYANG BEYENE Frederique | Ministère Bonne Gouvernance Administration Publique | 074.08.05.60 | frederique9@yahoo.fr | |
| 4 | ABESSOLO Styve | Min. en charge de l'Industrie – GMP | 066 78 12 54 | a.styve@yahoo.fr | |
| 5 | Mpaga Georges | Société civile | 07751992 | gmpaga@gmail.com | |
| 6 | NOMBO LEMBOMBA Guy René | Société Civile | 07739046J | nombo.guy@yahoo.fr | |

1

ITIE GABON 22062021

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 7 | TSAMBA Michel | Ministère du Budget et des Comptes | 07722250 | mtsamba2016@gmail.com | |
| 8 | PETIT LAMBERT Ovono | Sc Civile | 066 94 94 70 | sogeratz@gmail.com | |
| 9 | NTZANTZI MIYAGOU | SOCIETE CIVILE | 066.15.64.46 | [illegible] | |
| 10 | BARAOT EVOLOT Nancy | CE/MER | 062.60.62.97 | evolot13@gmail.com | |
| 11 | CHEYI Sandra | SEM/opérateur public | 066387936 | sandra.cheyi@gaboonmining.com | |
| 12 | LEPOUKOU Etienne | DGH | 062976147<br>077367125 | elepoukou@gmail.com | |
| 13 | OSSINDJI Elvis | Présidence de la Rep. | Zoom | | |
| 14 | ABESSOLO Serge Bertrand | CJ/MER | | | |
| 15 | LENDJOUNGOU Francis | CE/MER | | | |
| 16 | PUCHEU Thomas | UMIGA | | | |
| 17 | | | | | |
| 18 | ALLOGHO OBAME Aurélien | Permanence | 065147376 | allogho.aurelien@gmail.com | |
| 19 | ONTALA ONGANGA Cir-Delphin | Permanence | 065.88.52.98 | cir.ontala@gmail | |

2

ITIE GABON 22062021

# Annexe 13 : Extraits de procès-verbal de réunion des assemblées générales

**PROCES-VERBAL**

**Assemblée Générale de validation du plan d'action (2021-2023) et autres contributions diverses du consortium des organisations de la société civile ITIE Gabon dans le cadre de la préparation et sensibilisation de la candidature du Gabon à l'adhésion à l'ITIE**

Le 4 juillet 2021 de 20h à 23h30 puis le 5 juillet 2021 de 15h à 20h, se sont tenues par visioconférence, des réunions de validation du plan d'action triennal (2021-2023) et autres contributions diverses en soutien de la candidature du Gabon pour son retour au sein de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

Le plan de travail met en perspective l'ensemble des interventions de la Société civile pour les 03 prochaines années et les autres contributions diverses renvoient à (i) l'appropriation du formulaire de candidature et des exigences 1.1 à 1.5 de la norme ITIE 2019, (ii) à la collecte des preuves/justificatifs devant constituer le dossier des annexes, (iii) aux actions de sensibilisation, de plaidoyers auprès des bailleurs de fonds en faveur de la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan de la société civile ITIE au Gabon.

La liste des personnes ayant participé activement, pleinement et effectivement à ces échanges est fournie en annexe.

**Ordre du jour**

1. Passage en revue des productions ;
2. Validation par toutes les personnes présentes ;
3. Divers

**1. Passage en revue du draft des productions**

Le passage en revue du draft de plan d'action et autres contributions diverses s'est fait en deux journées. Le modérateur a utilisé l'option partage d'écran pour permettre à tous les participants de voir l'avancée des travaux. Au cours de la première journée de travail, la première partie du plan d'action a été enrichi avec les contributions pertinentes des participants lors de la plénière. Des avis, commentaires et suggestions ont été faits sur les autres contributions diverses.

La deuxième journée, c'est-à-dire le 5 juillet, a vu le traitement de la partie réservée aux résultats attendus et aux activités du plan d'action. Activité après activité, les

Page 1 sur 3


Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

représentants des organisations de la société civile ont donné leur avis sur le document et fait des amendements. Les 4 résultats attendus du plan d'action ainsi que leurs 42 activités ont été passées au peigne fin des spécialistes des OSCs commis à l'exercice.

**2. Validation du plan de travail**

La validation du plan de travail s'est faite au terme du processus d'examen du document. Les parties prenantes ont reconnu le bienfondé des activités mises en relief. Elles ont décidé d'un commun accord de soumettre le plan d'action à l'appréciation du Point Focal Gabon à l'ITIE international Nassim Bennani.

Enfin, madame Adélaïde MAKAGA MBOUROU, spécialiste en budgétisation et en planification du ROLBG et de PWYP a été chargée de finaliser le budget général du plan de travail aux fins de l'arrimer aux activités dudit plan.

**3. Divers**

Il a été discuté de l'urgence du recrutement d'un consultant chargé de rédiger le protocole de participation de la société civile au Groupe Multipartite (GMP). L'ordre du jour étant épuisé, la visioconférence s'est achevée sur une note de satisfaction totale des participants.

Fait à Libreville le, 6 juillet 2021

| Le Coordonnateur de la rédaction | Le Rapporteur |
|---|---|
| **Georges MPAGA** | **Partenaire IGNOUMBA** |

Page 2 sur 3



Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

**LISTE DES PERSONNES AYANT PRIS UNE PART ACTIVE, PLEINE ET EFFECTIVE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE VALIDATION DU PLAN D'ACTION (2021-2023) ET AUTRES CONTRIBUTIONS DIVERSES**

(Libreville, 04 et 05 juillet 2021)

| N° | Organisations | Représentants | Contacts |
|---|---|---|---|
| 1 | PUBLIEZ CE QUE VOUS PAYEZ | Paul Aime Bagafou | +241 74 00 58 09 |
| 2 | ONEP | Patrick BARBERA | +241 77 36 53 13 |
| 3 | CENAF GABON | Marie Claire Aboghe Ndong | +241 74 73 68 28 |
| 4 | BRAINFOREST | Samantha OYE | +241 74 52 20 28 |
| 5 | CROISSANCE SAINE ENVIRONNEMENT | Nicaise MOULOMBI | +241 66 24 68 08 |
| 6 | ON NE M'ACHETE PAS | Pierre NDONG ABOGHE | +241 06 79 78 78 |
| 7 | OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL SUR LES INDUSTRIES EXTRACTIVES D'ETIMBOUE | Lydie REBELA | +241 77 37 27 41 |
| 8 | SYNDICAT DES MAGISTRATS DU GABON | Pierre NDONG ABOGHE | +241 06 79 78 78 |
| 9 | H20 | Henri Auguste | +241 74 09 21 51 |
| 10 | HAUT CONSEIL DES ACTEURS NON ETATIQUES | Yvon Martial N M | +241 66 15 64 46 |
| 11 | RENAPS/AJ | Souamy Ghisdhas | +241 66 23 96 37 |
| 12 | ROLBG | Georges MPAGA | +241 77 51 99 32 |
| 13 | SOGEVAL | Petit Lambert Ovono | +241 66 94 94 70 |
| 14 | APSAD | Adelaide MBOUROU MAKAGA | +241 77 52 29 26 |
| 15 | COALITION DE LA SOCIETE CIVILE | Guy René Mombo Lembomba | +241 77 39 04 65 |
| 16 | ODDIG | Fabrice NTCHANGO | +241 77 43 42 49 |
| 17 | SOJECS | John John Ndong Ebe | +241 77 88 66 17 |
| 18 | MUYISSI ENVIRONNEMENT | Carine TSIMBA MOUITY | +241 65 500181 |
| 19 | RENAREX | Steeve Ntchinga | +241 66 27 64 31 |
| 20 | OPAM | Oyeassecko Raïssa Sylvana | +241 66 996299 |
| 21 | OPAM | Patricia Lydie Mouelet | +241 77 50 36 08 |
| 22 | OBSERVATOIRE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES DE PORT-GENTIL | Paul Aime Bagafou | +241 74 00 58 09 |
| 23 | CRESAND | Toussaint OLIMBO NDINGA | +241 77 12 63 30 |
| 24 | JEUNESSE SANS FRONTIERES | Cathy MOUSSOUNDA | +241 77 19 07 46 |
| 25 | ONG ON DECIDE | Roger NZAMBA | +241 77 91 61 19 |
| 26 | ONG POLICIS | Wilfried MALOLA | +241 66 32 66 01 |
| 27 | ONG POLICIS | Parfait MAYOMBO | +241 65 82 31 97 |
| 28 | FECAM | Crépin ENGOUANG | +241 77 13 88 47 |
| 29 | ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES INTERETS COLLECTIFS D'ETIMBOUE | Nardège Ogandaga | +241 77 46 93 09 |

## COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA SOCIETE CIVILE GABONAISE SUR LE PROCESSUS ITIE GABON

Le processus de retour du Gabon à l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE), a été amorcé en 2015 lors du forum des parties prenantes avec une implication massive des organisations de la Société Civile Gabonaise impliquées dans le secteur en phase avec une recommandation très forte du Président de la République Chef de l'Etat.

Plusieurs ateliers de renforcement des capacités des membres de la Société civile ont été organisés à l'échelle de la sous-région Afrique Centrale avec l'appui financier de la Banque Mondiale et de la Coopération Allemande (GIZ). Ces ateliers ont permis à plus de vingt (20) représentants des OSC nationales impliquées dans le processus de bénéficier d'un renforcement significatif de leurs capacités et d'acquérir par la même occasion de plus amples compétences en matière extractive.

Malgré les pesanteurs observées, les organisations de la Société Civile ont évolué à travers de nombreuses activités de plaidoyer et de communication appuyées par la Représentation du FMI au Gabon, laquelle soutient le pays dans ledit processus.

C'est dans ce contexte, qu'une première élection a été organisée en 2018, laquelle élection n n'avait pas été validée faute de n'avoir pas été inclusive et consensuelle. Un an plus tard, en 2019, les membres de la Société Civile se sont réunies à la suite d'un processus consensuel, inclusif et transparent pour désigner leurs représentants ce, conformément au décret N° 579/PR/MEPPDD du 22 décembre 2016 portant réorganisation du GI ITIE Gabon et à la norme ITIE 2019. Les preuves permettant d'attester de la crédibilité de cette démarche sont disponibles notamment le communiqué de la réunion, les publications dans la presse écrite, audiovisuelle, en ligne, dans les réseaux sociaux, la création des groupes WhatsApp communs sur la thématique, la transmission des échanges entre parties prenantes de la société civile, singulièrement les organisations impliquées dans l'ITIE, les communiqués de presse, le procès-verbal de désignation, les échanges de la Société Civile et PWYP notamment.

Transmission de toute la documentation avait été faite au Président de la République, au Gouvernement, aux institutions constitutionnelles et aux partenaires techniques et financiers qui accompagnent le Gabon. Paradoxalement, nous sommes surpris d'entendre à travers les médias en d'autres termes que la Société Civile bloque la machine.

Pour une première sortie, la Présidente de l'ITIE Gabon fraichement désigné a malencontreusement prouvée à la face du monde méconnaitre la norme, l'état des lieux et l'environnement.

A toutes fins utiles, la Société Civile réaffirme son attachement indéfectible au respects des normes dont entre autre le principe de non-ingérence entre les parties prenantes.

**TEL : 077.39.04.65/ 077.51.99.32/ 077.55.54.37**

Par conséquent, nous invitons très respectueusement la Présidente de l'ITIE Gabon a ímité le Président de la République Chef de l'Etat, le Gouvernement, les Institutions Constitutionnelles, les partenaires techniques et financiers ainsi que le Secrétariat International et le Conseil d'Administration de l'ITIE qui ont pris acte du processus de désignation des membres représentants la Société Civile au sein du GI -ITIE-Gabon.

**Fait à Libreville, le 20 Janvier 2021**

**Pour les Administrateurs**

- Guy René MOMBO LEMBOMBA
- Georges MPAGA
- Yvon Martial NTZANTZI MIYAGOU
- Yorick KOMBILA

**TEL : 077.39.04.65/ 077.51.99.32/ 077.55.54.37**

Publiez Ce Que Vous Payez
Gabon
*Extraire La Vérité*

B.P. 23749 Libreville, Gabon
Tél. : +241 74 00 58 09 – +241 74 52 20 28 - +241 77 52 29 26
Email : pwyp.ga@yahoo.com Twitter : @pcqvp_ga

*PCQVP-GA / PWYP-GA*

**MISE EN PLACE DU GROUPE D'INTERETS SUR L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES (ITIE)**

**NOTE DE POSITION DE PUBLIEZ CE QUE VOUS PAYEZ (PCQVP/PWYP) GABON**

Le vendredi 11 décembre 2020, le gouvernement a enfin procédé à l'installation de la Présidente du Groupe d'Intérêts ITIE nommée lors du Conseil des Ministres du 20 novembre 2020.

Ainsi, suite à cette cérémonie officielle tenue à Libreville et à laquelle des représentants élus devant faire partie du Groupe Multipartite (GMP) ont été conviés, Publiez Ce Que Vous Payez dont une des organisations membres, en l'occurrence le Réseau des Organisations Libre pour la Bonne Gouvernance (ROLBG) est une des parties prenantes, exhorte fortement le gouvernement à faciliter au mieux la mise en place effective dudit Groupe d'Intérêts, de même que son fonctionnement.

Pour rappel et en l'état actuel des choses, la Coalition Mondiale Publiez Ce Que Vous Payez qui siège de plein droit au Conseil d'Administration de l'ITIE suivra de l'extérieur à travers son antenne locale, le déroulement du processus de finalisation de la nouvelle candidature de notre pays, tout en participant au débat sur la gouvernance du Secteur Extractif gabonais.

De ce fait, PCQVP Gabon entend servir de relais d'information de premier ordre au Conseil d'Administration en ce qui concerne :

- le déroulement du processus de mise en œuvre ainsi que la gouvernance future du Groupe d'Intérêts ITIE, le fonctionnement du **Groupe Multipartite** inclus;

- le niveau d'ouverture de l'**espace civique** qui doit garantir un débat public serein et responsable et ce, conformément au protocole de participation de la société civile tel qu'édicté dans la norme ITIE 2019;

- le **degré de coopération** de l'État ainsi que des sociétés extractives avec le collège de la société civile dont les membres ont été élus par leurs pairs dans le cadre d'un processus libre, transparent et inclusif;

-Tout autre question de nature à bloquer de manière délibérée, le processus de candidature ou de mise en œuvre subséquente de la norme ITIE.

Au nombre de ces questions, PCQVP voudrait déjà anticiper celle très sensible qu'est notamment la **divulgation des contrats et licences** liés aux activités d'exploration et d'exploitation, ceux relatifs à la commercialisation (trading) dans les secteurs minier, pétrolier et gazier jusque-là encouragée mais désormais **rendue obligatoire** par la dernière mise à jour de la norme ITIE (version 2019, exigence n°2.4) et dont la date de conclusion ou de modification interviendrait à compter du **1er janvier 2021.** Il en est de même de celle tout aussi nécessaire relative à la divulgation de la **propriété effective** ou **propriété réelle** des entreprises (exigence n° 2.5) sur toute la chaîne de valeur des Industries Extractives.

À ce propos, le nouveau cadre de travail dont la mise en place est à parachever à une échéance souhaitée très brève, devrait pouvoir aboutir en temps utile et en toute transparence, à la définition des seuils permettant de déterminer la propriété réelle directe ou indirecte autant que les bénéficiaires des entreprises concernées. Cette dernière question est d'autant plus cruciale que, des **personnes dites politiquement exposées** (PPE) possédant supposément des actifs dans certains maillons de la chaîne de valeur, pourraient constituer une **source d'obstruction** à la mise œuvre de cette exigence, sabotant ainsi de fait, tout le déroulement de la norme ITIE avec les conséquences négatives que cela impliquerait.

En outre, Publiez Ce Que Vous Payez qui pour l'essentiel souhaite la pleine réussite du processus ainsi réenclenché, encourage le gouvernement à fournir rapidement à l'ensemble des partenaires audit processus et en toute transparence, une ébauche à discuter, du Plan de travail national chiffré destiné à soutenir la mise en œuvre de la norme, le budget y relatif dûment approuvé par l'Assemblée Nationale, autant que l'ensemble des commodités nécessaires au bon fonctionnement du Groupe d'Intérêts et à l'information régulière du public.

*Coalition Nationale Publiez Ce Que Vous Payez Gabon (PCQV-GA/PWYP-GA) - Membre de PCQVP/PWYP International*

À charge également pour le gouvernement, de s'assurer que les membres du Groupe Multipartite ITIE ne sont impliqués dans aucun conflit d'intérêt pouvant fausser leur participation au sein de cette instance. Une déclaration sur l'honneur devrait donc être signée par chaque partie prenante à cet effet.

Enfin, Publiez Ce Que Vous Payez émet dores et déjà, le souhait que l'implémentation de la norme ITIE une fois sur les rails, son périmètre d'application soit étendu dans un second temps, au secteur Foret/Bois afin d'améliorer la traçabilité des flux financiers colossaux qui y sont générés et dont les nombreux scandales y relatifs, font régulièrement les choux gras de la presse tant nationale qu'internationale, écornant davantage à l'occasion, l'image du Gabon aux yeux du monde entier comme un contre-exemple de bonne gouvernance.

De même, PCQVP Gabon émet le vœu fort à l'endroit du gouvernement que, des représentant du Ministère chargé de la bonne gouvernance et de l'évaluation des Politiques publiques soit pleinement associés à la démarche pour le compte de l'Etat, notamment au sein du Groupe Multipartite.

**Fait à Libreville, le mardi 21 décembre 2020**

Pour le Bureau National de Coordination
**Le Coordonnateur National**

**Paul Aimé BAGAFOU**

**DISTRIBUTION/COPIE** :

- Ministre du Pétrole et des Mines
- Ministre chargé de la Bonne gouvernance et de l'Évaluation des Politiques Publiques
- Sénat
- Assemblée Nationale
- Collège ITIE Société Civile
- Représentant Résident du FMI
- Presse
- Public

*Coalition Nationale Publiez Ce Que Vous Payez Gabon (PCQV-GA/PWYP-GA) – Membre de PCQVP/PWYP International*

## Compte rendu de la Visioconférence du 28 avril 2021 de la Société Civile sur l'ITIE

Le mercredi 28 avril 2021 de 10h30 à 11h30, s'est tenue par visioconférence une réunion des membres de la Société Civile en présence du Secrétariat International de l'ITIE et de la Représentation Nationale du Fonds Monétaire International (F.M.I) pour le Gabon.

Etaient présents ; Adelaïde MAKAGA, Petit Lambert OVONO, Georges MPAGA, Guy René MOMBO LEMBOMBA, Marcos Poplawski Ribeiro, Nassim Bennani.

L'ordre du jour des échanges portait sur deux points.

1. Décryptage et proposition d'amendement du décret 77
2. Désignation du membre chargé de la bonne gouvernance devant siéger à l'ITIE Gabon

### 1. Sur le décryptage et proposition d'amendement du décret 77

**Critiques de la Société Civile sur le décret 77**

- Absence totale de consultation de la société civile comme partie prenante lors de l'élaboration du décret eu égard aux nombreuses sollicitations
- Demande de révision des articles 9,13,14,15 ;16,19 ;21 ,22 et bien d'autres. La requête détaillée qui sera disponible dans les meilleurs délais précisera davantage les arguments de dénonciations
- L'organigramme

**Interventions du Secrétariat International ITIE et du FMI Gabon**

En félicitant l'initiative de l'échange et la pertinence de certains arguments ont indiqués

- ✓ La prise en compte de certaines contributions du Secrétariat International sur le décret 77
- ✓ Le rappel de la prise en compte effectif des trois groupes dans le management de l'ITIE Gabon
- ✓ L'exhortation en continue des échanges sereins et constructifs entre la société civile et la Présidente, mais également avec les deux autres composantes.

# Annexe 14 : Lettre d'engagement des associations membres de la coalition RENARExx

RenarexGABON

## DECLARATION D'INTERET

### POUR L'AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET LA TRANSPARENCE DANS LE SECTEUR EXTRACTIF AU GABON

Je, soussigné **Steeve TCHINGA**, Président de la Coalition pour l'amélioration de la transparence dans les industries extractives dénommée RENARExx, après consultation des trente (30) associations membres de la coalition, déclare l'intérêt de l'organisation dont j'ai la charge, à voir le Gabon revenir à la table de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) à travers la présentation prochaine de sa candidature au Conseil International de l'ITIE en octobre 2021.

Ayant pris connaissance des douze (12) principes et sept (7) exigences de la norme ITIE 2019, le RENARExx soutiendra toute action permettant:

**(i) de réaliser une analyse exhaustive des parties prenantes potentiellement intéressées ou affectées par les activités de l'ITIE, participant activement au processus de l'ITIE et représentant la société civile au sein du GMP;**
**(ii) de planifier efficacement la mise en oeuvre de l'ITIE au Gabon, de la mettre en oeuvre, suivre et évaluer les actions entreprises;**
**(iii) de renforcer la Gouvernance du Groupe Multipartite tel que préconisé par l'ITIE International dans ses directive et guides;**
**(iv) d'accélérer les progrès vers la réalisation des priorités nationales, des objectifs ITIE ainsi que le développement durable au niveau national;**
**(v) de promouvoir la culture de la diffusion des données et informations par l'Etat et les compagnies extractives afin de contribuer à un débat citoyens responsable;**
**(vi) de mobiliser les ressources internes et externes en vue de soutenir la transformation structurelle à travers des politiques sectorielles ciblées;**
**(vii) de promouvoir les bonnes pratiques pour la participation de la société civile à l'ITIE;**
**(viii) d'étendre au niveau infranational, les réseaux des organisations de la société civile en favorisant la régulation de la société civile et l'amélioration du cadre de vie et le bien-être des populations.**

**Fait à Libreville le, 23 juillet 2021**

Le Président

**Steeve TCHINGA**

# Annexe 15 : Procès-verbal des réunions de sensibilisation des communautés villageoises impactées par l'exploitation pétrolière sur le site d'Omboué

## PROCES-VERBAL

**DES REUNIONS DE SENSIBILISATION DES COMMUNAUTES VILLAGEOISES INSTALLEES DANS LE DEPARTEMENT D'ÉTIMBOUE, INCLUANT LE SITE EXTRACTIF DE LA COMPAGNIE PETROLIERE PERENCO-GABON SA**

(mission du 29 janvier au 09 février 2021 et mission du 20 au 26 avril 2021)

### 1. Contexte et justification

Près de trois (3) décennies après le début du contrat d'exploitation des ressources extractives dans le département d'Étimboué, les retombées tant espérées par les populations sont inexistantes. Les zones extractives d'Étimboué dans leur ensemble sont sinistrées. La réalité est que le département d'Étimboué et son chef-lieu Omboué croupissent dans un état de sous-développement chronique qui traduit et symbolise avec éloquence, le syndrome hollandais, caractéristique d'un département riche en pétrole et en gaz, mais paradoxalement pauvre.

En partant de OLENDE à OMBOUE en passant par BATANGA, OBA, NTCHONGOROVE, INDJEMBO, NTCHONGA et Sainte Anne, un seul constat, la désolation ! Les dispositions contractuelles spécifiques prévues par les codes des hydrocarbures et de l'environnement, n'ont jamais été matérialisées en réalisations concrètes au profit du développement local. PERENCO-GABON SA s'est davantage illustrée comme une entreprise opaque et prédatrice des ressources naturelles d'Étimboué d'où le mécontentement généralisé d'une population qui a le sentiment d'avoir été dupée.

Ces communautés à rebours du développement et des progrès technologiques, exigent de PERENCO-GABON SA, un changement de paradigme, une prise en compte de leurs intérêts historiques, fonciers et socioéconomiques. Ce département a injustement été privé des subventions destinées aux projets communautaires de la Prévision pour les Investissements Diversifiés (PID) et de la (Prévision pour les Investissements dans les Hydrocarbures (PIH). Cette situation préjudiciable a exacerbé les ressentiments et accru la défiance des populations envers PERENCO-GABON SA sur fond d'opacité et de suspicion de corruption.

### 2. Historique des activités réalisées

#### 2.1. Lettre ouverte adressée à PERENCO

En fin septembre 2020, le ROLBG est contacté par les communautés du département d'Etimboué se trouvant dans une situation de détresse avec une tentative

1 /6



Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

d'accaparement de leurs terres par les autorités locales au profit de la Compagnie pétrolière PERENCO-GABON SA. Une lettre ouverte est adressée à la compagnie cette qui n'y réservera aucune suite.

### 2.2. Mission de terrain

Une mission conjointe ROLBG, communicateurs et communautés locales avait été organisée avec les objectifs suivants :

- ✓ Evaluer les besoins et les attentes des populations vis-à-vis des activités extractives dans le département d'ETIMBOUE, singulièrement celle de la multinationale PERENCO-GABON SA ;
- ✓ Analyser les impacts environnementaux et sociaux de l'exploitation du pétrole et du gaz dans le département ;
- ✓ Faire une consultation populaire à travers la signature d'une pétition relative à l'exploitation des ressources naturelles par PERENCO-GABON SA et la question de l'accaparement des terrains par le même opérateur sous la bannière d'un fallacieux projet de Déclaration d'Utilité publique ;
- ✓ Mettre en place un observatoire départemental et citoyen sur les ressources naturelles et le développement d'Étimboué (le pétrole, le gaz, l'Or, le Diamant, le bois, la flore, la faune, les ressources aliotiques et les questions de pollution y compris le Développement local).

Du 10 au 16 octobre 2020, les différentes zones extractives ont été visitées par les experts du ROLBG et des structures de communication venus de Libreville. Les localités ci-après ont fait l'objet des visites (Omboué, Batanga, Onguendjo, Ntchonga, Avegombouiri, Orembo Akoto, Odimba, Indjembo, Mpivié, Ntchongorové, Raliet, OBA.

Durant la mission effectuée sur le terrain par le ROLBG, les communautés locales et les médias du 10 au 16 octobre 2020, de nombreux foyers de pollution ont été découverts, précisément à BP, rivière Ompolounè, à l'entrée du Fernand-Vaz. Cette pollution a des effets dévastateurs sur la mangrove et sur tous les écosystèmes marins de la zone.

Pour y faire face, PERENCO-GABON SA a utilisé un personnel local non formé, sans équipements appropriés et exposé aux effets de la pollution. Avec la montée des eaux, il est fort probable que les fuites d'hydrocarbures se répandent et polluent la lagune qui se trouve à proximité. La dernière pollution d'envergure est survenue les 14 et 15 octobre 2020 à NTCHONGA, précisément dans les secteurs d'AVENGOMBUI avec l'explosion d'un pipeline, suivie d'une marée noire. Les lanceurs d'alerte ont signalé l'incident et envoyés des photos et des vidéos au ROLBG.

Une équipe de vérification conjointe composée des membres de la Société civile, des représentants des communautés, et des médias a été envoyée sur place. Les images prises par les drones confirment l'étendue de cette pollution dont les effets ont été durement ressentis par de nombreux pécheurs.

Le deuxième site impacté par la pollution dans la zone d'intervention de PERENCO se situe à la plaine de BATANGA, à 150 mètres de la base de l'opérateur. Des couches importantes d'hydrocarbures y ont été versées sur une surface de près d'un hectare.

Le troisième site pollué se situe à OBA, la grande plateforme pétrolière et gazière à 40 km d'Omboué et 17 km de NTCHONGOROVE dans la Parc National de LOANGO. Cette pollution s'étend sur près de 3 hectares à 150 mètres de l'océan et dans différents cours d'eau. L'impact sur la végétation est considérable. En janvier et février 2021, en l'espace de quelques jours, 02 grandes pollutions ont été constatées à Olendé, batanga et Ongendjo.

**2.3. Autres activités**

Outre les sites de pollutions, sur le terrain, des focus groupes ont été organisés avec les populations locales, les leaders communautaires, les chefs de cantons, regroupements et villages. Six cente (600) personnes ont été directement consultées pour la signature de la pétition et des mandats. Elles ont été interviewées durant les tables rondes pour exprimer leur opinion quant à la situation socioéconomique du département d'Étimboué. Dix (10) tables rondes ont permis aux représentants des communautés d'échanger avec la presse.

Ainsi, 1000 signatures ont été obtenues dont 500 dans la communauté et 500 en ligne. Un mémorandum a été transmis à PERENCO-GABON SA, qui n'a malheureusement jamais réagi. Dans le même ordre d'idée, de nombreuses collectes de données ont été effectuées. La mise en place d'un Observatoire Départemental et Citoyen sur les Ressources Naturelles et le Développement d'ETIMBOUE (ODE) aux fins de défendre les intérêts des populations du département face à PERENCO-GABON SA et aux autres multinationales qui exploitent abusivement les ressources extractives de cet espace géographique, sans effet sur les besoins essentiels des populations et des communautés locales, avec un bas niveau de développement, peut être considérée comme une avancée significative visant le processus d'organisation et de structuration des communautés à la base.

Le ROLBG a installé 30 lanceurs d'alerte qui renseignent sur les pollutions et les activités pétrolières en temps réel. Un dépôt de deux plaintes au Gabon dont l'une avec constitution de partie civile, et l'autre pour déterminer l'impact de la pollution par une expertise contradictoire. Trois plaintes en cours au niveau international dont une en France avec comme avocat principal Me William BOURDON, une autre à Londres

avec les cabinets britanniques et une troisième au niveau de la Cour Africaine des Droits de l'Homme basée à Arusha.

La mission du 29 janvier au 09 février 2021 a permis de :

- discuter des enjeux et des défis liés au conflit extractif et aux pollutions en ETIMBOUE
- faire un compte-rendu aux communautés des actions en cours contre PERENCO
- mettre en place la plateforme de représentation des intérêts communautaires ( le noyau ) ;
- d'ébaucher les contours de la création de l'association pour la défense des intérêts collectifs des communautés d'ETIMBOUE ;
- rencontrer les autorités judiciaires de Port-Gentil par rapport aux procédures en cours contre PERENCO-GABON SA ;
- renforcer la mobilisation et l'engagement communautaire autour de la Société civile dans le cadre des différentes procédures judiciaires contre PERENCO-GABON SA au Gabon et à l'international ;
- réunir les différents représentants des communautés locales aux fins d'adopter une position commune face au gouvernement et à PERENCO-GABON SA ;
- identifier les personnes ressources communautaires, membre de la plateforme de discussions et de revendications ;
- ébaucher les contours de la création de l'association pour la défense des intérêts collectifs des communautés d'ETIMBOUE ;
- identifier les membres de l'Observatoire Départemental sur les ressources Naturelles d'ETIMBOUE-ODE ;
- faire une Déclaration commune sur le Conflit entre PERENCO-GABON SA, les communautés locales et la Société civile, qui réitère les principales exigences et les attentes des parties civiles ;
- organiser une visite de terrain sur les sites touchés par les dernières pollutions à Batanga et à BP notamment au pont d'OLLENDE ( focus group, réunions , et séances de travail avec les communautés, tables rondes et interviews).

**Synthèse de la mission**

Du 20 au 26 avrilLa mission s'est parfaitement déroulée dans les délais impartis de 7 jours. Cependant, nous notons des contraintes matérielles et de jours de travail. Vingt-huit (28) sites ont été couverts et cartographiés à partir d'Olendé jusqu'à Kongo en passant par Assewé et Omboué, le chef de lieu du département d'Etimboué ( 80 à 90km) à savoir, les localités de DIGA, Ganga, Oazengué, Moukouti, Nuingo, Eshira sont situées dans la province de la Ngounié. Rabi Coucal est situé à la lisière du département de Ndougou et d'Etimboué qui fait l'objet de notre focus.

Il faut souligner qu'effectuer le travail à travers ces différentes localités aurait nécessité 02 jours supplémentaires et des dispositions logistiques additionnelles dont nous ne disposions pas. La localité de Ndougou située dans le canton Rembo Nkomi en Etimboué, compte plus de 2500 habitants et de nombreux villages, ici également, nous avons été confrontés à l'état désastreux de la route menant à Ndougou.

Les localités de Tchonimbani, Obiro, Ewenguinyongo, Bonterre, Ndjembo, Ogoga, situées dans le Canton la lagune Ngowé sont accessibles essentiellement par pirogue. Le véhicule venant d'Omboué ou Port-gentil peut déposer les gens soit à Ntchongorové, soit à Ndjembo ou Ogoga.

Avec les pluies abondantes sur le terrain, la route Ogoga - Idjembo est dans un mauvais état. Présentement, la voie fluviale constitue le moyen le plus accessible pour faire tous les villages du canton Ngowé. Dans ce cas aussi, deux jours supplémentaires s'imposaient à nous. Globalement, nous pouvons retenir que plus 90% des sites polluées en Etimboué ont été couverts.

**Personnes locales impliquées comme guides**

- Lydie REBELA
- Aubin TUNDA LUPE
- Yves ONANGA
- Monsieur Daruis DJANIVENDA, le Chef des regroupements des villages Ongendjo. Ces 04 personnes ont été d'un apport considerable pour le travail sur le terrain.
- Bernard Christian REKOULA,spécialiste en communication/TIC/Vidéo

**Recommandations**

R1 : Programmer à la fin du mois de mai 2021, une nouvelle mission de 14 jours au maximum qui nous permetttra de finaliser les prises de vue GPS/ photos et signatures des mandats individuels par les communautés locales;

R2 : Prévoir une ideminité forfaitaire 100 euros comme convenu pour les 04 personnes de la communautés qui nous ont appuyé tout au long de la mission;

R3 : Pour les futures missions, il faut désormais prévoir et tenir compte des imprevus dans le budget.

## 3. Conclusion

Pour la première fois au Gabon, le débat public sur la pollution, la transparence dans la gestion des ressources naturelles et extractives (pétrole, gaz, mines) é été lancé par le ROLBG, organisation membre de Publiez Ce Que Vous Payez, de l'ITIE, et du

groupe d'intérêt multipartite ITIE Gabon. Le ROLBG et les communautés locales comptent poursuivre la campagne contre toutes les entreprises qui ne respectent pas la loi au Gabon. Suite à une plainte déposée le 15 janvier 2021 contre PERENCO-GABON SA par le ROLBG et les communautés locales d'ETIMBOUE pour les chefs d'inculpation suivants :

- Violation de la loi 007/2014 relative à la Protection de l'Environnement en République Gabonaise :
- Pollution et dégradation par les hydrocarbures des rivières, lagunes et mer ;
- Pollution et dégradation des mangroves, des écosystèmes maritimes et terrestres ;
- Pollution et dégradation de la flore et des ressources halieutiques.

Fait à Libreville, le **27 avril 2021**

Le Chef de Mission

**Georges MPAGA**

6 /6

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Mise en examen de PERENCO-GABON SA pour les faits de pollutions

Suite à une plainte déposée le 15 janvier 2021 contre PERENCO Gabon SA par le ROLBG et les communautés locales d'ETIMBOUE, département le plus riche en pétrole et en gaz au Gabon, pour les chefs d'inculpation suivants, (i) violation de la loi 007/2014 relative à la Protection de l'Environnement en République Gabonaise, (ii) Pollution et dégradation des rivières, lagunes et mer par les hydrocarbures, (iii) Pollution et dégradation des mangroves, des écosystèmes maritimes et terrestres et (iv) Pollution et dégradation de la flore et des ressources halieutiques.

Le Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Port-Gentil a inculpé ce jour, la compagnie PERENCO-GABON SA et a requis la mise en examen de cette multinationale pour les faits de pollutions. Le Procureur de la République a transmis le dossier au Premier juge d'instruction qui a signifié à PERENCO-GABON SA, l'acte d'accusation.

Cette décision est une grande première au Gabon et en Afrique, une reconnaissance par la justice gabonaise du combat légitime de la Société civile et des communautés locales avoisinant les sites industriels extractifs, de la lutte contre les crimes environnementaux, le crime organisé et les trafics dont se rendent responsables, certaines multinationales.

Face aux arguments documentés et étayés par des preuves irréfutables qui ont été développés par Georges MPAGA et l'Honorable Pierre Philippe Akendengué respectivement représentant de la Société civile et des communautés d'Etimboué, par ailleurs parties civiles à la procédure, PERENCO-GABON SA dont les intérêts étaient défendus par Monsieur Awauret, Directeur Général Adjoint, assisté de deux Directeurs.

Plus que jamais, les communautés locales d'Etimboué impactées par les pollutions à grande échelle de PERENCO-GABON SA depuis plusieurs années et bénéficiant aujourd'hui du soutien et de l'expertise technique des organisations de la Société civile, affichent une farouche volonté de se faire dédommager par PERENCO-GABON SA, les crimes commis.

Fait à Port-Gentil, le **16 juillet 2021**

**Georges MPAGA**

Contacts presse : +241 074 75 50 46 / *+241 77 51 99 32*

# Annexe 16 (a) : Procès-verbal de désignation des représentants à l'ITIE Gabon pour le compte des organisations non gouvernementales des secteurs pétroliers, miniers et environnement

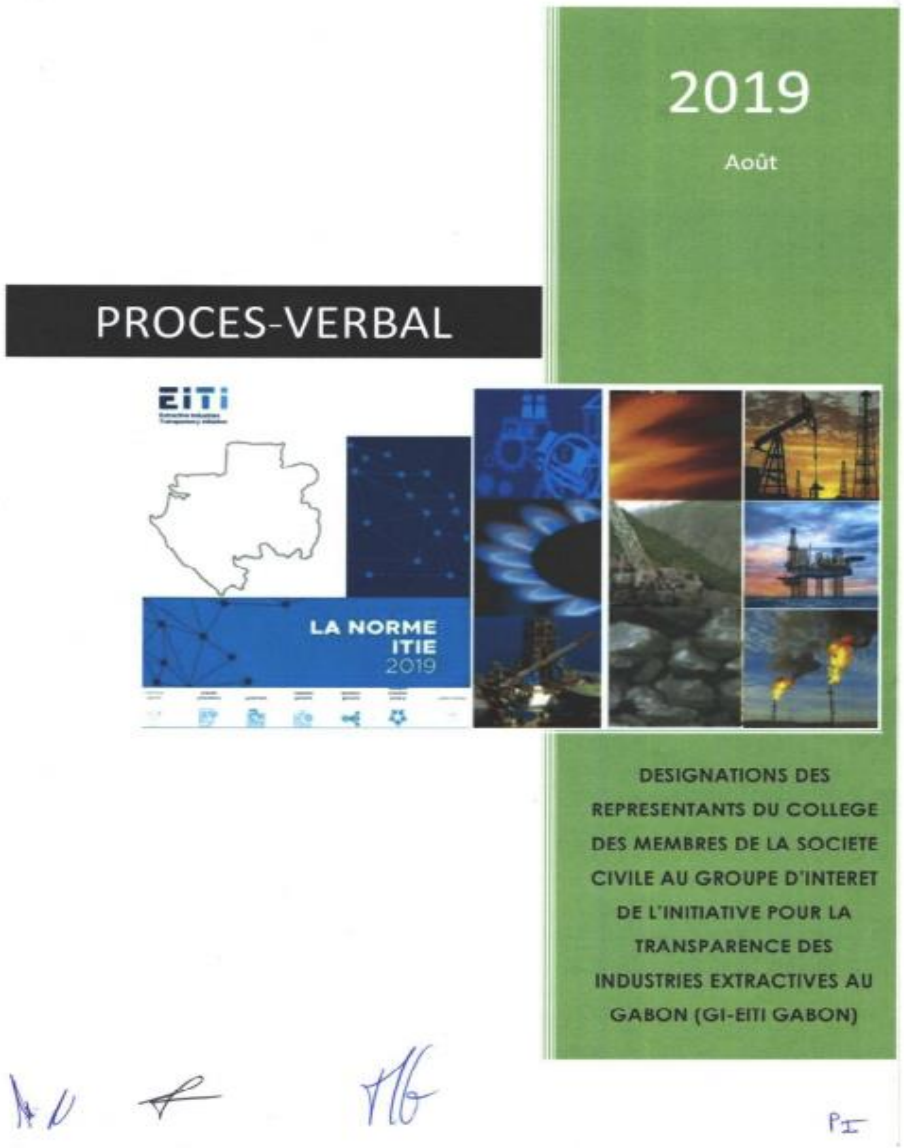

2019

Août

PROCES-VERBAL

EITI

LA NORME ITIE 2019

DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DU COLLEGE DES MEMBRES DE LA SOCIETE CIVILE AU GROUPE D'INTERET DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES AU GABON (GI-EITI GABON)

## DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DU COLLEGE DES MEMBRES DE LA SOCIETE CIVILE AU GROUPE D'INTERET DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES AU GABON (GI-EITI GABON)

L'an deux mille dix-neuf et respectivement le quinze du mois d'août, à 13 heures 45 minutes au siège du Réseau des Organisations de la Société Civile pour l'Economie Verte en Afrique Centrale (ROSCEVAC), sis au quartier SHERKO dans la commune d'AKANDA et le vingt trois du mois de d'août à 12 heures 30 minutes à la Maison de la Radio Georges RAWIRI, se sont tenues, les deux réunions de désignation des représentants du collège des membres de la société civile au groupe d'intérêt de l'initiative pour la transparence des industries extractives au Gabon (GI-EITI Gabon).

La première réunion fut suite au communiqué tenant lieu de convocation des membres de la société civile (ONGs des secteurs environnement, mines, pétrole) retenus au terme de la réunion de sélection des candidatures tenue le quatorze août 2019, tandis que la seconde réunion se tenait à la suite de la sélection des candidatures des organisations de la presse audiovisuelle et la presse écrite) retenus au terme de la réunion de sélection des candidatures tenue le vingt-deux août 2019.

Ces réunions de sélection et de désignation ont été facilitées par Nicaise MOULOMBI (Président du ROSCEVAC, Expert EITI-Gabon, Président de séance), assisté de Monsieur Partenaire IGNOUMBA (Membre de l'ONG ROLBG, Secrétaire de séance).

L'ordre du jour portait sur les points ci-après :

1. **Désignation des représentants**
2. **Divers**

Le Président de séance a brièvement rappelé, le contexte mondial de la norme EITI, garante d'une bonne gestion des ressources pétrolières, gazières et minières (secteurs porteurs et stratégiques), son contexte national d'application à travers la coordination nationale dénommée GI-EITI Gabon ainsi que l'historique des actions entreprises de 2004 jusqu'au 27 février 2013, date de la radiation du Gabon.

D'autres éléments d'informations ont été partagés, notamment, les critères de désignation des membres des organisations de la société civile (OSC) au GI-ITIE Gabon issus de l'atelier de décembre 2015, la restructuration juridique du Groupe Multipartite (GMP) du Gabon ayant abouti au décret n°579/PR/MEPPDD du 22 décembre 2016, le renforcement des capacités des OSCs du Gabon avec l'appui au projet REMAP-CEMAC de la GIZ et enfin la volonté du Gabon de réintégrer le processus de l'ITIE à travers son plan de retour.

Le président a autorisé deux appels téléphoniques de responsables d'ONGs à savoir le POLICIS et la SOGEVAL ayant transmis à temps leurs manifestations d'intérêts mais dont aucune personne ressource n'était présente dans la salle. Il leur a demandé de confirmer leurs positionnements (domaines), les postures souhaitées (titulaire ou suppléant) ainsi que leurs choix dans la combinaison de listes en vue de la désignation de représentants. Ces deux responsables l'ont fait en présence de tous les autres participants.

1



Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

Conformément à l'article 11, ledit collège est ainsi constitué :

| | |
|---|---|
| • Un représentant des ONGs des ressources naturelles du **secteur minier** : | **MPAGA Georges** (ONG Réseau des Organisations Libres pour la Bonne Gouvernance) |
| • Un représentant des ONGs des ressources naturelles du **secteur pétrolier** | **MOMBO LEMBOMBA Guy Renié** (ONG Jeunesse Sans Frontières) |
| • Un représentant des ONGs des ressources naturelles du **secteur de l'environnement** | **NTZIANTZI MIYAGOU Yvon Martial** (ONG Croissance Saine Environnement) |
| • Un représentant de la **presse audiovisuelle** | **MOUCKANDZA NZAI Rodrigue** Syndicat des Professionnels de la Communication (SYPROCOM) |
| • Un représentant de la **presse écrite** | **KOMBILA Yorick** Organisation Patronale des Médias (OPAM) |

**2. Divers**

**1. Intéressement de structures non-étatiques de type associatives au secteur des industries extractives**

- Le Réseau des Organisations de la Société Civile pour l'Economie Verte en Afrique centrale (ROSCEVAC), fédérant plus de 20 ONGs
- L'observatoire de l'Observatoire de promotion de Développement Durable des produits et services de l'Industrie du Gabon (ODDIG), déférant plus de 15 ONGs
- La Plateforme de l'Alliance Panafricaine pour la Justice Climatique section Gabon, fédérant plus de 10 ONGs
- AKEWA Accélérateur
- La Plateforme Gabonaise pour le Climat, l'Energie et le Développement Durable (PCED), fédérant plus de 10 ONGs
- L'ONG CADDE
- La plateforme « Gabon Ma Terre Mon Droit », fédérant plus 20 ONGs
- La Plateforme GMD, fédérant plus de 20 ONGs
- Le réseau des femmes Sunnamites du Gabon
- Le Centre Africain pour la Paix et la Sécurité et Humaine,
- L'ONG Young Africain Leader
- La Plateforme Jeunes pour le Changements au Gabon
- Coalition de la société civile gabonaise et les peuples autochtones, fédérant plus de 10 ONGs
- ONG Justice Act
- ONG BIKONDOM



Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

Le present procès-verbal, dressé et clos, le samedi 24 août à 12 heures 30 minutes, en triple exemplaire a été, après lecture, signé par le Président de séance, le Secrétaire de séance et les représentants titulaires du collège des membres de la société civile au CI-EITI Gabon.

Le Président de séance

Président **Nicaise MOULOMBI**
(ON Réseau des Organisations de la Société Civile pour l'Economie Verte en Afrique Centrale)

Le Secrétaire de séance

Mr. **Partenaire IGNOUMBA**
(ONG Réseau des Organisations Libres pour la Bonne Gouvernance)

Le Représentant des ONGs des ressources naturelles du secteur minier

Mr. **MPAGA Georges**
(ONG Réseau des Organisations Libres pour la Bonne Gouvernance

Le Représentant des ONGs des ressources naturelles du secteur pétrolier

Mr. **MOMBO LEMBOMBA Guy René**
(ONG Jeunesse Sans Frontières)

Le Représentant des ONGs des ressources naturelles du secteur de l'environnement

Mr. **NTZIANTZI MIYAGOU Yvon Martial**
(ONG Croissance Saine Environnement)

Le Représentant de la presse audiovisuelle

Mr. **MOUCKANDZA NZAI Rodrigue**
Syndicat des Professionnels de la Communication
(SYPROCOM)

Le Représentant de la presse écrite

Mr. **KOMBILA Yorick**
Organisation Patronale des Médias (OPAM)



Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

# Annexe 16 (b) : Procès-verbal de désignation des représentants à l'ITIE Gabon pour le compte des organisations non gouvernementales du secteur de la Bonne Gouvernance

2021

Mai

## Assemblée Générale

### Assemblée Générale Extraordinaire

**Désignation du représentant des organisations non gouvernementales du secteur de la Bonne Gouvernance au Groupe Multipartite de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon (GMP ITIE Gabon)**



Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

1. L'an deux mille vingt et un et respectivement le samedi 1er mai, à 9h30 au siège de l'ODDIG sis à Akanda, quartier SHERKO dans la commune d'AKANDA, s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire de désignation du représentant des organisations non gouvernementales du secteur de la Bonne Gouvernance au Groupe Multipartite de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon (GMP ITIE Gabon). La liste de présence est fournie en annexe.

2. La manifestation de candidatures faisait suite à un communiqué et à un appel à candidature lancé par le comité d'organisation, sur les différentes plateformes numériques auxquelles sont inscrites les différentes associations.

3. L'assemblée générale a débuté avec l'arrivée, suivi de l'enregistrement des délégués des associations.

4. Le Président du comité d'organisation, Monsieur Nicaise MOULOMBI, a pris la parole pour souhaiter la bienvenue aux délégués.

5. Il a procédé à la lecture de l'appel à candidature ainsi que le communiqué ayant sanctionné la liste des candidats retenus pour l'élection. Puis, s'en est suivi la vérification des candidats présents.

6. Au total, quatre (4) candidats étaient présents. Il s'agissait de Messieurs Olivier EKOMIE NZE, Elvain Junior NDJOBA, Fabrice NTCHANGO et Petit Lambert OVONO.

7. Cinq (5) minutes de parole ont été donné à chacun des candidats pour présenter à l'assemblée leur vision et plan d'action. A la suite de cette présentation, le Président du comité d'organisation a fait une synthèse des propos tenus par les différents candidats.

8. De même, il a fait la proposition à l'assemblée qui l'a approuvé pour que le suppléant du candidat élu soit le deuxième sorti des élections et que le troisième devienne le suppléant du représentant Mines au Groupe d'intérêt.

9. Il est à noter que le candidat Fabrice NTCHANGO a retiré sa candidature au profit du candidat Petit Lambert OVONO. Il l'a justifié par le plaidoyer qui a été fait par son collègue en invitant toutes les personnes l'ayant encouragé à se présenter à soutenir le candidat Petit Lambert OVONO.

10. Monsieur Nicaise MOULOMBI, Président du comité d'organisation a tenu à remercier le gouvernement pour avoir pris les dispositions dans le nouveau décret pour la désignation d'un représentant de la société civile en charge du volet bonne gouvernance.


Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

11. Tout en rappelant que la finalisation de ce processus du retour du Gabon à l'Initiative ITIE, bien que tardive, est un engagement pris par gouvernement gabonais auprès des partenaires de Breton Woods.

12. Le collège électoral comprenait 30 personnes dont 14 votants et 3 candidats. Au terme du vote, les résultats ci-dessous ont été enregistrés.

| N° | Noms et Prénoms | Organisations | Voix obtenues | Pourcentage |
|---|---|---|---|---|
| 1 | Olivier EKOMI NZE | AFRIQUE SANS FRONTIERES | 1 | 07,15 |
| 2 | Elvain Junior NDJOBA | CRI DE FEMME | 2 | 14,28 |
| 3 | Petit Lambert OVONO | SOGEVAL | 11 | 78,57 |

13. Après le dépouillement, a été déclaré élu, Monsieur **Petit Lambert OVONO** (SOGEVAL). Les arrangements exposés au point 7 et acceptés par tous avant l'élection ont permis d'améliorer l'inclusivité et la représentifié des membres des associations ayant compéti. On obtient ainsi la répartition suivante :

Titulaire : **Petit Lambert OVONO** (SOGEVAL) ;
Suppléant : **Elvain Junior NDJOBA** (CRI DE FEMME) ;

14. L'assemblée Générale a procédé à la désignation à l'unanimité de Monsieur **Olivier EKOMI NZE**, comme Suppléant de Monsieur **Georges MPAGA** (représentant des organisations non gouvernementales du secteur Pétrole), en remplacement de Monsieur Lambert OVONO Petit.

Le présent procès-verbal, dressé le lundi 26 juillet 2021 a été signé par le Président du Comité d'Organisation, le Coordinateur des Travaux et le Secrétaire de séance.

Le Président du Comité d'Organisation

LE PRESIDENT EXECUTIF
Nicolas MGO OMBI

Le Coordinateur des Travaux

**Georges MPAGA**

Le Secrétaire de séance

**Partenaire IGNOUMBA**

2

**ANNEXE : LISTE DE PRESENCES**

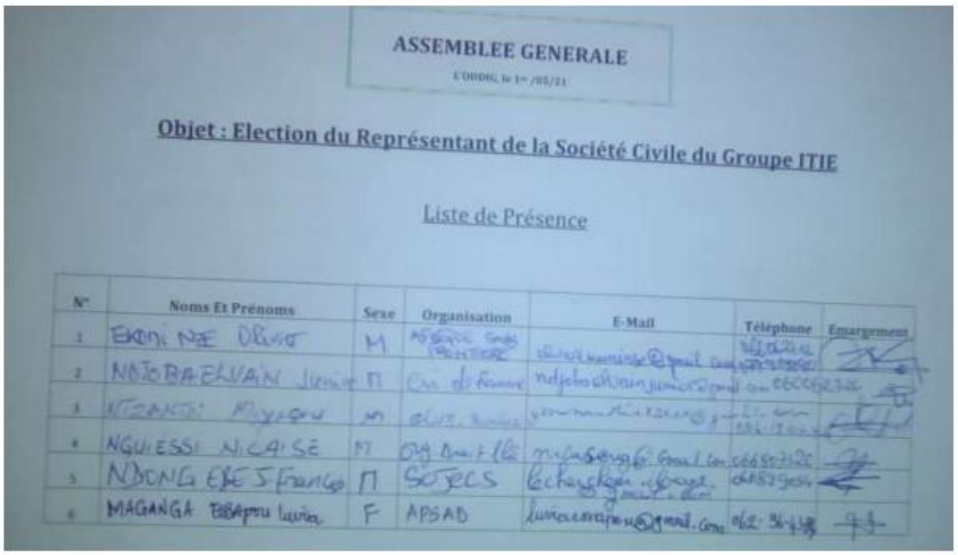

ASSEMBLEE GENERALE

L'ODDIG, le 1er /03/21

**Objet : Election du Représentant de la Société Civile du Groupe ITIE**

Liste de Présence

| N° | Noms Et Prénoms | Sexe | Organisation | E-Mail | Téléphone | Emargement |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | EKONI NZE OLIVIER | M | [illegible] | [illegible] | [illegible] | |
| 2 | NDJOBA ELVAIN Junior | M | [illegible] | [illegible] | 06606[illegible] | |
| 3 | NTZANGI Myron | M | [illegible] | [illegible] | [illegible] | |
| 4 | NGUIESSI NICAISE | M | [illegible] | [illegible] | [illegible] | |
| 5 | NDONG EBE S François | M | SOTECS | [illegible] | 06853[illegible] | |
| 6 | MAGANGA Tsiapou Luria | F | APSAD | [illegible] | 062 [illegible] | |

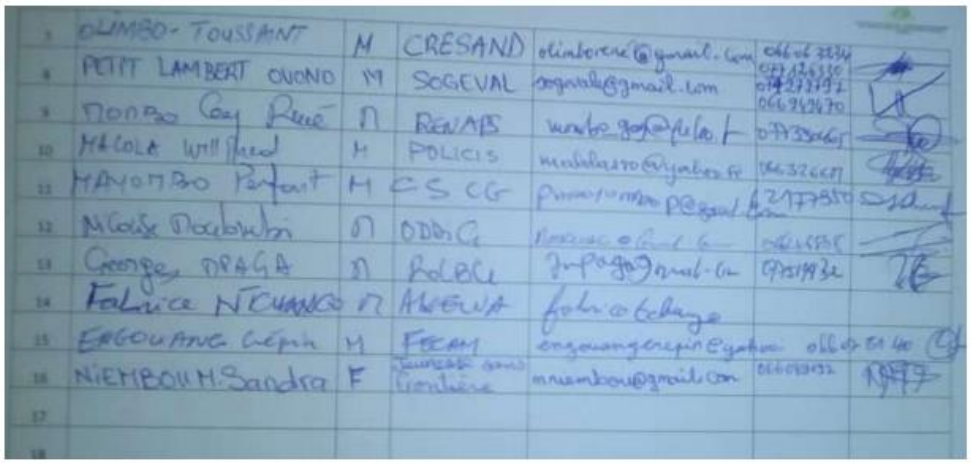

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 7 | OUMBO-TOUSSAINT | M | CRESAND | olintorene@gmail.com | 06602[illegible] | |
| 8 | PETIT LAMBERT OVONO | M | SOGEVAL | sogeval@gmail.com | 07126330 / 07237792 | |
| 9 | MONBO Guy René | M | RENAPS | [illegible] | 06694[illegible] | |
| 10 | MACOLA William | M | POLICIS | [illegible] | 07733[illegible] | |
| 11 | MAYOMBO Parfait | M | CSCG | [illegible] | 06326[illegible] | |
| 12 | MGOLE Modeste | M | ODDIG | [illegible] | 2177810 | |
| 13 | George DRAGA | M | BOLBCL | [illegible] | 06614[illegible] | |
| 14 | Fabrice NTCHANGO | M | ANGENA | [illegible] | [illegible] | |
| 15 | ENGOUANG Crépin | M | FECAM | [illegible] | 06604[illegible] | |
| 16 | NIEMBOU M. Sandra | F | Jeunesse sans frontière | [illegible] | 06603[illegible] | |
| 17 | | | | | | |
| 18 | | | | | | |



Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

# Annexe 16 (c) : Procès-verbaux de désignation des représentants à l'ITIE Gabon pour le compte des organisations non gouvernementales du secteur de la Presse

**Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE Gabon)**

**(Collège société civile)**

**Procès-verbal Election des représentants de la presse publique et privée**

L'An Deux Mille Vingt-Un, le vingt-six juin, de quatorze heures à seize heures, s'est tenue au siège de Gabon Media Time, sous la direction de l'OPAM, l'élection des représentants de la presse au **Collège société civile au** Groupe ITIE Gabon (l'Initiative pour la Transparence dans les **Industries Extractives**), supervisée par Georges MPAGA et Nicaise MOULOMBI.

**Étaient présents (voir liste de présence en annexe).**

**Ordre du jour :**

- Election des représentants de la presse au **Collège société civile au** Groupe ITIE Gabon.

**Trois candidats étaient en lisse,** MABIMBA Joseph Keurtys Dagha, journaliste à Tempête d'Afrique ; OYEASSEKO Raissa Sylvana, journaliste à Echos du Nord; MOUELLET Patricia, journaliste à Gabon Televisions.

Le processus a débuté par l'établissement de la liste électorale sur laquelle 47 électeurs des médias publics et privés ont été enrôlés.

S'en est suivi le mot de 5 minutes octroyé à chaque candidat pour convaincre le collège électoral.

Puis l'élection en elle-même qui a commencé par le vote de la représentante de la presse public pour finir par celui de la presse privée.

Au terme du scrutin, les résultats suivants ont été obtenus.

| Candidats | Nombre de voix |
|---|---|
| MOUELLET Patricia | 28 voix |
| OYEASSEKO Raissa Sylvana | 23 voix |
| MABIMBA Joseph Keurtys Dagha | 19 voix |



Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

Sont déclarés élus les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix à savoir : **MOUELLET Patricia et OYEASSEKO Raissa Sylvana.**

L'ordre du jour étant épuisé, il a été dressé procès verbal.

Fait à Libreville, le 26 juin 2021

Guy Pierre BITEGHE Georges MPAGA Harold LECKAT IGASSELA



Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

# PROCÈS-VERBAL DE VALIDATION DES CANDIDATURES

Le vingt-quatre juin deux mille-vingt-un, à quinze heures, s'est tenue une réunion au siège de Gabon Media Time en vue de la validation des candidatures des représentants de la presse au sein du bureau gabonais l'Initiative pour la Transparence dans les **Industries Extractives** (ITIE).

**Etaient Présents :**

- Monsieur Guy Pierre BITEGHE, directeur de publication du journal Le Mbandja, président de l'Organisation patronale des médias du Gabon (OPAM), président de séance.
- Monsieur Jean Claude AFA'A directeur de publication de L'Objectif et président de Réseau national des journalistes indépendants (RENAJI),
- et Monsieur Harold LECKAT IGASSELA directeur de publication de Gabon Media Time, secrétaire exécutif adjoint et porte-parole de l'OPAM, secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

- Examen et validation des dossiers de candidature;

**Délibération**

Suite au communiqué de presse d'appel à candidature publié le samedi 19 juin 2021 par le président de l'Organisation patronale des médias du Gabon (OPAM), le comité de validation des candidatures s'est réuni ce jour, jeudi 24 juin 2021, au siège de Gabon Media Time.

Trois candidatures ont été reçues par le président de l'OPAM. Il s'agit de :

- MABIMBA Joseph Keurtys Dagha, journaliste à Tempête d'Afrique ;
- OYEASSEKO Raissa Sylvana, Journaliste à Echos du Nord;
- MOUELLET Patricia, journaliste à Gabon Televisions.

Après examen des trois (3) candidatures, le comité de validation les a jugés conformes. Ainsi, les trois candidatures sont retenues pour l'élection de ce samedi 26 juin 2021 à 14 heures au siège de Gabon Media Time.

La comité de validation des candidatures déclare la campagne ouverte pour cette élection. Le jour du vote, à partir de 14 heures, chaque candidat aura 5 minutes pour convaincre les électeurs. Le corps électoral est constitué de journalistes exerçant dans une rédaction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à seize heures et dix-sept minutes.

*Fait à Libreville, le 24 juin 2021*

Guy Pierre BITEGHE Jean Claude AFA'A Harold LECKAT IGASSELA



Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

# Annexe 16 (d) : Code de participation de la société civile à la mise en œuvre de l'ITIE au Gabon, élaboré et validé selon une approche inclusive et participative

Collège de la société civile au GMP ITIE Gabon

CODE DE PARTICIPATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE IMPLIQUEES DANS LA GOUVERNANCE DU SECTEUR EXTRACTIF AU GABON

## Sommaire

1. Contexte ..... 1

2. Préambule ..... 2

3. Structure ..... 3

## 1. Contexte

L'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) promeut la transparence et la redevabilité dans le secteur des ressources naturelles à travers la norme mondiale pour la bonne gestion des ressources pétrolières, gazières et minières. Elle renforce les systèmes gouvernementaux et entrepreneuriaux, contribue à initialiser un bon niveau d'information dans le débat public et instaure un climat de confiance entre les parties prenantes dans les pays producteurs de matières premières.

Le Principe 1 de l'ITIE stipule que « *l'exploitation prudente des richesses en ressources naturelles devrait constituer un moteur important de la croissance économique contribuant au développement durable et à la réduction de la pauvreté mais qui, faute d'une bonne gestion, pourrait avoir des répercussions défavorables sur le plan économique et social…*» et le Principe 2 que « *la gestion des richesses issues des ressources naturelles au profit des citoyens d'un pays relève de la compétence de son gouvernement souverain qui l'exerce dans l'intérêt du développement national* ».

Ainsi, la mise en oeuvre du processus de l'ITIE nécessite une approche inclusive telle que précisée au Principe 12 « *dans la recherche de solutions, toutes les parties prenantes peuvent apporter des contributions importantes et pertinentes, qu'il s'agisse des Etats et des entités qui en dépendent, des entreprises extractives, des sociétés de service, des organisations multilatérales, des organismes financiers, des investisseurs ou des organisations non gouvernementales* ».

Fort de la connaissance du rôle et des responsabilités qui lui incombent dans le cadre de sa participation active, effective et pleine au processus ITIE, la société civile entend consolider sa position et son unité pour que la transparence créée par l'ITIE conduise à une redevabilité accrue. Sachant qu'elle constitue un élément fondamental pour l'atteinte des objectifs de l'ITIE tel que mentionné au Principe 4 « *plus la compréhension du public concernant les recettes et les dépenses étatiques sur la durée est grande, plus elle est susceptible de contribuer au débat général et de faciliter le choix d'options appropriées et réalistes favorisant le développement durable* », elle ambitionne d'améliorer l'efficacité de la participation de la société civile à la mise en œuvre du processus de l'ITIE au cours des trois prochaines années au sein du Groupe Multipartite dénommé « ITIE Gabon ».

Le présent code internalise certaines descriptions et dispositions contenues dans la Norme ITIE 2019 et documents connexes. Il s'agit notamment (i) du Protocole relatif à la participation de la société civile, (ii) du Code de conduite de l'association ITIE de mars 2014, (iii) des Statuts de l'association ITIE adoptés lors de l'Assemblée générale des membres le 17 juin 2019 et (iv) de la Note d'orientation « bonnes pratiques pour la participation de la societe civile à l'ITIE » de l'institut pour l'intégrité des initiatives multipartites (MSINTEGRITY) de février 2015. Il a pour principal leitmotive, l'unicité de la sociéte civile dans le respect des droits fondamentaux de la personne, de la démocratie, des valeurs éthiques et la déontologie professionnelle. La participation, la conduite, la redevabilité et la participation citoyenne constituent ses principaux fondements. Le présent Code représente donc le cadre d'application du Protocole de participation de la société civile à l'ITIE.

## 2. Préambule

Considérant la volonté manifeste du Gabon d'adhérer à l'initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives, en vue de la promotion de la gouvernance et de la transparence dans la gestion de ses ressources naturelles;

Considérant que le Gabon fait de la gouvernance des industries extractives un axe prioritaire de sa politique de développement économique social et environnental;

Constatant la réorganisation du groupe d'intérêt de l'ITIE Gabon, et la mise en place d'un nouveau dispositif regroupant les representants du collège de l'administration publiue, des entreprises publiques, entreprises du secteur privées et collège de la société civile. Au Gabon;

Considérant le rôle et le pouvoir dévolus à la société civile par le protocole de participation de la mise ne œuvre de l'ITIE;

Le présent code de conduite a pour vocation de définir un cadre commun de la gouvernance de la société civile au sein du groupe multipartite et de réguler sa participation ainsi que son intervention au bénéfice d'une meilleure gestion des ressources naturelles.

## 3. Structure

**Chapitre I: Définitions, principes fondamentaux, objectifs et champ d'application**

**Section 1: Définitions**

**Article 1:** aux fins du présent Code, on entend par:

a) **Industries Extractives:** Toute entreprise travaillant au Gabon dans l'extraction de produits minéraux à l'état naturel, pouvant être sous forme solide, liquide ou gazeuse;

b) **Groupe Multipartite (GMP):** Structure tripartite comprenant les membres issus du Gouvernement, des entreprises extractives publiques et privées et des organisations de la société civile. Il a pour mission de mettre en œuvre les principes et critères et de se conformer aux exigences de l'ITIE;

c) **Représentants de la société civile au Groupe Multipartite:** Toute personne physique, membre d'une Organisation de la Société Civile du secteur extractif ayant été désignée par ses pairs en vue de représenter et défendre les opinions de la société civile au Groupe Multipartite.

d) **Point Focal de la société civile au sein Groupe Multipartite:** Le représentant de la société civile chargé de (i) de coordonner la participation de l'ensemble des représentants de la société civile, (ii) de restituer les travaux à ses pairs de la société civile, (iii) de communiquer les positions et opinions concertées de la société civile et (iv) d'assurer la fonction relations extérieures avec les partenaires nationaux et internationaux dont le secrétariat international de l'ITIE.

e) **Organisation de la Société Civile impliquée dans la mise en œuvre de l'ITIE:** Toute organisation, réseaux ou coalition d'organisations ou toute plateforme légalement constituée selon la loi n°35/62 du 10 décembre 1962 portant régime des associations en République gabonaise et dont le domaine d'intervention comprend la gouvernance, la gestion des finances publiques et la gestion communautaire dans le secteur des industries extractives.

f) **Organisation de la Société Civile concernéeS par le processus de l'ITIE:** Toute structuration répondant aux trois niveaux de participation potentielle suivants (i) les représentants des OSCs au sein du GMP, la société civile impliquée dans les processus et les activités de l'ITIE et (iii) toutes les parties prenantes publiques intéressées par la transparence et la responsabilisation des industries extractives.

g) **Organisation communautaire:** Toute organisation au niveau local impactée par l'exploitation des ressources extractives ou toute organisation de la société civile ou structure de l'ITIE créée au niveau infranational impliquée dans la promotion de la bonne gouvernance dans le secteur extractif.

**Section 2: Principes**

**Article 2:** l'élaboration du présent Code est guidée par les principes fondamentaux suivants:

a) les Principe 1, 2, 4 et 12 de l'ITIE mentionnés au préambule;

b) la promotion du dialogue et des instruments de médiation pour garantir la paix et de la sécurité au niveau national;
c) principes de bonne gouvernance et de primauté du droit, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, des principes démocratiques essentiels au maintien de la paix et de la sécurité;
d) le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale basé sur la non-ingérence dans les affaires intérieures du gouvernement;
e) le respect de l'Etat de droit de l'homme et libertés fondamentales, le caractère sacré de la vie humaine;
f) la promotion de l'égalité des sexes et la participation des filles et femmes

**Section 3: Objectifs**

**Article 3:** Ce code vise les objectifs suivants:

a) Assurer une participation active, effective et pleine, une conduite, redevabilité et participation citoyenne effectives des Organisations de la Société Civile concernées par le processus de l'ITIE;
b) Servir de cadre sain et régulateur de la participation des Organisations de la Société Civile concernées par le processus de l'ITIE;
c) Promouvoir une approche inclusive des Organisations de la Société Civile concernées par le processus de l'ITIE, l'approche genre et le respect du caratère sacré de la vie vie humaine et du droit international.

**Section 4: Champ d'application**

**Article 4:** Les dispositions du présent Code s'appliquent aux Organisations de la Société Civile concernée par le processus de l'ITIE tels que mentionné à l'article 1 (c, f, g).

Le présent code de conduite s'applique à l'ensemble des organisations de la société civile, intervenant dans la mise en œuvre de l'ITIE au Gabon.

Il s'applique à toute personne désignée à l'effet de représenter les organisations de la société civile au sein du groupe multipartite de l'ITIE au Gabon.

Il vise à améliorer l'efficacité de la participation de l'ensemble des organisations de la société civile dans la mise en œuvre du processus ITIE au Gabon.

**Chapitre II: Valeurs éthiques, conflits d'intérêts et conformité dans l'action**

**Section 5: Valeurs éthiques, comportement et intégrité**

**Article 5:** Chaque représentant des Organisations de la Société Civile siègeant au Groupe Multipartite ou concernée par le processus de l'ITIE doit observer des valeurs et un comportement individuel exemplaires, notamment:

a) observer les standards les plus élevés en matière d'intégrité et de comportement éthique et agir avec honnêteté et de manière appropriée. Il doit s'assurer que la transparence et la redevabilité constituent ses principales finalités pour atteindre la bonne gouvernance du secteur extractif;
b) Chaque représentant des Organisations de la Société Civile siègeant au Groupe Multipartite ou concernée par le processus de l'ITIE doit s'employer à donner l'exemple et doit représenter les intérêts et la mission de la corporation société civile de bonne foi, avec honnêteté, intégrité, toute la diligence requise et un niveau de compétence raisonnable, et ce d'une manière qui entretienne et renforce la confiance que le public a en son intégrité et en celle de l'ITIE. Il doit également veiller à ce que son association avec l'ITIE soit conforme aux règles d'adhésion à tout moment;
c) Chaque représentant de la société civile au Groupe Multipartite s'acquittera de ses fonctions en conformité avec les lois et réglementations nationales, applicables ainsi qu'avec les règles, intérêts et objectifs de l'ITIE;
d) Chaque représentant des Organisations de la Société Civile siègeant au Groupe Multipartite doit respecter la dignité et la vie privée de chacune des parties prenantes et faire preuve de discernement dans ses rapports avec les représentants des autres collèges;
e) Chaque représentant des Organisations de la Société Civile siègeant au Groupe Multipartite doit s'abstenir de commettre ou de faciliter des actes discriminatoires ou de harcèlement envers toute personne avec laquelle il entrera en contact dans le cadre de ses fonctions;
f) Chaque représentant des Organisations de la Société Civile siègeant au Groupe Multipartite doit limiter l'usage qu'il fait des informations dont il dispose et qui ne sont pas encore tombées dans le domaine public. Il ne doit s'en servir d'aucune autre manière. Ces obligations subsisteront pendant les deux années qui suivront l'expiration de son mandat.

**Section 6: Conflits d'intérêts et abus de fonction**

**Article 6:** Chaque représentant des Organisations de la Société Civile siègeant au Groupe Multipartite ou concerné par le processus de l'ITIE doit:

a) agir à tout moment dans les intérêts de la corporation société civile et non pour les intérêts relatifs à son propre bénéfice personnel et privé ou d'enrichissement financier;
b) doit éviter toute situation de conflit d'intérêts privés tel que précisé dans le code de conduite de l'ITIE;
c) En cas de constation de conflits d'intérêts d'un représentant, ce dernier doit se récuser et informer le college de la société civile;
d) ne doit ni solliciter, ni n'accepter de cadeaux, de gratifications, de voyages gratuits, d'honoraires, de biens personnels ou de tout autre article de valeur, d'une personne ou entité, quelles qu'elles soient, s'ils sont donnés dans l'intention, ou s'ils peuvent raisonnablement être interprétés comme tels, de l'inciter, directement ou indirectement, à accorder un traitement spécial au donateur en ce qui concerne les affaires relatives à l'ITIE.
e) Aux termes du présent Code, on entend par « conflit d'intérêts» toutes les situations ou circonstances dans lesquelles les intérêts privés des Représentant de la Société Civile




Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

influencent, ou sont susceptibles d'influencer, l'objectivité et l'impartialité dont ils doivent faire preuve dans l'exercice de leurs fonctions officielles auprès du GMP de l'ITIE.

f) Les intérêts privés comprennent tout bénéfice tiré pour soi-même, sa famille ou ses connaissances.

g) Tout Représentant de la Société Civile s'interdira toute situation de conflit d'intérêt privé. Il agira exclusivement dans l'intérêt du GMP au détriment de tout intérêt personnel ou de son enrichissement financier privé ou son bénéfice propre.

h) A cet effet, tout représentant de la société civile membre du groupe multipartite évitera:
   i. De mener toutes activités extérieures, personnelles, qui puissent, directement ou indirectement, avoir un effet matériel négatif sur le GMP.
   ii. De placer ses propres intérêts ou ceux d'un tiers au-dessus des intérêts du GMP.
   iii. De faire jouer une quelconque influence pour son propre bénéfice au détriment du GMP.

**Chapitre III: Représentation et critères d'admissibilité**

**Section 7: Représentation**

**Article 7:** Les représentants des Organisations de la Société Civile siègeant au Groupe Multipartite ou concernés par le processus de l'ITIE au niveau national ou infranational doivent témoigner leur plein engagement aux questions du genre pour garantir la représentation de la femme et des jeunes.

Ces représentants agissent pour le compte de la société civile et par leurs organisations d'appartenance. A cet effet, des réunions préparatoires doivent se tenir dans le but de rechercher une position commune sur toutes questions sousmises à débats.

La représentativité des organisations de la société civile des secteurs (mines, hydrocarbures, gaz) dans le Groupe Multipartite est encouragée en vue de garantir une participation qualitative, efficiente et globale de la société civile.

Ces représentants:

a) Doivent être solidaires lorsqu'il s'agit de défendre la position adoptée par les Organisations de la Société Civile lors des réunions préparatoires ou tout autre évènement et défendre les intérêts communs;
b) Ne doivent pas avoir le statut de fonctionnaire de l'Etat ou d'agent d'une entreprise ou de toute autre institution similaire;
c) Doivent être encouragés en vue de garantir une participation qualitative, efficiente et globale de la société civile.

**Section 8: Critères fondamentaux - Eligibilité et Admissibilité**

**Article 8:** Chaque représentant des Organisations de la Société Civile siègeant au Groupe Multipartite:

a) est désigné par consensus ou par élection par les pairs au cours d'un processus démocratique et transparent incluant toutes les composantes et/organisations signataires du présent Code ou y ayant adhéré expressément;
b) Le mandat d'un représentant de la société civile est de trois ans, renouvelable une seule fois;
c) un mécanisme de suivi et d'évaluation est mis en place;
d) Tout candidat au poste de représentant de la société civile au Groupe Multipartite ou à une structure infranationale doit préalablement remplir les critères de désignation des membres des organisations de la société civile (OSC) au processus ITIE Gabon suivants:

- Etre membre d'une organisation de la société civile, légalement constitué selon la loi n° 35/62 du 10 décembre 1962 portant régime des associations en République Gabonaise et dont le domaine d'intervention promeut une meilleure gestion des ressources extractives et intéressée par les questions de transparence, de bonne gouvernance, de lutte contre la corruption, de respect du genre et des droits humains et de la sauvegarde de l'environnement;
- Etre signataire et ayant expressément adhéré au présent code de Conduite;
- Être une organisation libre d'opinion et indépendante des pouvoirs publics et des compagnies extractives;
- Faire preuve d'indépendance vis-à-vis des entreprises du secteur extractif et des institutions étatiques impliquées dans le processus ITIE;
- Avoir d'excellentes capacités interpersonnelles et d'interaction avec une pluralité d'acteurs aussi bien au sein de la société civile qu'avec les autres parties prenantes à la mise en œuvre de l'ITIE;
- Faire preuve d'un degré élevé de moralité, d'intégrité, du respect envers ses pairs et s'obliger du devoir de rendre compte;
- Etre disponible à participer à l'ensemble des réunions du Groupe multipartite;
- Etre libre de tout engagement politique et n'ayant pas été reconnu, au moment de sa candidature, de tout fait répréhensible de corruption, de malversation ou de tentative de malversation, de crime économique ou de tout acte pénalement répréhensible.

**Chapitre IV: Des droits et obligations des représentants des organisations de la société civile**

**Section 9: Des Droits**

**Article 9:** Tout membre, dûment mandaté par une organisation de la société civile ayant adhéré au présent code, qui remplit les critères définis ci-dessus, a le droit d'être désigné comme représentant de la société civile au sein du Groupe Multipartite et de prendre part à tous les évènements qui rythment la vie de l'ITIE au Gabon.

Il a également le droit d'intervenir sur toute question relative à la mise en œuvre de l'ITIE au Gabon. Tout délégué a le droit de représenter la société civile et de participer aux réunions du Groupe Multipartite. Tout représentant désigné siège au Groupe Multipartite au nom de la société civile dont il doit défendre les intérêts en tant que partie prenante de la société civile.

**Article 10:** Tout représentant désigné siège au Groupe Multipartite au nom de la société civile dont il doit défendre les intérêts en tant que partie prenante de la société civile.

**Article 11:** toute polique de Perdiems est regiespr un arrêté

**Section 10: Des Obligations**

**Article 11:** Tout représentant a l'obligation de participer activement ou de se faire représenter aux réunions et/ou toute session de travail du Groupe multipartite.

Tout représentant a l'obligation de participer aux réunions préparatoires.

Les réunions préparatoires sont convoquées par le Représentant désigné de la société civile.

Chaque représentant peut prendre aussi l'initiative de faire convoquer les réunions préparatoires des délégués et d'en proposer l'ordre du jour.

Le Représentant désigné dresse une liste de présence et fait un rapport des points à l'ordre du jour et de la position ou recommandation des représentants des acteurs de la société civile. Ces procès-verbaux seront partagés avec les organisations représentées au sein et en dehors du Comité National de l'ITIE.

**Article 12:** Le collège produit des documents adéquats (CR, rapports, PV, etc.) à soumettre ux pairs de les sociétés

**Article 13:** Tout représentant a l'obligation de participer activement aux réunions du Groupe Multipartite, de défendre les intérêts de la société civile lors des sessions du GMP en s'assurant de disposer de toutes les données pertinentes et nécessaires à cet effet.

**Chapitre V: Election, durée du mandat et remplacements au sein du Groupe Multipartite**

**Section 14: Election**

**Article 13:** Toute personne, membre d'une organisation de la société civile signataire et/ou qui adhère au présent Code peut être désignée au poste de représentant de la société civile au sein du GMP sans préjudice des dispositions de l'article 8 du présent Code.

Tout représentant titulaire élu est accompagné d'un suppléant.

**Article 14:** La durée du mandat du représentant de la société civile au Groupe Multipartite est de trois ans, renouvelable une seule fois, tel que mentionné à l'article 8 (c) du présent Code.

**Article 15:** Tout représentant de la société civile au sein du GMP est désigné par consensus. A défaut du consensus, il est désigné au terme d'une élection démocratique et transparente. Le consensus et l'élection sont conduits par une Commission Ad hoc mise en place à cet effet.

En cas d'élection, est élu le candidat ayant obtenu la majorité absolue (50% +1 voix).

En cas d'égalité des voix entre candidats, les candidats seront conviés à trouver un consensus et à défaut de celui-ci, un second tour est organisé pour les départager.

En cas d'égalité de voix, le candidat le plus âgé et expérimenté est élu. Pour cela, il revient au candidat de produire les preuves objectives démontrant son ancienneté ou son expérience. Un procès-verbal signé par tous les membres sanctionne ce processus de nomination.

**Section 13: Perte de qualité, déchéance et remplacements**

**Article 16:** Il est institué une Commission de discipline et de règlement des litiges au sein de la future plateforme. Ses modalités d'organisation et de fonctionnement seront définies ultérieurement.

**Article 16:** le représentant doit apporter des justificatifs de faits qui l'exposent

**Article 17:** Sans préjudice des dispositions de l'article 16 du présent Code, la qualité de représentant se perd par:
1. Démission écrite et notifiée au Point Focal;
2. Révocation;
3. Indisponibilité non justifiée;
4. Perte de la qualité de membre de son organisation d'origine;
5. Manquement ou violation aux dispositions du présent Code;
6. Manquement à ses obligations de redevabilité vis-à-vis de ses pairs, dûment constaté;
8. Décès;
Sauf cas de maladie, le fait de s'absenter à trois réunions consécutives du Groupe Multipartite sans justification, est constitutif d'indisponibilité. A cet effet le suppléant est

**Article 18:** La perte de la qualité de représentant est constatée par un procès-verbal dûment dressé et signé par la Commission de Discipline.

**Article 19:** Toute perte de qualité de représentant est communiquée aux Organisations de la Société Civile et au Groupe Multipartite par le Point Focal des représentants de la société civile au sein du Groupe Multipartite par email et/ou par tout autre moyen laissant trace.

Le représentant ayant perdu sa qualité de membre du GMP est remplacé par un autre membre de son Organisation remplissant les conditions prévues à l'article 8 (c) du présent code.

Dans le cas contraire, les Organisations de la Société Civile du Groupe Multipartite pourvoient à son remplacement suivant la procédure décrite aux articles 13, 14 et 15 du présent code.

**Chapitre VI: Communication entre les représentants, les organisations communautaires et la participation citoyenne**

**Section 14: Communication**

**Article 20:** Il est institué une fonction de Point Focal des représentants de la société civile au sein du collège de la société civile du Groupe Multipartite au niveau national ou infranational.

**Article 21:** Le Point Focal est désigné par les représentants de la société civile au GMP de manière consensuelle. Au cas où un consensus ne peut être dégagé, le choix est effectué au moyen d'un vote à la majorité absolue (50% + 1 voix). En cas d'égalité de voix, le candidat le plus ancien au Groupe Multipartite est élu.

**Article 22:** Le Point Focal communique la position de la société civile au Groupe Multipartite et aux tiers. Cela n'empêche pas les autres membres du groupe d'en faire autant. Il a l'obligation de faire circuler l'information au collège élargi de la Société Civile, y compris le partage des documents de travail par email ou par toute autre voie jugée efficace.

**Article 23:** Les actions / matières ci-après doivent faire l'objet de larges consultations obligatoires entre les organisations communautaires, les populations affectées et les représentants au sein du GMP:

1. La préparation de la candidature pour l'adhésion à l'ITIE;
2. Le processus de cadrage des rapports ITIE;
3. L'élaboration du plan d'action annuel et de la feuille de route;
4. Les termes de références du Conciliateur/Administrateur indépendant;
5. L'adoption des rapports ITIE;
6. Le processus de Validation;
7. Tout autre sujet jugé pertinent.

**Section 15: Participation citoyenne**

**Article 24:** Une rencontre d'échange périodique, de préférence annuelle, doit avoir lieu entre les représentants de la société civile au sein du Groupe Multipartie et les organisations communautaires dans les régions extractives en exploitation ou en voie de l'être.

**Article 25:** Les rapports ITIE publiés ou toute autre note d'information officielle doivent être mis à profit et valorisés à travers le débat citoyen auprès de toutes les couches de la population en exploitant tous les canaux possibles de diffusion de l'information disponible.

**Chapitre VII: Dispositions transitoires et finales**

**Article 26:** Le présent code institut:

a) un Groupe Consultatif de la société civile dont les modalités et le mandat seront définis ultérieurement.
b) un réseau des organisations de la société civile pour le climat, l'information, la transparence et la redevabilité dans les industries extractives, l'énergie, l'eau, l'environnement au Gabon (ROSCITIE) dont les modalités, les missions, la composition et les moyens de mise en oeuvre seront définis ultérieurement.

c) une Commission d'éthique et de déontologie chargée de veiller sur la conformité des membres par rapport aux dispositions du présent code. La Commission pourra à chaque fois que de besoin constituer un comité ad-hoc de discipline et de règlement des litiges. Cette dernière aura pour tâche d'examiner les cas spécifiques de violation ou de litiges qui nécessitent un arbitrage et une prise en charge adéquate.

**Article 27:** Les dispositions du présent Code ne peuvent faire l'objet de révision à la demande des deux tiers des organisations signataires.

a) Un registre sera tenu pour recueillir les signatures des organisations et de toutes les autres qui adhèreront, pour témoigner de leur adhésion au présent Code.
b) Ce Code entre en vigueur à l'issue de l'Assemblée Générale d'adoption qui a réuni les Organisations de la Société Civile impliquées dans la mise en œuvre de l'ITIE au Gabon.

Fait Libreville, le **Jeudi 05 Août 2021**

Les organisations signataires (liste jointe)

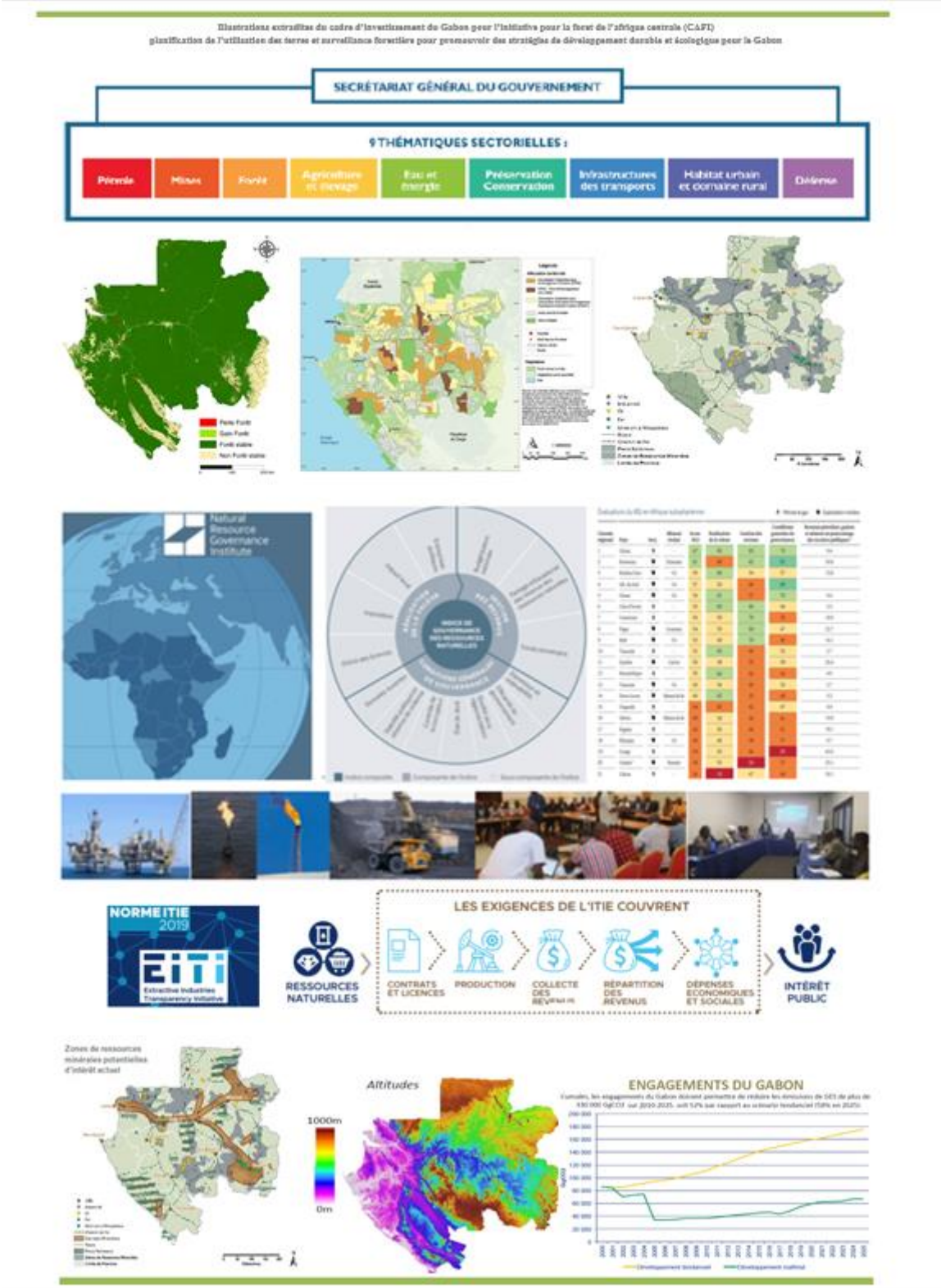




Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

**La liste provisoire des participants est présentée ci-après.**

| N° | Noms des organisations | Représentants | Contacts | Signatures |
|---|---|---|---|---|
| 1 | Titulaire secteur mines | Membre GMP ITIE Gabon | | |
| 2 | Titulaire secteur pétrole | Membre GMP ITIE Gabon | | |
| 3 | Titulaire secteur environnement | Membre GMP ITIE Gabon | | |
| 4 | Titulaire secteur bonne gouvernance | Membre GMP ITIE Gabon | | |
| 5 | Presse privée | Membre GMP ITIE Gabon | | |
| 6 | Presse publique | Membre GMP ITIE Gabon | | |
| 7 | Suppléant secteur minier | | | |
| 8 | Suppléant secteur pétrolier | | | |
| 9 | Suppléant secteur environnement | | | |
| 10 | Suppléant secteur bonne gouvernance | | | |
| 11 | RENAREX | | | |
| 12 | Publiez Ce Que Vous Payez | Paul Aime BAGAFOU | 74 00 58 09 | |
| 13 | ONEP | Patrick BARBERA | 77 36 53 13 | |





Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 14 | CENAF GABON | Marie Claire ABOGHE NDONG | 74 73 68 28 | |
| 15 | Brainforest | Samantha OYE | 74 52 20 28 | |
| 16 | Croissance Saine Environnement | Nicaise MOULOMBI | 66 24 68 08 | |
| 17 | On Ne M'achete Pas | Pierre NDONG ABOGHE | 06 79 78 78 | |
| 18 | Observatoire Départemental Sur Les Industries Extractives D'etimboue | Lydie REBELA | 77 37 27 41 | |
| 19 | Syndicat Des Magistrats Du Gabon | Pierre NDONG ABOGHE | 06 79 78 78 | |
| 20 | H20 | Henri Auguste | 74 09 21 51 | |
| 21 | Haut Conseil Des Acteurs Non Etatiques | Yvon Martial N M | 66 15 64 46 | |
| 22 | RENAPS/AJ | SOUAMY Ghisdhas | 66 23 96 37 | |
| 23 | ROLBG | Georges MPAGA | 77 51 99 32 | |
| 24 | SOGEVAL | Petit Lambert OVONO | 66 94 94 70 | |
| 25 | APSAD | Adelaide MBOUROU MAKAGA | 77 52 29 26 | |
| 26 | Coalition de La Société Civile Gabonaise | Guy René MOMBO LEMBOMBA | 77 39 04 65 | |





Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 27 | ODDIG | Fabrice NTCHANGO | 77 43 42 49 | |
| 28 | SOJECS | John John NDONG EBE | 77 88 66 17 | |
| 29 | Muyissi Environnement | Carine TSIMBA MOUITY | 65 500181 | |
| 30 | Coalition de la Société Civile Gabonaise | | | |
| 31 | OPAM | OYEASSECKO Raïssa Sylvana | 66 996299 | |
| 32 | J2A | | | |
| 33 | Observatoire Des Industries Extractives De Port-Gentil | Paul Aime BAGAFOU | | |
| 34 | CRESAND | Toussaint OLIMBO NDINGA | 77 12 63 30 | |
| 35 | Jeunesse Sans Frontières | Cathy MOUSSOUNDA | 77 19 07 46 | |
| 36 | ONG ONDECIDE | Roger NZAMBA | 77 91 61 19 | |
| 37 | Cri de femmes | Wilfried MALOLA | 66 32 66 01 | |
| 38 | ONG POLICIS | Parfait MAYOMBO | 65 82 31 97 | |
| 39 | FECAM | Crépin ENGOUANG | 77 13 88 47 | |
| 40 | Association pour la Défense des Intérêts Collectifs d'Etimboué | Nardège Ogandaga | 77 46 93 09 | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 41 | Malachie | Pepecy Ogouliguendé | 66 10 39 43 | |
| 42 | Réseau Femme lève Toi | Nathalie ZEMO | 77 59 97 75 | |
| 43 | ROSCEVAC | | 24 66 68 08 | |
| 44 | Plateforme de la Société Civile Gabonaise | Pasteur Georges Bruno NGOUSSI | 66 98 98 00 | |
| 45 | Synetiex | | | |
| 46 | IDRC Africa | Hervé OMVA | 77 54 64 46 | |
| 47 | Tournons la Page | Marc ONA ESSANGUI | 77 29 41 40 | |
| 48 | Agos | Fréderic BIBANG | 66 61 03 73 | |
| 49 | Syprocom | | | |
| 51 | Keva Environnement | | | |
| 52 | Ca Suffit Comme Ca | Marcel LIBAMA | 74 23 03 97 | |
| 53 | Réseau des Confessions religieuses société civil en santé de la Reproduction | ESSONO ELLA Rostrand | 66 10 26 08 | |
| 54 | Afrique Sans Frontières | | | |
| 55 | FENSED | Edwige EYANG | | |
| 56 | Coordination Nationale des Tradipraticiens du Gabon | | | |
| 57 | ONG Désir d'Ecole | | | |
| 58 | ONG ONE M'ACHETE PAS | Pierre NDONG ABOGUE | 74 13 5233 | |

# Annexe 17 : Synthèse des échanges entre le collège des membres représentant la société civile et la Banque Mondiale, le FMI et l'UE/Délégation de Libreville

## Annexe 15 : Synthèse des échanges entre le collège des membres représentant la société civile et la Banque Mondiale, le FMI et l'UE/Délégation de Libreville

Dans la dynamique de la préparation du dossier de candidature du Gabon pour un retour à l'ITIE, la société civile a entamé des réunions bilatérales avec l'Union Européenne, le 29 juillet 2021, le FMI, le 08 juillet 2021 et la Banque Mondiale, le 28 juin 2021.

Cinq (5) points étaient inscrits à l'ordre du jour de chaque séance de travail.

**1. Présentation du collège société civile au sein du GMP ;**
**2. Niveau de progression de la préparation et sensibilisation de candidature du Gabon ;**
**3. Plan de travail de la société civile ;**
**4. Plaidoyer pour l'accompagnement du pays à franchir l'étape de candidature ;**
**5. Soutien à la mise en œuvre à travers la mobilisation des ressources et de l'assistance.**

Sur chacun des points l'ensemble des partenaires s'est réjoui de l'Initiative de la société civile à échanger sur ce point relatif à l'ITIE. Ils ont également montré leur disponibilité sur toutes autres questions d'intérêts pour le bien des communautés et le développement du Gabon, si des requêtes venant du gouvernement leur étaient adressées.

Tout en saluant la décision du Gabon de repartir à ce mécanisme dont l'importance est perçue par tous, chacun des partenaires s'est montré disposé à accompagner :

(a) le pays pour franchir cette étape de candidature mais cela en indiquant clairement ce qui est attendu d'eux ;

(b) à réceptionner le plan de travail de la société civile afin d'envisager un appui conformément aux opportunités qui pourraient s y prêter tout en envisageant des perspectives de référer également à d'autres sources.

Les échanges nourris ont permis durant au moins 120 mn à chacune des réunions d'envisager d'autres rencontres similaires mais en présentiel après le retour des vacances. Les PTFs ont montré leur disponibilité à être saisis à tout moment au regard de l'importance du dossier.

Il est également à noter l'accompagnement du FMI à ce processus mais aussi la participationà la séance avec l'Union Européenne, du secrétaire technique permanent de l'ITIE Gabon, nouvellement recruté par appel à candidature à la réunion.

Fait à Libreville, le **10/08/2022**

**Guy MOMBO LEMBOMA**
Membre du Collège Société Civile
GMP ITIE Gabon


Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

# Annexe 18 : Déclaration publique de la société civile lors de l'adoption du code de participation des organisations de la société civile

## Déclaration commune des organisations de la Société civile et des communautés soutenant la mise en œuvre de l'ITIE au Gabon

Les organisations de la Société civile Gabonaise et les communautés des zones extractives résolument impliquées dans la gouvernance des ressources naturelles s'engagent à :

1- S'impliquer de manière coordonnée et à mutualiser leurs interventions dans le cadre des dynamiques de participation citoyennes, inclusives en vue d'obtenir la validation de la candidature du Gabon à l'ITIE.
2- Participer activement, collectivement et en collaboration avec l'ensemble des composantes du Groupe Multipartite (GMP) à la mise en œuvre de l'ITIE à travers l'opérationnalisation du plan de travail
3- A œuvrer en faveur de la transparence et de l'amélioration substantielle de la gouvernance du secteur extractif dans le sens de la défense des intérêts des populations et de la nation Gabonaise ;
4- Initier les actions prioritaires et stratégiques visant :
   - La divulgation systématique des revenus, transactions, contrats et licences ;
   - La propriété réelle (effective) des entreprises ;
   - La cartographie des zones extractives;
   - La lutte contre l'opacité dans la gestion de la Provision pour les Investissements en Hydrocarbures (PIH), de la Provision pour les Investissements Diversifiés (PID), et des fonds communautaires.
   - L'implication de la société civile dans les processus de mise en œuvre des accords de développement locaux en partenariat avec les organisations à base communautaires (OBC), les opérateurs extractifs et les autorités locales ;
   - Le développement des mécanismes et des interventions en faveur de la lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux et la criminalité financière dans le secteur extractif ;
   - Le renforcement du contrôle citoyen de l'action publique à travers le suivi budgétaire et les enquêtes indépendantes sur les projets financés par les ressources extractives ;
   - La réalisation à l'échelle des zones extractives de la cartographie des pollutions dues aux activités des opérateurs extractifs ;
   - La promotion des bonnes pratiques environnementales au sein des entreprises afin de limiter l'impact sur les changements climatiques ;
   - La réalisation du monitoring sur les engagements contractuels des entreprises du secteur extractif et sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises ;

Convaincus que l'ITIE est une chance pour le changement de paradigme, l'appropriation nationale de la redevabilité et de la transparence, Nous, OSC et communautés des zones extractives :


Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

- Appelons le Gouvernement Gabonais à respecter scrupuleusement les exigences de la norme ITIE 2019 tout en s'engageant à souscrire aux principes fondamentaux des libertés démocratiques en particulier **l'espace civique** (liberté d'expression, d'association, de réunions pacifiques et de la presse) ;
- Appelons immédiatement le Gouvernement gabonais à mettre à la disposition du GMP la contribution nationale au titre du budget de l'Etat pour l'année 2021, une preuve de la volonté du Gabon à retourner à l'ITIE;
- Appelons les entreprises extractives opérant sur le territoire national à travailler de manière concertée et synergique avec la Société civile pour l'aboutissement de l'ITIE au Gabon ;
- Appelons la communauté internationale singulièrement les partenaires techniques et financiers à soutenir le processus ITIE au Gabon ;
- Exhortons le Gouvernement à faire adopter la loi sur la Responsabilité sociétale des Entreprises (RSE) ;
- Reconnaissons le rôle capital de la Société civile dans la réalisation des objectifs de l'ITIE au Gabon, une exceptionnelle opportunité pour mettre un terme aux inégalités en matière de redistribution des revenus issus de l'exploitation des ressources extractives ;
- Reconnaissons la pertinence du travail de la Société civile au sein du GMP et de l'expertise avérée de nos représentants démocratiquement mandatés par nos soins ;
- Renouvelons unanimement notre confiance sans réserve et notre quitus à nos représentants légitimes et leurs suppléants désignés au sein du GMP pour 3 années ;

Il s'agit :

Pour les ONG du secteur minier :

- Monsieur Georges MPAGA
- Maitre Olivier EKOMI NZE

Pour les ONG du secteur pétrole :

- Monsieur Guy René MOMBO LEMBOMBA,
- Madame Gwenaelle MARAT ABYLA

Pour les ONG du secteur environnement :

- Monsieur Yvon Martial NTZANTZI MIYAGOU ;
- Madame Carine TSIMBA MOUITY ;

Pour les ONG du secteur bonne gouvernance :

- Monsieur Petit Lambert OVONO ;
- Monsieur Elvain Junior NDJOBA ;

Pour la Presse Publique :

- Madame Raïssa OYE ASSECKO,

Pour presse publique :

- Madame Patricia Lydie MOUELLET,

Fait à Libreville le 05 Aout 2021

Pour les organisations de la Société civile soutenant l'ITIE au Gabon

Ida Navratilova **OYE OBAME**, Coordonnateur Adjointe de Publiez Ce Que Vous Payez Gabon

# Annexe 19 : Extraits des textos journaliers de SOGEVAL sur les sujets ITIE

**ANNEXE 19 : EXTRAITS DES TEXTOS JOURNALIERS DE SOGEVAL DEMONTRANT LES CAPACITES D'ANALYSES SUR LES SUJETS DE L'ITIE**

**LE GABON SERAIT-IL RÉADMIS À L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES (ITIE) ?**

Au moment où le Gabon est sur le chemin pour présenter sa candidature au secrétariat international de l'ITIE à OSLO, il est bon de rappeler au gouvernement qu'il a besoin de tenir compte des exigences des normes ITIE sur lesquelles seront évaluées le dossier de réadmission de notre pays.

Parmi ces exigences il y a (1) le suivi rapproché par le

Groupe Multipartite ITIE Gabon (GMP), (2) le cadre légal et institutionnel, y compris l'octroi des licences aux entreprises extractives des ressources naturelles, (3) la prospection et production, (4) la collecte des revenus, (5) l'attribution des revenus, (6) les dépenses sociales et économiques et les (7) résultats et impact.

Le rôle du Groupe Multipartite ITIE Gabon, et des membres élus en charge de la gouvernance, réside notamment dans le suivi des exigence 5 à 7 précitées, et consiste à accéder aux données (collecte, traitement analyses, diffusion, publication régulières).

Aussi, le ministère du budget en charge de la préparation du projet de Loi des finances initiale 2022 à travers les conférences budgétaires, devrait-il en tenir compte pour la validation du dossier du Gabon lors de son évaluation prochaine par le Conseil d'administration de l'ITIE.

Il y va de l'intérêt supérieur de l'État.

Bon week-end.

PETIT-LAMBERT OVONO

ÉVALUATEUR CERTIFIÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES, PRÉSIDENT DE SOGEVAL

Mercredi 5 mai 2021

***L'HISTOIRE BRÈVE DE L'ITIE***

C'est au mois d'octobre 2002 que Tony Blair annonce l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) au Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg. La Première Conférence plénière de l'ITIE à Lancaster House à Londres marque le lancement de l'Initiative ; c'était en juin 2003. En février 2004 se tient l'Atelier de mise en œuvre de l'ITIE à Paris, et en juin 2004 au Sommet G8 de Sea Island, Les États-Unis soutiennent l'ITIE pour la première fois.

En mars 2005 la deuxième conférence plénière de l'ITIE à Londres crée le Groupe consultatif international (GIC) pour décider de la gouvernance et de la direction future de l'initiative. Juin 2005 au Sommet du G8 de Gleneagles, le soutien à l'ITIE et sa mise en œuvre sont recommandés dans le rapport de la Commission pour l'Afrique. 2006 juin, la dernière réunion du GIC désigne un Conseil d'administration de l'ITIE et sélectionne Oslo en tant qu'emplacement du Secrétariat International.

La Troisième conférence plénière de l'ITIE à lieu à Oslo en septembre2006, et en octobre 2007, le Secrétariat International ouvre à Oslo avec une "Semaine de la transparence". 15 pays sont accueillis en tant que Pays Candidats à l'ITIE. En février 2008, le Conseil d'administration convient de la méthodologie de validation lors de sa réunion à Accra au Ghana. L'ITIE accueille 7 nouveaux pays en tant que Pays Candidats.

En 2008 au mois de mars, la Côte d'Ivoire est accueillie en tant que 23ème Pays Candidat à l'ITIE.

L'Azerbaïdjan entame officiellement sa validation. En septembre 2010 Évaluation des candidatures, et du 2 au 3 mars 2011 Organisation de la Conférence mondiale de l'ITIE (Paris/ France). La suite dans le prochain TEXTO.

Bonne journée.

PETIT-LAMBERT OVONO.

ÉVALUATEUR CERTIFIÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES, PRÉSIDENT DE SOGEVAL

Mardi, 4 mai 2021

***L'ITIE, PRINCIPES, CRITERES, ET PROCESSUS DE MISE EN OEUVRE***

Le TEXTO du jour ouvre dès ce jour une rubrique consacrée à *l'ITIE

Toutes les questions, hormis celles relevant du secret d'État, seront abordées. ITIE est l'acronyme en français de *l'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives. Les informations qui seront rapportées ici ont fait l'objet d'un travail de recherche et de compilation. Les citoyens gabonais ont le droit d'avoir la bonne information sur ce domaine très sensible des ressources naturelles de leur sol et de leur sous-sol.

Éloignée des débats stériles et des polémiques inutiles, la société civile gabonaise à travers ses représentants élus dans le groupe ITIE GABON, entend vous éclairez sur la bonne gouvernance des ressources extractives. Vos remarques seront prises en question. Avançons ensemble avec l'ITIE.

Dès demain, vous serez édifié sur la création de ce mécanisme.

En attendant, bonne journée.

PETIT-LAMBERT OVONO

ÉVALUATEUR CERTIFIÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES, EN CHARGE DE LA GOUVERNANCE POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE GROUPE ITIE-GABON

***LA FORÊT GABONAISE EST-ELLE UNE INDUSTRIE EXTRACTIVE?***

La mine d'Uranium de Mounana était à ciel ouvert, de même que les mines de Manganèse de Moanda.

Il ne serait donc venu à l'esprit de personne de penser que les arbres du Gabon ne sont pas extraits de notre sol et de notre forêt tout comme le pétrole, l'or et d'autres minerais. Certains pays considèrent même les poissons de leurs eaux comme une industrie extractive. Comment comprendre alors que le Gabon ne classe pas sa Forêt comme une industrie extractive ? Pourquoi ne la soumet-elle pas à l'ITIE ? Volonté de dissimulation ou volonté politique ? Le débat est ouvert. Vos réactions sont attendues.

PETIT-LAMBERT OVONO

ÉVALUATEUR CERTIFIÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES, PRÉSIDENT DE SOGEVAL

Mardi 11 mai 2021

***QUEL RÔLE CONCRET LA SOCIÉTÉ CIVILE GABONAISE VA T'ELLE JOUER DANS LE GROUPE MULTIPARTITE (GMP) ITIE-GABON ?***

Pour faire court, ce sera un rôle de suivi, de contrôle, de transparence, d'évaluation et d'alerte.

En effet, c'est en surveillant la fourniture et l'utilisation des ressources naturelles et financières que le Gouvernement peut faire et suivre les progrès, et tirer des leçons pour la conception, la mise en œuvre, et la gestion axée sur les résultats de ses politiques publiques. Le suivi et l'évaluation jettent les bases d'une plus grande responsabilité et fournissent une base pour un dialogue transparent entre le Gouvernement, les partenaires privés et la société civile. Ce rôle sera affirmé dans le GMT.

De plus, la gestion des finances publiques devant répondre à un objectif, à savoir celui de la discipline budgétaire, notre pays doit renforcer sa documentation budgétaire, son processus de préparation du budget, la prévision et le plafonnement des dépenses à moyen-terme et la gestion de la dette, en y associant ses partenaires, dont la société civile. Il y va de l'intérêt des citoyens. La société civile entend faire un plaidoyer dans ce sens. La suite dans les prochains textos.

Bonne journée.

PETIT-LAMBERT OVONO

ÉVALUATEUR CERTIFIÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES, MEMBRE DU GMP ITIE-GABON



Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

Dimanche 16 mai 2021

***QUID DES RAPPORTS ENTRE L'ÉTAT ET LA SOCIÉTÉ CIVILE GABONAISE***

La société civile désigne l'ensemble des associations à caractère non gouvernemental et à but non lucratif qui doivent normalement *agir comme groupes de pression pour influencer les politiques gouvernementales dans un sens favorables aux intérêts de ceux qu'elles représentent. * Il s'agit donc de l'auto-organisation de la société, en dehors du ou parallèlement au cadre institutionnel politique, administratif ou commercial.

Une société civile organisée est une structure organisationnelle dont les membres servent l'intérêt général au moyen d'un processus démocratique et jouent un rôle de médiateur entre les pouvoirs publics et les citoyens.

La composition de la société civile inclut les organisations non gouvernementales (ONG), les fondations (publiques et privées), les associations professionnelles, les syndicats, ainsi que les coopératives et les acteurs économiques dont les missions principales les définissent comme des entreprises sociales. Cette composition est théorique au Gabon, la création des syndicats et des coopératives obéissant à d'autres textes réglementaires autre que la loi 35/62 du 10 décembre 1962 relative aux associations. Sur instigation du PNUD, on avait recensé près de 3500 associations au Gabon en 1996.

L'histoire récente des associations montre que les associations se regroupent de plus en plus en réseaux et créent des plateformes. Ces réseaux se regroupant très souvent pour des raisons électives (accéder à des fonctions rémunérées), des groupes de soutien aux hommes politiques, et pour solliciter les aides financières auprès des Bailleurs de fonds. L'intérêt des populations est en réalité peu pris en compte dans ces rapprochements.

Si dans son corpus juridique, le pouvoir gabonais a prévu de travailler avec la société civile, dans les faits, le pouvoir Gabonais n'accorde pas encore toute la considération qu'elle mérite à la société civile. Les autorités publiques gabonaises ne s'embarrassant pas de consulter la société civile avant de décider. Aussi, la recommandation serait que les institutions gabonaises engagent un vrai dialogue avec les OSC et quelles prennent les avis de la société civile avant de décider.

Bon dimanche.

PETIT-LAMBERT OVONO

ÉVALUATEUR CERTIFIÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES, PRÉSIDENT DE SOGEVAL

Samedi 7 août 2021

***LE GABON SERAIT-IL RÉADMIS À L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES (ITIE)?***

Au moment où le Gabon est sur le chemin pour présenter sa candidature au secrétariat international de l'ITIE à OSLO, il est bon de rappeler au gouvernement qu'il a besoin de tenir compte des exigences des normes ITIE sur lesquelles seront évaluées le dossier de réadmission de notre pays. Parmi ces exigences il y a (1) le suivi rapproché par le Groupe Multipartite ITIE Gabon (GMP), (2) le cadre légal et institutionnel, y compris l'octroi des licences aux entreprises extractives des ressources naturelles, (3) la prospection et production, (4) la collecte des revenus, (5) l'attribution des revenus, (6) les dépenses sociales et économiques et les (7) résultats et impact.

Le rôle du Groupe Multipartite ITIE Gabon, et des membres élus en charge de la gouvernance, réside notamment dans le suivi des exigence 5 à 7 précitées, et consiste à accéder aux données (collecte, traitement analyses, diffusion, publication régulières). Aussi, le ministère du budget en charge de la préparation du projet de Loi des finances initiale 2022 à travers les conférences budgétaires, devrait-il en tenir compte pour la validation du dossier du Gabon lors de son évaluation prochaine par le Conseil d'administration de l'ITIE.

Il y va de l'intérêt supérieur de l'État.

Bon week-end.

PETIT-LAMBERT OVONO

ÉVALUATEUR CERTIFIÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES, PRÉSIDENT DE SOGEVAL

Dimanche 8 août 2021

***LE GOUVERNEMENT EST CHARGÉ DE METTRE EN OEUVRE LES POLITIQUES PUBLIQUES ET RIEN D'AUTRE***

La confusion entretenue au Gabon entre les missions constitutionnelles du président de la République qui consistent à déterminer la politique de la nation et de concevoir une stratégie, et celles du gouvernement qui consistent à les mettre en œuvre avec obligation de résultats, est sans doute due au fait que les membres du gouvernement passent la moitié de leur temps à faire de la politique politicienne, au lieu de se préoccuper de l'action publique. Quel bénéfice la population tire t'elle d'une rencontre entre le premier ministre et les partis politiques ?

Occupée à coordonner le pilotage et le suivi de l'action publique, le PM ne doit plus se laisser distraire par les hommes politiques qui ont d'autres tribunes pour présenter leurs points de vue et leurs doléances. Chaque gabonais et chaque gabonaise devrait être conscient du retard de développement accusé par notre pays. Alternance au sommet de l'État ou pas, l'action publique concerne tout le monde. Aussi, il serait intéressant que les membres du gouvernement soient choisis en dehors des assemblées électorales élues afin de s'occuper uniquement du pilotage et de la mise en œuvre de leur feuille de route. On ne le dira jamais assez, le seul décideur du Gabon étant le chef de l'État, il lui revient de prendre acte ou pas de nos recommandations.

Bon dimanche chez vous.

PETIT-LAMBERT OVONO
ÉVALUATEUR CERTIFIÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES, PRÉSIDENT DE SOGEVAL

*TEXTO DU JOUR*

Lundi 9 août 2021

***PRÉPARONS NOUS POUR EVITER DES LENDEMAINS DOULOUREUX APRÈS L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE 2023***

En me levant ce matin à 4h30, j'ai trouvé le message suivant dans ma boite WhatsApp :

"Bonsoir et merci mon très cher frère. Tu as toujours fait de très bonnes analyses mais vraiment je suis découragée par la situation actuelle dans ce pays. Tout est bloqué. Aucune issue de sortie. Nous les retraités maltraités opprimés en pré-pension depuis des années nous vivons dans la précarité surtout nous autres qui n'avons pas pu préparer notre retraite.".

Et sur Facebook, une pluie de réactions. En voici quelques unes :

"Votre exercice intellectuel quotidien est salué.

Mais vous écrivez des choses qui les font rire : leur souci n'est point de développer le Gabon. Nullement. Sinon le pays le serait depuis les années 72, lors du boom pétrolier.

La réalité, la leur, est que le Gabon est une épicerie privée dont la gestion ne regarde pas les peuplades de ce pays.

Occupons-nous de nos affaires, le Gabon est leur chose. Bonne journée.".

*Puis celle-ci* : Les dirigeants de ce pays n'aiment pas le Gabon. C'est aussi simple que ça. Ils sont là pour leurs propres intérêts et celles de leurs familles. Ils sont au pouvoir pour piller les richesses du Gabon. Ils se servent du Gabon et de ses richesses. Le reste ils s'en foutent.

*Et celle-là* : Les tenants du pouvoir n'ont rien à foutre du caractère orthodoxe que soutend la gestion d'un État, ils sont plutôt dans le pilotage à vue à défaut de déclencher le pilotage automatique.

*Et les plus pertinentes enfin* :

"En 2023 le chef de l'Etat malheureusement, non pas bienheureusement, sera seul devant le peuple pour défendre ses 14 ans passés à la tête pays, c'est vraiment dommage car les marmailleurs brouteurs ne seront inquiétés de rien du tout.".

" Ni l'Exécutif du parti et ses alliés convertis en anges, encore moins le Gouvernement, ne seront responsables de rien. Ali Bongo Ondimba notre Président sera seul devant le peuple Gabonais, c'est pourquoi le Gouvernement a un rôle assez primordial dans la mise en place des politiques publiques de ripostes qui puissent satisfaire tout le monde".

"... le Président de la République est jugé par son peuple. Il a un bilan à présenter à défendre sur l'effectivité des différentes réalisations de son magistère présidentiel. D'où la portée je crois de Mr PETIT-LAMBERT sur le choix futur des Hommes appelés à constituer le prochain Gouvernement. Effectivement, à moins de 24 mois de l'élection, nous avons plus que jamais besoin d'être en parfaite communion avec le peuple sur nos réalisations et l'offre politique à proposer !". Etc.

En conclusion, comme vous pouvez le constater, la déception est générale, et l'appel à travailler uniquement pour l'atteinte des objectifs du PAT plus qu'urgent pour éviter les troubles en septembre 2023.

" UNE NOUVEAU GOUVERNEMENT D'HOMMES INTÈGRES ET COMPETENTS EST PLUS QU'ATTENDU".

Bon début de semaine.

PETIT-LAMBERT OVONO

ÉVALUATEUR CERTIFIÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES, PRÉSIDENT DE SOGEVAL

*TEXTO SPÉCIAL SUR L'ITIE GABON*

Lundi 9 août 2021

***DE QUELLES GARANTIES DISPOSERAIT LE GOUVERNEMENT POUR OBJECTIVEMENT AFFIRMER SA VOLONTÉ D'UNE MISE EN OEUVRE EFFICACE DE L'ITIE AU GABON AU TERME DE SON ADHÉSION À VENIR* ?**

Le Gabon soumettra dans les jours à venir au Secrétariat International de l'ITIE, son dossier de candidature pour son adhésion à l'ITIE. Ce dossier sera examiné par le Conseil d'Administration International de l'ITIE prévu de se tenir au mois d'octobre 2021. D'après le document du Conseil d'Administration contenant les critères de clarification de l'évaluation de chaque candidature, il s'agit pour chaque pays candidat, au moment du dépôt de la candidature, et non pas à une autre période, de fournir les éléments de preuves ou justificatifs démontrant que les cinq (5) exigences suivantes (Exigence 1.1 : Engagement du gouvernement; Exigence 1.2 : Engagement des entreprises; Exigence 1.3 : Engagement de la société civile; Exigence 1.4 : Groupe multipartite; Exigence 1.5 : Plan de travail triennal), ont été satisfaites à travers une participation pleine, active et effective des parties prenantes au processus d'adhésion au moment de la candidature. Cela veut dire qu'une planification des actions, une organisation la plus efficiente possible relatives à la préparation et sensibilisation de la candidature doivent être mises en place par le pays candidat en s'accordant le temps nécessaire (3, 6, 12, 18, 24 mois) de préparation, mais surtout la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières permettant de soutenir les efforts et d'obtenir les résultats devant faire l'objet de documentation dans le dossier de candidature. L'examen de la préparation de la candidature de notre pays, montre qu'elle a démarré en janvier 2021, selon une approche opaque, non inclusive et sans sensibilisation préalable des parties prenantes à l'établissement du Groupe multipartite matérialisé plus tard par le décret 0077 réorganisant le Groupe d'Intérêt.

Au-delà de la mobilisation des ressources humaines (membres des quatre collèges du Groupe Multipartite), qui s'emploient depuis mai 2021 à participer aux sessions du Groupe Multipartite et à fournie des contributions diverses, on note à ce jour non seulement une absence totale de mobilisation des financements de l'Etat nécessaires à la mise en oeuvre des activités définies par chaque collège, mais encore plus grave, l'absence d'un siège fonctionnel de l'ITIE Gabon, les sessions se tenant par visioconférences où dans les hôtels de la place. Au terme de la réunion de relecture du dossier de candidature du Gabon, tenue le 08 août par visioconférence, on peut affirmer que les membres des collèges du Groupe Multipartite et notamment celui de la société civile ont fait montre à ce jour d'une participation pleine, active et effective.


Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

En outre, on se doit aussi par honnêteté intellectuelle et au-delà du patriotisme national d'affirmer que le dossier qui sera prochainement soumis ne sera pas assez robuste à cause de l'absence totale de préparation et de sensibilisation des acteurs. Cela se vérifie pour le gouvernement par la faiblesse du niveau d'engagement sur la mise en place d'un cadre juridique propre à la mise en œuvre de l'ITIE et l'absence de garanties de la fourniture d'un financement sécurisé du plan de travail triennal pour la mise en œuvre du processus ITIE.

Pour les entreprises, pourtant considérées comme partie essentielle au processus, par une mise en retrait et une absence totale de déclarations publiques et d'engagement en faveur du soutien de la mise en œuvre de l'ITIE en général et à la divulgation systématique des paiements, des contrats et licences. Pour le Groupe Multipartite, par l'absence d'une bonne gouvernance transparente, de procédures claires, l'absence de termes de référence et de manuels et enfin pour le plan de travail triennal, du faible niveau de consultation et de contributions par les parties prenantes, puisque seul environ le quart des actions de préparation et de sensibilisation a été mis en œuvre. Il est encore temps d'y remédier rendant disponibles les financements attendus afin que se tiennent effectivement les actions planifiées sur la période restante d'août à octobre 2021. Les efforts fournis et les résultats obtenus permettront d'étoffer et de soutenir le dossier de candidature du Gabon lors de la phase incontournable de motivation du dossier par le Secrétariat International de l'ITIE et d'évaluation par les membres du Conseil d'Administration International de l'ITIE qui s'en suivront. D'où la question non anodine, de savoir que recherche réellement le gouvernement à travers ce retour annoncé à l'ITIE ? Est-ce pour promouvoir la transparence ou juste pour la posture et la visibilité auprès des partenaires internationaux ? Là, réside tout le problème.

Bon lundi à tous

PETIT-LAMBERT OVONO

EVALUATEUR CERTIFIE DES POLITIQUES PUBLIQUES,

PRESIDENT DE SOGEVAL



Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

# Annexe 20 : Déclaration commune de soutien de la société civile à la mise en œuvre du processus de l'ITIE lors des assises du 3 au 5 août 2021

## Déclaration commune des organisations de la Société civile et des communautés soutenant la mise en œuvre de l'ITIE au Gabon

Les organisations de la Société civile Gabonaise et les communautés des zones extractives résolument impliquées dans la gouvernance des ressources naturelles s'engagent à :

1- S'impliquer de manière coordonnée et à mutualiser leurs interventions dans le cadre des dynamiques de participation citoyennes, inclusives en vue d'obtenir la validation de la candidature du Gabon à l'ITIE.
2- Participer activement, collectivement et en collaboration avec l'ensemble des composantes du Groupe Multipartite (GMP) à la mise en œuvre de l'ITIE à travers l'opérationnalisation du plan de travail
3- A œuvrer en faveur de la transparence et de l'amélioration substantielle de la gouvernance du secteur extractif dans le sens de la défense des intérêts des populations et de la nation Gabonaise ;
4- Initier les actions prioritaires et stratégiques visant :
   - La divulgation systématique des revenus, transactions, contrats et licences ;
   - La propriété réelle (effective) des entreprises ;
   - La cartographie des zones extractives;
   - La lutte contre l'opacité dans la gestion de la Provision pour les Investissements en Hydrocarbures (PIH), de la Provision pour les Investissements Diversifiés (PID), et des fonds communautaires.
   - L'implication de la société civile dans les processus de mise en œuvre des accords de développement locaux en partenariat avec les organisations à base communautaires (OBC), les opérateurs extractifs et les autorités locales ;
   - Le développement des mécanismes et des interventions en faveur de la lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux et la criminalité financière dans le secteur extractif ;
   - Le renforcement du contrôle citoyen de l'action publique à travers le suivi budgétaire et les enquêtes indépendantes sur les projets financés par les ressources extractives ;
   - La réalisation à l'échelle des zones extractives de la cartographie des pollutions dues aux activités des opérateurs extractifs ;
   - La promotion des bonnes pratiques environnementales au sein des entreprises afin de limiter l'impact sur les changements climatiques ;
   - La réalisation du monitoring sur les engagements contractuels des entreprises du secteur extractif et sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises ;

Convaincus que l'ITIE est une chance pour le changement de paradigme, l'appropriation nationale de la redevabilité et de la transparence, Nous, OSC et communautés des zones extractives :


Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

- Appelons le Gouvernement Gabonais à respecter scrupuleusement les exigences de la norme ITIE 2019 tout en s'engageant à souscrire aux principes fondamentaux des libertés démocratiques en particulier **l'espace civique** (liberté d'expression, d'association, de réunions pacifiques et de la presse) ;
- Appelons immédiatement le Gouvernement gabonais à mettre à la disposition du GMP la contribution nationale au titre du budget de l'Etat pour l'année 2021, une preuve de la volonté du Gabon à retourner à l'ITIE;
- Appelons les entreprises extractives opérant sur le territoire national à travailler de manière concertée et synergique avec la Société civile pour l'aboutissement de l'ITIE au Gabon ;
- Appelons la communauté internationale singulièrement les partenaires techniques et financiers à soutenir le processus ITIE au Gabon ;
- Exhortons le Gouvernement à faire adopter la loi sur la Responsabilité sociétale des Entreprises (RSE) ;
- Reconnaissons le rôle capital de la Société civile dans la réalisation des objectifs de l'ITIE au Gabon, une exceptionnelle opportunité pour mettre un terme aux inégalités en matière de redistribution des revenus issus de l'exploitation des ressources extractives ;
- Reconnaissons la pertinence du travail de la Société civile au sein du GMP et de l'expertise avérée de nos représentants démocratiquement mandatés par nos soins ;
- Renouvelons unanimement notre confiance sans réserve et notre quitus à nos représentants légitimes et leurs suppléants désignés au sein du GMP pour 3 années ;

Il s'agit :

Pour les ONG du secteur minier :
- Monsieur Georges MPAGA
- Maitre Olivier EKOMI NZE

Pour les ONG du secteur pétrole :
- Monsieur Guy René MOMBO LEMBOMBA,
- Madame Gwenaelle MARAT ABYLA

Pour les ONG du secteur environnement :
- Monsieur Yvon Martial NTZANTZI MIYAGOU ;
- Madame Carine TSIMBA MOUITY ;

Pour les ONG du secteur bonne gouvernance :
- Monsieur Petit Lambert OVONO ;
- Monsieur Elvain Junior NDJOBA

Pour la Presse Publique :
- Madame Raïssa OYE ASSECKO,

Pour presse publique :
- Madame Patricia Lydie MOUELLET,

Fait à Libreville le 05 Aout 2021

Pour les organisations de la Société civile soutenant l'ITIE au Gabon

Ida Navratilova **OYE OBAME**, Coordonnateur Adjointe de Publiez Ce Que Vous Payez Gabon

# Annexe 21 : Décret n°0077/PR/MER du 22 mars 2021 portant réorganisation du Groupe d'Intérêt de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DE LA RELANCE

REPUBLIQUE GABONAISE
Union - Travail - Justice

Décret n° № 0077 /PR/MER
portant réorganisation du Groupe d'Intérêt de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon

Le Président de la République,
Chef de l'Etat ;

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 01/2005 du 4 février 2005 portant statut général de la Fonction Publique, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu la loi n° 14/2005 du 08 août 2005 portant Code de Déontologie de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 20/2005 du 3 janvier 2006 fixant les règles de création, d'organisation et de gestion des services de l'Etat, ensembles les textes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 0335/PR/MIM du 28 février 2013 portant attributions et organisation du Ministère de l'Industrie et des Mines ;

Vu le décret n° 0458/PR/MPERH du 19 avril 2013 portant attributions et organisation du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Ressources Hydrauliques ;

Vu le décret n° 0456/PR/MAECIFNIR du 19 avril 2013 portant attributions et organisation du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale, de la Francophonie, chargé du NEPAD et de l'Intégration Régionale ;

Vu le décret n° 00535/PR/MEFBP du 08 juillet 2005 portant création, attributions et organisation du Groupe d'Intérêt de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives ;

Vu le décret n° 332/PR/MEEDD du 28 février 2013 portant attributions et organisation du Ministère de l'économie, de l'emploi et du développement durable, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 000227/PR du 16 juillet 2020 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

- deux représentants de la presse.

Le Groupe Multipartite peut être complété en tant que de besoin, sans toutefois excéder vingt-cinq membres.

**Article 11 :** Le Groupe Multipartite peut faire appel à toute autre personne dont l'expertise est jugée nécessaire à ses travaux.

**Article 12 :** Les membres du Groupe Multipartite sont désignés par les autorités ou les organismes dont ils relèvent.

Les membres du collège représentants la société civile sont issus des organisations non gouvernementales les plus représentatives de leur secteur.

Leur désignation est matérialisée par arrêté du ministre chargé de l'Economie.

**Article 13 :** A l'exception du Président, le mandat de membre du Groupe Multipartite a une durée de trois ans, renouvelable une fois.

**Article 14 :** Le mandat de membre du Groupe Multipartite prend fin :

- à l'expiration de sa durée normale ;
- à la démission, au décès ou en cas d'empêchement dûment constaté du titulaire ;
- en cas de révocation pour quelque cause que ce soit ;
- en cas de conflit d'intérêt, tel que la détention, sous quelque forme que ce soit, d'intérêt dans une structure ou avec une personne soumise au contrôle de l'ITIE Gabon.

**Article 15 :** En cas d'application de l'article 14 ci-dessus, le nouveau membre représentant son collège achève le mandat du membre dont le mandat a pris fin.

**Article 16 :** Les fonctions de membres du Groupe Multipartite sont gratuites.

Toutefois, il peut être alloué aux intéressés des compensations financières en contrepartie des sujétions liées à l'accomplissement de leurs missions, dans les conditions et selon des modalités fixées par les textes en vigueur.

Outre les compensations financières prévues à l'alinéa ci-dessus, les membres du Groupe Multipartite ont droit aux frais de restauration, de transport et de séjour nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, conformément aux modalités prévues par les textes en vigueur.

**Article 17 :** Le Groupe Multipartite se réunit au moins une fois par mois ou en tant que de besoin, sur convocation de son président, de sa propre initiative ou à la demande du ministre assurant la tutelle technique.

5


Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

L'ordre du jour, préparé par le Secrétariat Technique Permanent, est communiqué aux membres du Groupe Multipartite au plus tard quinze jours avant la date de la réunion.

Tout membre du Groupe Multipartite a le droit de soumettre un sujet de débat à l'ordre du jour. Ce dernier est soumis aux autres membres et adopté à la majorité.

Les sessions du Groupe Multipartite sont consignées dans un rapport signé des membres.

**Article 18 :** Le secrétariat des travaux du Groupe Multipartite est assuré par le Secrétariat Technique Permanent.

**Section 2 : Du Secrétariat Technique Permanent**

**Article 19 :** Le Secrétariat Technique Permanent est l'organe exécutif et technique de l'ITIE Gabon.

A ce titre, il est notamment chargé :

- de veiller à l'application des résolutions du Groupe Multipartite et d'en suivre la mise en œuvre ;
- de préparer le plan de travail annuel, les rapports de suivi et les autres documents de l'ITIE Gabon ;
- de préparer les projets de budget de l'ITIE Gabon ;
- de préparer tout projet de statuts et de règlement intérieur de l'ITIE Gabon ;
- de participer à la préparation des rapports sur les revenus des industries extractives, en collaboration avec les autres administrations et organismes concernés ;
- d'instruire et préparer les dossiers à soumettre au Groupe Multipartite ;
- de rédiger les comptes rendus des réunions et les rapports d'activités annuel du Groupe Multipartite ;
- de collecter les données devant servir à alimenter l'ITIE Gabon ;
- d'assurer la gestion, la mise à jour et l'archivage des documents relatifs aux activités de l'ITIE Gabon ;
- de proposer au Groupe Multipartite toute mesure susceptible de contribuer à la vulgarisation de la norme ITIE au Gabon ;
- d'élaborer les projets de stratégies de communication de l'ITIE Gabon et d'en assurer la diffusion ;
- de suivre les tâches et diligences d'ordre administratif et financier concourant à l'exécution des missions de l'ITIE Gabon.

**Article 20 :** Le Secrétariat Technique Permanent est placé sous la supervision d'un Secrétaire Technique Permanent.

6

Le Secrétaire Technique Permanent est recruté par le Groupe Multipartite de l'ITIE Gabon, après appel à candidature, conformément aux dispositions des textes en vigueur, parmi les personnes attestant d'une expertise avérée dans les domaines d'activités de l'ITIE Gabon et jouissant d'une bonne moralité.

**Article 21 :** Le Secrétaire Technique Permanent anime et coordonne les travaux du Secrétariat Technique Permanent. Il rend compte périodiquement de son activité au Président de l'ITIE Gabon.

**Article 22 :** Les personnels du Secrétariat Technique Permanent sont constitués d'agents publics mis à disposition et d'agents régis par le Code du travail.

Ils sont recrutés par le Secrétaire Technique Permanent, après appel à candidature, conformément aux dispositions des textes en vigueur, parmi les personnes attestant d'une expertise avérée dans les domaines d'activités de l'ITIE Gabon et jouissant d'une bonne moralité.

**Article 23 :** Les agents publics recrutés au Secrétariat Technique Permanent sont mis à disposition par les organismes et les administrations dont ils relèvent.

Leur mise à disposition est matérialisée par arrêté du Ministre chargé de l'Economie.

**Article 24 :** Sur proposition du Secrétaire Technique Permanent, le Président de l'ITIE Gabon peut recruter des experts issus du secteur privé, attestant d'une expertise avérée dans leurs domaines de compétences et jouissant d'une bonne moralité.

**Article 25 :** Les personnels du Secrétariat Technique Permanent sont recrutés pour une durée de trois ans, renouvelable une fois.

Toutefois, ce mandat peut prendre fin dans les cas suivants :

- à la démission, au décès et en cas d'empêchement dûment constaté ;
- en cas de révocation pour quelque cause que ce soit ;
- en cas de conflit d'intérêt, tel que la détention, sous quelque forme que ce soit, d'intérêt dans une structure ou avec une personne soumise au contrôle de l'ITIE Gabon.

**Article 26 :** Les droits et avantages des personnels du Secrétariat Technique Permanent ainsi que la rémunération des experts sont fixés par arrêté du Ministre chargé de l'Economie.

**Article 27 :** Le Secrétariat Technique Permanent ne peut excéder vingt membres.

**Chapitre 3 : Des ressources**

**Article 28 :** Les ressources financières de l'ITIE Gabon sont constituées :

- des subventions de l'Etat et des autres collectivités publiques ;

7


Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

- des contributions des organismes nationaux et internationaux publics et privés ;
- des dons et legs ;
- de toutes autres ressources affectées.

**Article 29 :** La gestion des ressources de l'ITIE Gabon est régie par les règles de comptabilité de droit privé.

**Article 30 :** Le président de l'ITIE Gabon est l'ordonnateur du budget. Il peut, en tant que de besoin, déléguer cette compétence au Secrétaire Technique Permanent.

**Chapitre 4 : Des dispositions diverses et finales**

**Article 31 :** Les autres modalités d'organisation et de fonctionnement de l'ITIE Gabon sont fixées par ses statuts approuvés par arrêté du Premier Ministre.

**Article 32 :** Des textes réglementaires déterminent, en tant que de besoin, les dispositions de toute nature, nécessaires à l'application du présent décret.

**Article 33 :** Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment le décret n°579/PR/MEPPDD du 22 décembre 2016 portant réorganisation du Groupe d'Intérêt de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (GI-EITI Gabon), sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 22 MARS 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat ;

**Ali BONGO ONDIMBA**

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

**Rose Christiane OSSOUKA RAPONDA**

Le Ministre de l'Economie et de la Relance ;

**Nicole Jeanine Lydie ROBOTY, Epouse MBOU**

Le Ministre du Budget et des Comptes Publics ;

**Sosthène OSSOUNGOU NDIBA MOYE**

Le Ministre du Pétrole, du Gaz et des Mines ;

**Vincent de Paul MASSASSA**



Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

# Annexe 22 : Membres du Groupe Multipartite ITIE Gabon

Le Groupe Multipartite ITIE Gabon

| Civilité | Noms & Prénoms | Titre / Département | Collège | Contact |
|---|---|---|---|---|
| Madame | OYOUOMI LOUMBOU épse BIBEY Léontine-Tania | Présidente de l' ITIE Gabon | | Mail : oyouomi.leontine@gmail.com<br>Tél. : +241 66 38 91 21 |
| Monsieur | OSSINDJI Elvis | Conseiller - Présidence de la République | Administration Publique | Mail : eossindji@gmail.com<br>Tél. : +241 77 41 64 51 |
| Monsieur | TCHICOT Yvon | Conseiller, chef de département - Primature | Administration Publique | Mail : ytchicot2009@gmail.com<br>Tél. : +241 66 00 68 17 |
| Monsieur | REVANDINE Didier | Directeur Général - Ministère des Mines | Administration Publique | Mail : revandinedidier@gmail.com<br>Tél. : +241 66 78 28 78 |
| Monsieur | ABESSOLO Styve | Chef de service - Ministère des Industries | Administration Publique | Mail : a.styve@yahoo.fr<br>Tél. : +241 66 78 12 54 |
| Monsieur | MBINA KOMBILA Edgard | Directeur Général - Ministère du Pétrole | Administration Publique | Mail : emkombila@gmail.com<br>Tél. : +241 66 26 06 41 |
| Monsieur | LENDJOUGOU Francis | Conseiller - Ministère de l'Economie | Administration Publique | Mail : len_fr@yahoo.com<br>Tél. : +241 77 99 71 55 |
| Monsieur | TSAMBA Michel | Conseiller - Ministère du Budget | Administration Publique | Mail : mtsamba2016@gmail.com<br>Tél. : +241 77 22 25 60 |
| Monsieur | EYANG BEYEME Frédérique | Spécialiste en Gouvernance - Ministère de la Bonne Gouvernance | Administration Publique | Mail : frederiqu9@yahoo.fr<br>Tél. : +241 74 08 05 60 |
| Monsieur | MBA ELLA Gilles Térence | Conseiller - Société Nationale des Hydrocarbures (GOC) | Opérateurs Publics | Mail : gilles.mba@gabonoil.com<br>Tél. : +241 77 97 70 70 |
| Madame | CHEYI Sandra Satisse | Conseiller - Société Equatoriale des Mines (SEM) | Opérateurs Publics | Mail : sandra.cheyi@gabonmining.com<br>Tél. : +241 66 38 79 36 |
| Monsieur | PUCHEU Thomas | Président de l'Union Minière du Gabon (UMIGA) | Secteur Privé | Mail : tpucheu.umiga@gmail.com<br>Tél. : +241 77 38 90 04 |
| Madame | BIGNOUMBA Jacqueline | Présidente de l'Union Pétrolière Gabonaise (UPEGA) | Secteur Privé | Mail : jacqueline.bignoumb@yahoo.fr<br>Tél. : +241 65 57 30 30 |
| Madame | BIWAOU Danielle Gibelle | Directeur Général – Chambre de Commerce | Secteur Privé | Mail : bidacib@yahoo.fr<br>Tél. : +241 77 36 14 43 |
| Monsieur | OVONO Petit-Lambert | ONG SOGEVAL[1] | Société Civile – Bonne Gouvernance | Mail : petitlambertov@gmail.com<br>Tél. : +241 66 94 94 70 |
| Monsieur | MPAGA Georges | ONG ROLBG[2] | Société Civile - Mines | Mail : gmpaga@gmail.com<br>Tél. : +241 77 51 99 32 |
| Monsieur | MOMBO LEMBOMBA Guy René | ONG Déclarez ce que vous payez | Société Civile - Pétrole | Mail : mombo_guy@yahoo.fr<br>Tél. : +241 77 39 04 65 |
| Monsieur | NTZANTZI MIYAGOU Yvon Martial | ONG Croissance saine environnement | Société Civile - Environnement | Mail : yvonmartial2011@gmail.com<br>Tél. : +241 66 15 64 46 |
| Madame | OYE ASSEKO Raïssa | Echos du Nord | Société Civile – Presse privée | Mail : oyeassekorassa@yahoo.fr<br>Tél. : +241 66 99 62 99 |
| Madame | MOUELLET Lydie | Gabon Télévision | Société Civile – Presse publique | Mail : pattymouellet@yahoo.fr<br>Tél. : +241 77 50 36 08 |

[1] Société Gabonaise de Suivi et Evaluation



Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

# Annexe 23 : Statuts de ITIE Gabon

ITIE – GABON
Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RELANCE

## STATUTS

## INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES AU GABON (ITIE GABON)

ITIE – GABON
Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

JUILLET 2021



Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

# STATUTS

## INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES AU GABON (ITIE GABON)

**Article 1er :** Les présents statuts, adoptés en application des dispositions de l'article 8 du décret n°0077/PR/MER du 22 mars 2021 portant réorganisation du Groupe d'Intérêt de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon, en abrégé ITIE Gabon, ont pour objet de préciser les règles et les modalités d'organisation et de fonctionnement des organes de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Gabon.

### Chapitre Premier : DES DISPOSITIONS GENERALES

**Article 2 :** Le siège social de l'ITIE Gabon est établi à Libreville, B.P. 747.

Il peut être transféré en tout autre lieu par simple décision de l'autorité de tutelle.

**Article 3 :** Les attributions et l'organisation de l'ITIE Gabon sont fixées par le décret cité supra.

**Article 4 :** L'ITIE Gabon comprend :

- le Groupe Multipartite, en abrégé GMP ;
- le Secrétariat Technique Permanent, en abrégé STP.

**Article 5 :** Le GMP est placé sous la coordination du Président de l'ITIE Gabon.

**Article 6** : Le STP est placé sous l'autorité du GMP et du Président de l'ITIE Gabon.

**Article 7** : Le Président de l'ITIE Gabon assure le rôle de Coordinateur National.

A ce titre, il est notamment chargé :

- de présider les sessions du GMP ;
- d'assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions du GMP auprès du STP ;
- de veiller au maintien des relations de coopération entre les parties prenantes de l'ITIE Gabon.

**Article 8** : Le Président de l'ITIE Gabon dispose d'un cabinet composé de quatre personnes, librement choisis par ses soins, parmi les personnels mis à disposition par les administrations directement en lien avec les activités de l'ITIE Gabon.

Les membres du cabinet sont exclusivement placés sous l'autorité hiérarchique du Président.

La désignation des membres du cabinet est matérialisée par un arrêté du Ministre chargé de l'Economie.

2



Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

## Chapitre II - DU GROUPE MULTIPARTITE

**Article 9 :** Le GMP est l'organe de coordination et de validation de l'ITIE Gabon.

A ce titre, il est notamment chargé :

- de valider la stratégie relative aux activités et aux objectifs de l'ITIE Gabon, conformément aux objectifs et orientations stratégiques de l'ITIE ;
- d'approuver les plans de travail et d'actions annuels de l'ITIE Gabon ;
- d'adopter le budget de l'ITIE Gabon ;
- de valider les rapports de l'ITIE Gabon ;
- de veiller au respect des principes et critères de l'ITIE et leur mise en œuvre sur l'ensemble du territoire national ;
- d'approuver les politiques et procédures opérationnelles et de contrôle de l'ITIE Gabon ;
- de superviser le processus de déclaration ITIE et participer à la validation ;
- de coordonner les actions des parties prenantes de l'ITIE ;
- d'entreprendre des activités de sensibilisation de la population, la société civile et les sociétés exerçant dans le domaine des industries extractives sur la norme et les politiques gouvernementales.

**Article 10** : Le GMP est composé des membres ci-après, représentant quatre collèges :

- pour le collège des membres représentant l'administration publique :
  - un représentant de la Présidence de la République ;
  - un représentant du Premier Ministre ;
  - un représentant du Ministre chargé des Mines ;
  - un représentant du Ministre chargé des Industries ;
  - un représentant du Ministre chargé du Pétrole et du Gaz ;
  - un représentant du Ministre chargé de l'Economie ;
  - un représentant du Ministre chargé du Budget ;
  - un représentant du Ministre chargé de la Bonne Gouvernance.
- pour le collège des membres représentant les opérateurs publics :
  - un représentant de la Société Nationale des Hydrocarbures du Gabon ;
  - un représentant de la Société Equatoriale des Mines.
- pour le collège des membres représentant le secteur privé :
  - un représentant des entreprises privées minières ;
  - un représentant des entreprises pétrolières ;
  - le Président de la Chambre de Commerce ou son représentant.
- pour le collège des membres représentant la société civile :
  - un représentant des organisations non-gouvernementales du secteur Minier ;
  - un représentant des organisations non-gouvernementales du secteur Pétrole ;

3


Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

- un représentant des organisations non-gouvernementales du secteur Environnement ;
- un représentant des organisations non-gouvernementales du secteur de la Bonne Gouvernance ;
- deux représentants de la presse.

**Article 11 :** Chaque collège s'administre librement, conformément à la Norme ITIE.

**Article 12 :** Le GMP peut être complété en tant que de besoin, sans toutefois excéder vingt-cinq (25) membres.

**Article 13 :** Le GMP se réunit en session ordinaire ou extraordinaire.

Les sessions ordinaires se tiennent, une fois par mois ou en tant que de besoin, sur convocation de son Président, de sa propre initiative ou à la demande du Ministre assurant la tutelle technique.

Les sessions extraordinaires se tiennent, sur convocation de son Président ou à la majorité des membres du GMP, afin d'examiner certains sujets spécifiques à caractère urgent.

a- **Délais de convocation des sessions**

Les convocations du GMP aux sessions ordinaires sont faites quinze (15) jours francs au moins, à l'avance. Pour les sessions extraordinares, le délai est de cinq (5) jours francs.

b- **Modes de convocation**

Les convocations sont faites par lettres recommandées avec avis de réception, ou par porteur avec cahier de transmission, ou par avis inséré dans un journal d'annonces légales, ou par tout autre moyen de communication moderne dans le délai imparti pour la convocation du GMP.

c- **Lieu des sessions**

Les sessions du GMP se tiennent au siège de l'ITIE Gabon, en tout lieu mentionné sur l'avis de convocation ou par tout moyen de communication moderne.

d- **Représentation des membres**

Tout membre du GMP peut se faire représenter par un mandataire dûment approuvé par le Président de l'ITIE Gabon. Les mandats devront être présentés au STP avant le début de la session. Le recours à un mandat ne peut excéder deux (02) fois au cours d'une année.

e- **Feuille de présence**

Il est tenu une feuille de présence à émarger, mentionnant l'identité des personnes prenant part aux travaux.

La feuille de présence ainsi émargée est certifiée sincère et véritable.

f- **Processus décisionnel du GMP**

Les décisions du GMP se prennent, à titre principal, par consensus entre ses membres. Toutefois, il peut être procédé au vote par collège à la majorité simple.

4



Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

g- **Ordre du jour des sessions**

Le projet d'ordre du jour des sessions est préparé par le STP et soumis aux membres du GMP par le Président pour approbation.

Tout membre du GMP peut soumettre un sujet de débat à l'ordre du jour. Ce dernier est soumis aux autres membres et adopté à la majorité.

L'ordre du jour est adopté par collège à la majorité simple.

Il ne pourra être mis en délibération que les questions figurant à l'ordre du jour.

h- **Procès-verbaux des délibérations des sessions**

Les délibérations du GMP sont constatées par des procès-verbaux établis par le STP, transmis à chaque membre pour approbation. Le délai imparti à chaque collège est de cinq (5) jours. La non-approbation dans les délais impartis vaut acceptation des résolutions de la session.

Le Procès-verbal est signé par le Président de ITIE Gabon et visé par tous les membres du GMP.

Le procès-verbal des délibérations du GMP indique la date et le lieu de la session, la nature de la session, le mode de convocation, l'ordre du jour, la composition du GMP, les membres du STP présents, le texte des résolutions soumises au vote de la session et le résultat des votes pour chaque résolution, les documents et rapports présentés au GMP et un résumé des débats.

En cas de session par visioconférence, le projet de procès-verbal est transmis aux membres du GMP pour approbation, dans un délai de cinq (5) jours. La non-approbation dans les délais impartis vaut acceptation des résolutions de la session.

i- **Quorum**

Pour délibérer valablement, les sessions du GMP doivent atteindre un quorum composé d'au moins la moitié des représentants de chaque collège.

Si le quorum n'est pas atteint, la session est convoquée de nouveau dans les formes et délais prescrits et les délibérations sont valablement prises quel que soit le nombre de membres des collèges représentés. Les délibérations ne peuvent porter que sur les questions qui figuraient à l'ordre du jour de la session précédente.

j- **Communication des résolutions du GMP**

Les résolutions proposées à toute session ordinaire ou extraordinaire doivent être tenues à la disposition des membres du GMP. Elles sont publiées sur les canaux de communication de l'ITIE Gabon et archivées au siège avec la feuille de présence et ses annexes.

k- **Prise de décision en session ordinaire ou extraordinaire**

La prise de décision se fait à la majorité des 2/3 des membres présents. En cas de désaccord, la voix du Président est prépondérante.

**Article 14 :** Le GMP peut décider de la mise en place d'une commission restreinte chargée d'examiner certaines questions spécifiques.

La commission restreinte est présidée par le Président de l'ITIE Gabon. Elle se reunit autant de fois que nécessaire, sur convocation de celui-ci.

La commission restreinte rend compte de ses travaux et fait des recommandations au GMP.

## Chapitre III - DU SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

**Article 15 :** Pour l'accomplissement de ses missions, l'ITIE Gabon dispose d'un organe exécutif dénommé Secrétariat Technique Permanent (STP).

Le STP est notamment chargé :

- de veiller au suivi des résolutions du GMP et d'en assurer la mise en œuvre ;
- de préparer le plan de travail annuel, les rapports de suivi et les autres documents de l'ITIE Gabon en lien avec les différents collèges ;
- de préparer les projets de budget de l'ITIE Gabon ;
- de préparer tout projet de modification des statuts et de règlement intérieur de l'ITIE Gabon ;
- de participer à la préparation des rapports sur les revenus des industries extractives, en collaboration avec les autres administrations et organismes concernés ;
- d'instruire et préparer les dossiers à soumettre au GMP ;
- de rédiger les comptes rendus des réunions et les rapports d'activités annuel du GMP ;
- de collecter les données devant servir à alimenter l'ITIE Gabon ;
- d'assurer la gestion, la mise à jour et l'archivage des documents relatifs aux activités de l'ITIE Gabon ;
- de proposer au GMP toute mesure susceptible de contribuer à la vulgarisation de la norme ITIE au Gabon ;
- d'élaborer les plans de communication de l'ITIE Gabon et d'en assurer la mise en oeuvre, après approbation du GMP ;
- de suivre les tâches et diligences d'ordre administratif et financier concourant à l'exécution des missions de l'ITIE Gabon.

Le STP peut recevoir du Président ou du GMP toute autre mission en rapport avec son domaine d'activité.

**Article 16 :** Le STP est placé sous la supervision d'un Secrétaire Technique Permanent, recruté par le GMP, après appel à candidature, parmi les personnes attestant d'une expertise avérée dans le domaine des industries extractives et jouissant d'une bonne moralité.

**Article 17** : Le STP est composé de :

- une Cellule Technique ;
- une Cellule Administrative ;
- une Cellule d'Appui.

**Article 18** : Sur délégation du Président de l'ITIE Gabon, le Secrétaire Technique Permanent est responsable de la gestion quotidienne de l'ITIE Gabon.

A ce titre, il est notamment chargé :

- d'animer et coordonner les travaux du STP ;
- de superviser et rendre compte au Président de l'ITIE Gabon de l'avancement des actions à mener ;
- de participer aux sessions du GMP, d'en assurer le sécretariat et rapporter les points inscrits à l'ordre du jour.

6



Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

**Article 19** : Le STP est composé d'agents publics mis à disposition et d'agents régis par le Code du Travail.

Ils sont recrutés par le Secrétaire Technique Permanent, après appel à candidature, parmi les personnes attestant d'une expertise avérée dans les domaines d'activités de l'ITIE Gabon et jouissant d'une bonne moralité.

**Article 20 :** Le GMP peut recruter des experts issus du secteur public ou du secteur privé attestant d'une expertise avérée dans le domaine des industries extractives et jouissant d'une bonne moralité.

**Article 21 :** La durée d'exercice des membres du STP est de trois ans, renouvelable une fois.

Toutefois, la qualité de Secrétaire Technique Permanent et de membre du STP prend fin dans les cas suivant :

- à la démission, au décès et en cas d'empêchement dûment constaté ;
- en cas de revocation pour quelque cause que ce soit ;
- en cas de conflit d'intérêt, tel que la détention, sous quelque forme que ce soit, d'intérêt dans une structure ou avec une personne soumise au contrôle de l'ITIE Gabon.

**Article 22 :** Le STP ne peut excéder vingt (20) membres.

## Chapitre IV - DE LA REMUNERATION, DES INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS

**Article 23 :** En contrepartie des sujetions liées à l'accomplissement de leurs missions, la rémunération, les indemnités et les avantages divers alloués au Président et son cabinet, aux membres du GMP et du STP sont fixés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

## Chapitre V - DU BUDGET

**Article 24 :** Le Président est l'ordonateur du budget de l'ITIE Gabon. Il peut, en tant que de besoin, déléguer cette compétence au Secrétaire Technique Permanent.

**Article 25 :** Le budget de l'ITIE Gabon est un document unique de prévision qui retrace chaque année et pour une année, l'ensemble des ressources et emplois.

**Article 26 :** L'exercice budgétaire commence le premier janvier de l'année considérée et se termine le 31 décembre de la même année.

**Article 27 :** Les ressources financières de l'ITIE Gabon sont constituées :

- des subventions de l'Etat et des autres collectivités publiques ;
- des contributions des organismes nationaux et internationaux publics et privés ;
- des dons et legs ;
- de toutes autres ressources affectées.

**Article 28 :** La gestion des ressources de l'ITIE Gabon est régie par les règles de comptabilité de droit privé.

**Article 29 :** Un rapport financier annuel est soumis au GMP pour information.

7



Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

**Article 30 :** Le rapport d'exécution budgétaire et le plan de travail sont appouvés par le GMP dans le cadre d'une session ordinaire ou extraordinaire.

**Article 31 :** Les ressources de l'ITIE Gabon sont domiciliées dans un compte ouvert dans les livres du Trésor Public.

Toutefois, les contributions éventuelles des entreprises du secteur extractif et des partenaires au développement peuvent être logées, sur autorisation du Ministre chargé des Comptes Publics, le cas échéant, dans un compte dédié à l'ITIE Gabon et ouvert dans les livres de la Caisse des Dépôts et Consignations.

**Article 32 :** A l'initiative du GMP, un auditeur indépendant peut être recruté, par appel à candidature, pour la vérification de conformité des comptes et la revue des procédures internes de l'ITIE Gabon.

## Chapitre VI - DES DISPOSITIONS FINALES

**Article 33 :** Les présents statuts sont signés par le Président de l'ITIE Gabon, après approbation par les membres du GMP.

Ils sont approuvés par arrêté du Premier Ministre.

Les dispositions des présents statuts ne peuvent être modifiées que par écrit.

Fait à Libreville, le 19 JUIL. 2021

**Le Président de l'ITIE Gabon**

**Léontine-Tania OYOUOMI-LOUMBOU épse BIBEY**

8



Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

# Annexe 27 : Règlement intérieur de ITIE Gabon

ITIE – GABON
Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RELANCE

## REGLEMENT INTERIEUR

## INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES AU GABON (ITIE GABON)

INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DES INDUSTRIES EXTRACTIVE GABON
Présidente du Groupe d'Intérêt

JUILLET 2021

*Règlement Intérieur ITIE Gabon*

1



Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

# REGLEMENT INTERIEUR
# INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES AU GABON (ITIE GABON)

## PREAMBULE

Le présent règlement intérieur, pris en application des dispositions du décret n°0077/PR/MER du 22 mars 2021 portant réorganisation du Groupe d'Intérêt de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Gabon (GI-ITIE Gabon) et des statuts, est établi pour compléter et préciser les règles de fonctionnement de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Gabon (ITIE Gabon).

## Chapitre Premier : DES DISPOSITIONS GENERALES

### 1. Objet

Le présent règlement intérieur a pour objet de rappeler à chacun ses droits et obligations dans l'accomplissement des missions effectuées pour l'ITIE Gabon.

Il fixe notamment :

- les principes généraux à respecter en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;
- les règles de discipline applicables ;
- les garanties procédurales dont bénéficient le personnel à l'encontre desquels une sanction est envisagée ;
- la nature et l'échelle des sanctions pouvant être infligées au personnel.

### 2. Champ d'application

Le présent règlement intérieur s'applique, sauf dispositions particulières contraires ou spécifiques, à l'ensemble des organes de l'ITIE Gabon et aux experts extérieurs auxquels elle pourrait faire appel.

Tout personnel est tenu de prendre connaissance du présent règlement intérieur au moment de sa prise de fonction à l'ITIE Gabon. Aucun personnel ne pourra donc se prévaloir de son ignorance.

Tous les membres des organes composant l'ITIE Gabon sont tenus de se conformer au Code de Conduite de la norme ITIE 2019.

### 3. Hygiène, sante et sécurité au travail

#### a) Obligations générales

Le respect des mesures de sécurité et de protection individuelle du personnel prévues par l'ITIE Gabon doit être scrupuleusement mis en œuvre. Toute instruction de l'ITIE Gabon à ce sujet doit être respectée.

Il est interdit d'enlever, neutraliser, déplacer, bloquer ou limiter l'accès aux dispositifs de sécurité mis en place par l'ITIE Gabon (trousse de secours, extincteurs, brancards, etc.), ou d'en faire une utilisation étrangère à leur finalité.

L'ensemble du matériel de sécurité doit être maintenu en parfait état de propreté et d'entretien.

Toute défaillance ou défectuosité doit être signalée au Secrétaire Technique Permanent.

Toute violation de ces dispositions constitue une faute.

### b) Consignes en cas d'incendie

Les consignes de sécurité et d'évacuation en cas d'incendie sont affichées. Le personnel doit en prendre connaissance.

Deux exercices annuels d'évacuation sont prévus. Les membres du GMP et le personnel de l'ITIE Gabon sont tenus d'y prendre part.

En cas d'incendie, le personnel doit respecter strictement les consignes de sécurité et obéir aux instructions d'évacuation données.

### c) Tabagisme et vapotage

La consommation de tabac et le vapotage sont interdits sur les lieux de travail fermés et couverts à usage collectif dans les locaux de l'ITIE Gabon.

### d) Consommation d'alcool et usage de drogue

Il est interdit de pénétrer dans les locaux de l'ITIE Gabon en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue.

Les boissons alcoolisées ne sont autorisées qu'à titre exceptionnel sur le lieu de travail dans le cadre d'un évènement festif.

### e) Comportement général

Chaque membre du GMP et tout personnel ITIE Gabon s'engage à respecter les règles élémentaires de savoir-vivre et de savoir être en collectivité.

Toute rixe, injure, comportement agressif, incivilité sont interdits. Il en est de même de tout comportement raciste, xénophobe, sexiste et/ou discriminant au sens des dispositions du Code du travail et du Code pénal.

### f) Usage général des locaux et du matériel de l'ITIE Gabon

Sauf autorisation particulière, les locaux et le matériel doivent être exclusivement réservés aux activités professionnelles.

Il est notamment interdit :

- d'introduire sur le lieu de travail et pour quelque raison que ce soit des objets ou marchandises pour y être vendus ;
- d'organiser, sans autorisation ou disposition légale ou conventionnelle l'autorisant, des collectes ou souscriptions sous quelque forme que ce soit ;
- de diffuser des journaux, des pétitions ou de procéder à des affichages sans autorisation du Président ;
- d'emporter, même pour quelques jours seulement, des objets appartenant à l'ITIE Gabon, sauf accord du Président.

Le personnel est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour l'exécution de son travail.

Les lignes informatiques et téléphoniques mises à la disposition du personnel ne peuvent être utilisées à des fins personnelles que si celles-ci sont liées aux nécessités impératives de la vie privée.

Le fait de détériorer un matériel peut être considéré comme une faute grave, voire lourde. Il en est de même pour le fait d'enlever un dispositif protecteur et/ou de sécurité sauf pour entretien et uniquement par les personnes ou entreprises dont c'est la charge.

La détérioration ou le mauvais fonctionnement des dispositifs de sécurité dont le personnel aurait connaissance doivent être immédiatement signalés au Président ou au Secrétaire Technique Permanent.

## Chapitre II : DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MEMBRES DU GROUPE MULTIPARTIRE

### 1. Discipline

#### a) Visite médicale

Tout personnel effectuera une visite médicale obligatoire annuelle ainsi que toute visite légalement ou conventionnellement obligatoire au cours du contrat.

Les frais inhérents à ces visites médicales sont à la charge de l'ITIE Gabon.

#### b) Horaires et temps de travail

Le personnel doit se conformer aux horaires de travail et de pause applicables dans le secteur public en République Gabonaise.

L'ITIE Gabon peut modifier l'horaire de travail dans le respect des dispositions légales, règlementaires et conventionnelles. Le personnel est alors tenu de se soumettre à cette modification.

Le non-respect de ces horaires peut entrainer des sanctions.

#### c) Retard, absence et congés

Toute absence doit être justifiée.

A défaut de motif valable, les retards et absences constituent des fautes qui peuvent être sanctionnées.

Si une absence est imprévisible, le personnel doit informer ou faire informer au plus tôt le Président ou le Secrétaire Technique Permanent et fournir une justification dans les 48 heures, sauf cas de force majeure.

En cas d'absence pour maladie ou accident, la justification résulte de l'envoi d'un certificat médical indiquant la durée probable du repos, la même formalité devant être observée en cas de prolongation.

Le personnel est tenu de respecter les dates de congés payés fixés par l'ITIE Gabon sous peine de sanctions disciplinaires.

#### d) Tenue vestimentaire

Compte tenu de l'activité de l'ITIE Gabon et afin de conserver son image de marque, une tenue vestimentaire correcte est exigée du personnel présent dans les bureaux ou dans des évènements extérieurs dont l'ITIE Gabon est partie prenante.

#### e) Nature et échelle des sanctions

Tout agissement considéré comme fautif sera sanctionné conformément aux dispositions des textes en vigueur (statut général de la fonction publique, statut général du fonctionnaire et code du travail).

Les malversations financières sont susceptibles de poursuites judiciaires.

## Chapitre III : DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PERSONNELS ITIE GABON

### 1. Accidents de travail

Tout accident du travail ainsi que tout dommage corporel ou non causé à autrui dans le cadre de l'exécution des missions doit être signalé immédiatement au Secrétaire Technique Permanent, par l'intéressé ou des témoins sauf cas de force majeure, d'impossibilité absolue ou de motif légitime.

En cas d'arrêt de travail, les certificats médicaux relatifs à l'accident du travail ou la maladie professionnelle doivent être transmis au Secrétariat Technique Permanent dans un délai maximum de 48 heures.

### 2. Informations confidentielles

Le personnel de l'ITIE Gabon est astreint à une clause de confidentialité lors de la signature de leur contrat de travail.

Chaque membre du personnel est tenu à la plus stricte confidentialité concernant l'ensemble des documents et matériels détenus dans l'exercice de ses fonctions. La divulgation de ces informations est interdite.

Les documents et matériels mis à la disposition du personnel doivent être restitués sur simple demande de l'ITIE Gabon en cas de modification ou de cessation d'activité pour quelque motif que ce soit.

Le personnel est tenu à une obligation de discrétion vis-à-vis de l'extérieur sur l'ensemble des éléments techniques, financiers ou autres dont il aurait pu avoir connaissance durant son travail, notamment concernant les brevets et procédés de fabrication de l'ITIE Gabon et de ses partenaires, sous peine de sanctions disciplinaires et d'éventuelles poursuites pénales.

Les informations dont le personnel dispose ne pourront être utilisées que dans le cadre de l'exercice de leurs missions.

Les informations personnelles des membres composant les organes de l'ITIE Gabon ne seront pas utilisées ou divulguées qu'à des fins de bonne administration de ses ressources humaines dans le respect des exigences légales et réglementaires en vigueur. L'ITIE Gabon conservera ces données personnelles en conformité avec les dispositions des textes en vigueur.

### 3. Visite médicale

Tout personnel effectuera une visite médicale obligatoire annuelle ainsi que toute visite légalement ou conventionnellement obligatoire au cours du contrat.

Les frais inhérents à ces visites médicales sont à la charge de l'ITIE Gabon.

### 4. Horaires et temps de travail

Le personnel doit se conformer aux horaires de travail et de pause applicables dans le secteur public en République Gabonaise.

L'ITIE Gabon peut modifier l'horaire de travail dans le respect des dispositions légales, règlementaires et conventionnelles. Le personnel est alors tenu de se soumettre à cette modification.

Le non-respect de ces horaires peut entrainer des sanctions.

### 5. Retard, absence et congés

Toute absence doit être justifiée.

A défaut de motif valable, les retards et absences constituent des fautes qui peuvent être sanctionnées.

Si une absence est imprévisible, le personnel doit informer ou faire informer au plus tôt le Président ou le Secrétaire Technique Permanent et fournir une justification dans les 48 heures, sauf cas de force majeure.

En cas d'absence pour maladie ou accident, la justification résulte de l'envoi d'un certificat médical indiquant la durée probable du repos, la même formalité devant être observée en cas de prolongation.

Le personnel est tenu de respecter les dates de congés payés fixés par l'ITIE Gabon sous peine de sanctions disciplinaires.

### 6. Exécution des travaux

Le personnel doit exécuter les travaux qui leur sont confiés, en respectant les ordres et directives donnés. Nul ne peut effectuer un travail autre que celui qui lui est confié.

### 7. Tenue vestimentaire

Compte tenu de l'activité de l'ITIE Gabon et afin de conserver son image de marque, une tenue vestimentaire correcte est exigée du personnel présent dans les bureaux ou dans des évènements extérieurs dont l'ITIE Gabon est partie prenante.

### 8. Comportement général du personnel

Chaque personnel doit respecter les règles élémentaires de savoir-vivre et de savoir être en collectivité.

Toute rixe, injure, comportement agressif, incivilité sont interdits. Il en est de même de tout comportement raciste, xénophobe, sexiste et/ou discriminant au sens des dispositions du Code du travail et du Code pénal.

### 9. Usage général des locaux et du matériel de l'ITIE Gabon

Sauf autorisation particulière, les locaux et le matériel doivent être exclusivement réservés aux activités professionnelles.

Il est notamment interdit :

- d'introduire sur le lieu de travail et pour quelque raison que ce soit des objets ou marchandises pour y être vendus ;
- d'organiser, sans autorisation ou disposition légale ou conventionnelle l'autorisant, des collectes ou souscriptions sous quelque forme que ce soit ;
- de diffuser des journaux, des pétitions ou de procéder à des affichages sans autorisation du Président ;
- d'emporter, même pour quelques jours seulement, des objets appartenant à l'ITIE Gabon, sauf accord du Président.

Le personnel est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour l'exécution de son travail.





Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

Les lignes informatiques et téléphoniques mises à la disposition du personnel ne peuvent être utilisées à des fins personnelles que si celles-ci sont liées aux nécessités impératives de la vie privée.

Le fait de détériorer un matériel peut être considéré comme une faute grave, voire lourde. Il en est de même pour le fait d'enlever un dispositif protecteur et/ou de sécurité sauf pour entretien et uniquement par les personnes ou entreprises dont c'est la charge.

La détérioration ou le mauvais fonctionnement des dispositifs de sécurité dont le personnel aurait connaissance doivent être immédiatement signalés au Président ou au Secrétaire Technique Permanent.

### 10. Nature et échelle des sanctions

Tout agissement considéré comme fautif sera sanctionné conformément aux dispositions des textes en vigueur notamment, le statut général de la fonction publique, statut général du fonctionnaire, le Code de déontologie de la Fonction Publique et le code du travail.

Les malversations financières sont susceptibles de poursuites judiciaires.

## Chapitre IV : DES DISPOSITIONS FINALES

### 1. Formalités et dépôts

Conformément aux dispositions du décret mentionné au préambule, le présent règlement intérieur est signé par le Président de ITIE Gabon, après approbation et visas des membres du GMP. Il est transmis au Premier Ministre, Chef du Gouvernement et au Ministre de l'Economie pour information.

### 2. Modification

Toutes dispositions non prévues par le présent règlement intérieur seront étudiées par le GMP et soumises au Président pour approbation.

### 3. Interprétation et règlement de différends

Le présent règlement intérieur est régi et interprété selon les lois et règlements en vigueur en République Gabonaise.

En cas de différend découlant de l'interprétation du présent règlement intérieur ou lié à celui-ci, les parties conviennent de se rencontrer afin de chercher à régler le différend par le biais de la négociation ou d'un autre processus approprié de règlement des différends, avant de recourir à l'action judiciaire.

### 4. Entrée en vigueur

Le présent règlement intérieur entre en vigueur à sa date de signature.

Fait à Libreville, le 21 JUIL. 2021

Le Présidente ITIE Gabon

**Léontine-Tania OYOUOMI-LOUMBOU Epse BIBEY**

Présidente du Comité d'Intérêt

# Annexe 25 : Procès-verbal de la session extraordinaire du GMP du 05 août 2021

ITIE – GABON
Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RELANCE

**PROCES-VERBAL**
**SESSION EXTRAORDINAIRE DU GROUPE MULTIPARTITE DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES**

| | |
|---|---|
| **Type de session** : Session Extraordinaire | **Mode** : distanciel |
| **Date** : le 05 août 2021 | **Lieu** : Libreville |
| **Début** :11 heures | **Fin** : 14 heures |

Le jeudi 05 août 2021, s'est tenue, en distanciel, une session extraordinaire du Groupe Multipartite (GMP) de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Gabon (ITIE Gabon).

L'ordre du jour qui a été approuvé, sans amendement, par les membres du GMP, portait sur les points suivants :

1- introduction ;
2- validation du dossier de candidature du Gabon à l'ITIE ;
3- divers.

La liste des participants de session est jointe en annexe du présent procès-verbal.

**1- Introduction**

Dans son propos liminaire, la Présidente de l'ITIE Gabon a rappelé aux membres du GMP les enjeux liés à la session extraordinaire de ce jour. En reprécisant que le dépôt officiel du dossier de candidature du Gabon est prévu pour le 10 août 2021.

A cet effet, tous les membres du GMP doivent continuer les efforts déjà entamés afin de clore le processus. Au cours des travaux, il sera donné la latitude à chaque collège de s'exprimer librement sur le dossier de candidature tout en rappelant que l'anticipation du dépôt du dossier du Gabon à ITIE a été une volonté des plus Hautes Autorités entérinée par l'ensemble du GMP.

Par ailleurs, la Présidente a informé les membres du GMP qu'elle a eu un entretien avec Madame le Ministre de l'Economie et de la Relance sur divers sujets d'intérêt commun notamment le financement des activités de chaque collège inscrit dans le plan de travail d'ITIE Gabon.

Au cours de cet entretien, Madame le Ministre a donné son accord pour l'envoi d'une correspondance officielle, confirmant le budget ITIE Gabon et précisant les modalités de mise à disposition des fonds en vue du financement des activités par collège.

Enfin, la Présidente a tenu à remercier tous les membres du GMP prenant part aux travaux malgré des contraintes calendaires, cela témoigne une fois de plus de leur implication dans nos activités.

**2- Validation du dossier de candidature du Gabon à l'ITIE**

Pour ce qui est de la validation du dossier de candidature du Gabon à l'ITIE, les membres du GMP, après une heure d'échange, se sont engagés à se retrouver du 06 au 08 août 2021, pour la relecture

Page 1 | 2 PV n°003/05082021/GMP

# Annexe 26 : Plan de travail triennal de l'ITIE Gabon 2022-2024


Secrétariat international de l'ITIE
Téléphone : +47 222 00 800 • E-mail : secretariat@eiti.org • Twitter : @EITIorg • www.eiti.org
Adresse : Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

ITIE – GABON
Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DE LA RELANCE

## DRAFT DU PLAN DE TRAVAIL TRIENNAL
(2022-2024)

| Axe stratégique n°1 : | | Promouvoir un environnement propice à la bonne gouvernance, à la transparence dans le secteur des industries extractives et au suivi par le GMP du processus de l'ITIE au Gabon | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Objectif spécifique n°1.1 | | Renforcer la gouvernance et asseoir la crédibilité du GMP ITIE Gabon | | | | | | | | |
| Actions | Activités | Résultats attendus | Indicateurs | Sources de vérification | Responsables | 2022 | 2023 | 2024 | Total (US$) | Sources |
| | Réaliser le diagnostic du développement organisationnel et de la gouvernance de l'ITIE Gabon | | | | | 6 000 | | | 6 000 | ETAT |
| | Réaliser le diagnostic du secteur des industries extractives du Gabon | | | | | 10 000 | | | 10 000 | ETAT |
| | Passer en revue les engagements de l'Etat, des entreprises privées et publiques et des OSCs | | | | | 3 000 | | | 3 000 | ETAT |
| | Prendre les textes législatifs et réglementaires intégrant les recommandations du diagnostic organisationnel et de l'examen du dossier de candidature du Gabon | | | | | 3 000 | | | 3 000 | ETAT |
| | Elaborer, valider et mettre en œuvre les outils de gouvernance interne (politique, stratégies, plans d'actions, manuels, guides, programmes, projets, approche assurance qualité, etc.) | | | | | 50 000 | 50 000 | | 100 000 | ETAT |
| | Intégrer les recommandations du CA ITIE concernant les échéances de divulgations systématiques et de validation | | | | | 3 000 | | | 3 000 | ETAT |
| | Organiser les sessions, travaux spéciaux et réunions des commissions du GMP | | | | | 50 000 | 50 000 | 50 000 | 150 000 | ETAT |

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Assurer les rémunérations, jetons de présence et diverses autres charges récurrentes | | | | | 150 000 | 150 000 | 150 000 | 450 000 | ETAT |
| | **ST objectif spécifique n°1.1** | | | | | **275 000** | **250 000** | **200 000** | **725 000** | |
| | **Objectif spécifique n°1.2** | **Rendre fonctionnel et viable le GMP et STP de l'ITIE Gabon** | | | | | | | | |
| | Mettre à disposition et exploiter des locaux adéquats, les équipements, le matériel pour le fonctionnement du GMP et STP | | | | | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 300 000 | ETAT |
| | Recruter, mobiliser le personnel, mettre en œuvre et suivre le plan de travail budgétisé annuel | | | | | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 3 000 | ETAT |
| | Formuler, mobiliser les financements, mettre en œuvre et assurer le suivi des projets grâce à des financements additionnels auprès des PTFs | | | | | 25 000 | 15 000 | 10 000 | 50 000 | ETAT |
| | Organiser des plaidoyers, réunions, et dialogues de haut niveau et des visites institutionnelles | | | | | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 15 000 | ETAT |
| | Faire réaliser les audits de certification comptes des exercices 2022, 2023 et 2024 | | | | | 15 000 | 15 000 | 15 000 | 45 000 | ETAT |
| | Réaliser des sessions de formations des membres du GMP et STP ITIE Gabon | | | | | 10 000 | 15 000 | 20 000 | 45 000 | ETAT |
| | Elaborer et assurer la mise en œuvre du plan stratégique COM et de dissémination des rapports de l'ITIE Gabon | | | | | 15 000 | 2 000 | 2 000 | 4 000 | ETAT |
| | Instituer et organiser une journée annuelle porte ouverte du secteur des industries extractives | | | | | 30 000 | 40 000 | 50 000 | 120 000 | ETAT |
| | Organiser des colloques provinciaux sur la gouvernance et la transparence du secteur extractif au Gabon | | | | | 40 000 | 70 000 | 90 000 | 200 000 | ETAT |
| | Organiser une conférence sous-régionale sur la gouvernance et la transparence du secteur extractif des pays d'Afrique centrale | | | | | | | 200 000 | 200 000 | ETAT |

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Développer, tester, mettre en œuvre et suivre l'index national de suivi de la gouvernance et de al transparence du secteur des industries extractif | | | | | 40 000 | 15 000 | 15 000 | 70 000 | ETAT |
| | Organiser des voyages d'études auprès des pays avancés dans la mise en œuvre de l'ITIE (Cameroun, Sénégal, RDC, Nigeria, Ghana) | | | | | 30 000 | 60 000 | 80 000 | 170 000 | ETAT |
| | Participer aux évènementiels du secteur des industries extractives (CA ITIE International, Colloques, Symposium, congrès) | | | | | 30 000 | 50 000 | 30 000 | 110 000 | ETAT |
| | **ST objectif spécifique n°1.2** | | | | | **326 000** | **388 000** | **618 000** | **1 332 000** | |
| | **Axe stratégique n°2 :** | **Créer un environnement favorable à la mise en œuvre des exigences de la norme 2019 dans le secteur des industries extractives au Gabon** | | | | | | | | |
| | **Objectifs spécifique n°2.1** | **Réaliser les études préalables détaillées en vue de l'accélération des réformes à mener dans le secteur des industries extractives au Gabon** | | | | | | | | |
| | Réaliser une étude diagnostique des contraintes administratives et techniques, des systèmes d'information, d'évaluation et de divulgation des données des administrations et entreprises privées et publiques | | | | | 30 000 | | | 30 000 | ETAT |
| | Réaliser une étude diagnostique des dispositifs de transparence, de contrôle citoyen et de dialogue multi-acteurs | | | | | 10 000 | | | 10 000 | ETAT |
| | Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'un système de télédéclaration et de traçabilité des revenus dans la comptabilité des finances publiques | | | | | 15 000 | | | 15 000 | ETAT |
| | Réaliser une étude diagnostique du cadre légal, du régime fiscal, l'octroi de licences et de la transparence des contrats | | | | | 15 000 | | | 15 000 | ETAT |

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place de la propriété réelle et du développement de la politique des données ouvertes | | | | | 10 000 | | | 10 000 | ETAT |
| | Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place du registre des bénéficiaires effectifs des licences des entreprises privées et publiques | | | | | 10 000 | | | 10 000 | ETAT |
| | Réaliser une étude diagnostique des participations de l'État et entreprises d'État | | | | | 15 000 | | | 15 000 | ETAT |
| | Réaliser une étude diagnostique du suivi de la prospection, de la production et des exportations incluant une vue d'ensemble de l'extraction minière artisanale et à petite échelle | | | | | 20 000 | | | 20 000 | ETAT |
| | Réaliser une évaluation de l'impact de la Covid dans le secteur des industries extractive au Gabon | | | | | 20 000 | | | 20 000 | ETAT |
| | Réaliser une évaluation Ex-Ante de la mise en œuvre des réformes dans le secteur extractif au Gabon | | | | | 20 000 | | | 20 000 | ETAT |
| | Elaborer le cadre de l'assurance qualité, de la vérification, de la production des données relatives à la collecte et l'allocation des revenus, de déclarations par projets individuels et de la divulgation des analyses statistiques | | | | | 20 000 | | | 20 000 | ETAT |
| | Définir le périmètre des déclarations ITIE aux entreprises mères et leurs prestataires, le cadrage et la matérialité de la divulgation exhaustive des taxes, revenus, transactions et paiements infranationaux | | | | | 15 000 | 15 000 | | 30 000 | ETAT |

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réaliser des évaluations annuelles de la performance de la mise en œuvre de l'ITIE Gabon et élaborer le PTBA de l'année suivante | | | | | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 3 000 | ETAT |
| | **ST objectif spécifique n°2.1** | | | | | **201 000** | **16 000** | **1 000** | **218 000** | |
| | **Objectifs spécifique n°2.2** | **Opérationnaliser les recommandations des études préalables et accélérer la mise en œuvre des réformes dans le secteur des industries extractives au Gabon** | | | | | | | | |
| | Elaborer, mettre en œuvre, actualiser et suivre le plan d'action de mise en œuvre des recommandations des études et des rapports ITIE 2022, 2023 et 2024 issues de la validation | | | | | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 3 000 | ETAT |
| | Organiser un dialogue inclusif sur la gestion des ressources naturelles et des industries extractives en vue du renforcement des réseaux et coalitions et de la concertation | | | | | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 30 000 | ETAT |
| | Prendre les textes relatifs aux domaines d'intervention de l'ITIE (*gouvernance, transparence, accès à l'information, déclarations et divulgations systématiques, validation, dissémination des rapports ITIE, etc.*) | | | | | 5 000 | 5 000 | | 10 000 | ETAT |
| | Elaborer, mettre en œuvre le système de suivi et évaluation et assurer le suivi de l'application des textes votés et des engagements associés | | | | | 15 000 | 5 000 | 5 000 | 25 000 | ETAT |
| | Adapter, former les utilisateurs et rendre fonctionnel le système de télédéclaration et de traçabilité des revenus, des paiements et assurer les déclarations en temps réel | | | | | 50 000 | 15 000 | 15 000 | 80 000 | ETAT |
| | Créer, rendre fonctionnel et approvisionner régulièrement le portail des données ouvertes | | | | | 30 000 | 10 000 | 10 000 | 50 000 | ETAT |
| | **ST objectif spécifique n°2.2** | | | | | **111 000** | **46 000** | **41 000** | **198 000** | |
| | **Axe stratégique n°3 :** | **Opérationnaliser les trois dimensions de la transparence à travers la divulgation extractive, la traçabilité extractive et la traçabilité des entreprises en vue de la création de la valeur et l'amélioration de la gestion des paiements et revenus** | | | | | | | | |
| | **Objectifs spécifique n°3.1** | **Améliorer le reporting financier sur les paiements, le reporting non financier sur les contrats et licences, la diligence raisonnable et la traçabilité des flux des ressources** | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Définir une politique des données ouvertes et promouvoir les divulgations en respectent les principes | | | | | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 30 000 | ETAT |
| | Générer et publier les données ouvertes en soutien aux revenus perçus et au régime fiscal | | | | | 3 000 | 3 000 | | 6 000 | ETAT |
| | Renforcer les capacités de négociations à travers la modélisation fiscale et la réduction des asymétries des informations | | | | | 10 000 | | | 10 000 | ETAT |
| | Elaborer et faire adopter par le GMP les TdRs de l'Administrateur Indépendant ainsi que le formulaire de déclaration | | | | | | | 0 | 0 | ETAT |
| | Réaliser le cadrage de la mission et le processus de déclarations par les Administrations sectorielles | | | | | | | 3 000 | 3 000 | ETAT |
| | Organiser une formation sur le renseignement des formulaires de déclaration | | | | | | | 5 000 | 5 000 | ETAT |
| | Produire le rapport provisoire de Conciliation, discuter des conclusions et recommandations | | | | | | | 5 000 | 5 000 | ETAT |
| | Collecter, produire et publier les Rapports ITIE 2020-2021 et autres rapports associés 2022, 2023 et 2024 | | | | | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 30 000 | ETAT |
| | Planifier et mettre en œuvre le processus de la validation conformément aux exigences de la norme ITIE 2019 | | | | | | | 50 000 | 50 000 | ETAT |
| | Renforcer les capacités des entreprises sur la divulgation et la validation selon la norme ITIE 2019 | | | | | 50 000 | 50 000 | 50 000 | 150 000 | ETAT |
| | Inciter les entreprises publiques à entreprendre des réformes permettant de créer de la valeur | | | | | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 9 000 | ETAT |
| | **ST objectif spécifique n°3.1** | | | | | **86 000** | **76 000** | **136 000** | **298 000** | |
| | **Objectifs spécifique n°3.2** | **Améliorer les conditions d'imposition pour mobiliser efficacement les revenus** | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Améliorer les pratiques efficaces d'imposition | | | | | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 9 000 | ETAT |
| | Améliorer la divulgation systématique et temporelle des paiements à travers la publication mensuelle en ligne de statistiques sur les revenus, la production et les exportations | | | | | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 9 000 | ETAT |
| | Ancrer le contrôle indépendant de la perception des revenus à travers la réalisation et la publication d'audits annuels | | | | | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 9 000 | ETAT |
| | Renforcer les capacités d'analyses de diverses sources de données (Rapports ITIE, divulgations par les entreprises et statistiques gouvernementales) et de modélisation fiscale des revenus des projets extractifs | | | | | 20 000 | 40 000 | 40 000 | 100 000 | ETAT |
| | **ST objectif spécifique n°3.2** | | | | | **29 000** | **49 000** | **49 000** | **127 000** | |
| | **Objectifs spécifique n°3.3** | **Améliorer la traçabilité extractive pour la sureté et l'efficacité des opérations des multinationales** | | | | | | | | |
| | Améliorer la traçabilité de la propriété effective des entreprises | | | | | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 30 000 | ETAT |
| | Superviser l'exercice du devoir de vigilance des entreprises mères sur leurs filiales | | | | | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 9 000 | ETAT |
| | Superviser la mise en œuvre les obligations sociétales à travers RSE | | | | | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 9 000 | ETAT |
| | Examiner l'interopérabilité d'autres outils/instruments internationaux et mécanismes de reporting financier et non financier | | | | | | | 20 000 | 20 000 | ETAT |
| | **ST objectif spécifique n°3.3** | | | | | **16 000** | **16 000** | **36 000** | **68 000** | |
| | **Objectifs spécifique n°3.4** | **Améliorer la transparence et assurer une redevabilité équitable par les parties prenantes des revenus et dépenses issues des transferts infranationaux** | | | | | | | | |
| | Renforcer la transparence, l'équité et la compétitivité des processus d'octroi des contrats et licences | | | | | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 9 000 | ETAT |

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Renforcer la redevabilité dans la gouvernance des entreprises publiques pétrolières, gazières et minières | | | | | 15 000 | 25 000 | 15 000 | 55 000 | ETAT |
| | Mettre en œuvre les dispositions du cadre juridique et fiscal pour créer les conditions d'une gouvernance solide | | | | | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 15 000 | ETAT |
| | Identifier les contraintes juridiques et pratiques liées au périmètre, aux définitions et à la collecte de données | | | | | 6 000 | 6 000 | 6 000 | 18 000 | ETAT |
| | Divulguer les conditions de préqualification, les règles d'octroi et conditions négociables des contrats, licences, montant des revenus, bénéficiaires effectifs, intérêts de tiers et résultats financiers des audits | | | | | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 9 000 | ETAT |
| | Mettre en place une plate-forme de cadastre en ligne de diffusion des informations opérationnelles sur les blocs disponibles, ouverts à candidature, occupés, bénéficiaires, types d'activités, accords et contrats associés | | | | | 30 000 | 30 000 | 30 000 | 90 000 | ETAT |
| | Faire adopter des pratiques vertueuses par les entreprises extractives publiques et privées en matière de production et divulgation systématique de rapports annuels | | | | | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 9 000 | ETAT |
| | Etablir des règles et systèmes permettant de divulguer au public les bénéficiaires réels et les intérêts financiers des tiers | | | | | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 9 000 | ETAT |
| | **ST objectif spécifique n°3.4** | | | | | **68 000** | **78 000** | **68 000** | **214 000** | |
| | **Objectifs spécifique n°3.5** | **Elaborer et mettre en œuvre les plans de vigilance contre le crime et les trafics, la lutte contre la corruption, la fraude, les flux financiers illicites et le blanchiment des capitaux dans le secteur extractif gabonais** | | | | | | | | |
| | Réaliser un diagnostic, élaborer et mettre en oeuvre une stratégie de maitrise des risques de corruption et de fraude dans le secteur extractif | | | | | 15 000 | 15 000 | 15 000 | 45 000 | ETAT |

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Evaluer la mise en œuvre, actualiser et opérationnaliser les actions et mesures de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux | | | | | 15 000 | 15 000 | 15 000 | 45 000 | ETAT |
| | Participer aux activités pilotes de collecte, traitement et de diffusion des statistiques des flux financiers illicites (FFI) dans le secteur extractif gabonais | | | | | 15 000 | 15 000 | 15 000 | 45 000 | ETAT |
| | Lutter contre le crime environnemental et les trafics et la perte de moyens de subsistance occasionnées par les compagnies extractives | | | | | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 60 000 | ETAT |
| | Mener des campagnes d'information et de sensibilisation sur les mécanismes de lutte contre la corruption et la fraude en impliquant les institutions en charge de ces questions | | | | | 40 000 | 40 000 | 40 000 | 120 000 | ETAT |
| | **ST objectif spécifique n°3.5** | | | | | **105 000** | **105 000** | **105 000** | **315 000** | |
| | **Objectifs spécifique n°3.6** | **Mesurer les progrès accomplis et évaluer l'impact environnemental et social des sites industriels dans le cadre de la mise en œuvre du processus de l'ITIE au Gabon** | | | | | | | | |
| | Divulguer en ligne les rapports des études d'impact environnemental et social (EIES) et les plans de gestion environnementale et sociale (PGES) | | | | | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 9 000 | ETAT |
| | Réaliser des analyses coûts-résultats du secteur extractif et de ses secteurs connexes | | | | | | 15 000 | | 15 000 | ETAT |
| | Mettre en place un système de suivi-évaluation et réaliser les missions de S/E | | | | | 15 000 | 15 000 | 15 000 | 45 000 | ETAT |
| | Mettre en œuvre les recommandations des études thématiques, de la validation et des audits | | | | | 2 000 | 2 000 | 2 000 | 6 000 | ETAT |
| | Réaliser l'évaluation environnementale des sites extractifs et la surveillance de la mise en œuvre des PGES/EIES des compagnies extractives | | | | | 900 000 | 900 000 | 900 000 | 2 700 000 | ETAT |

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Evaluer les besoins de remise en état et de fermeture des sites extractifs, d'indemnisation des groupes sociaux impactés par la perte de moyens de subsistance | | | | | 30 000 | 30 000 | 40 000 | 100 000 | ETAT |
| | Examiner les résultats et les impacts de la mise en œuvre de l'ITIE et diffuser les rapports d'avancements | | | | | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | ETAT |
| | **ST objectif spécifique n°3.6** | | | | | **950 000** | **965 000** | **965 000** | **2 880 000** | |
| | **Objectifs spécifique n°3.7** | **Intégrer l'ITIE dans le système national décisionnel de l'Etat, des entreprises publiques, privées et organiser la première validation à la date fixée par le CA international de l'ITIE** | | | | | | | | |
| | Réaliser des diagnostics sur les contraintes liées à l'intégration de l'ITIE et la divulgation des rapports dans le dispositif national | | | | | 25 000 | 25000 | | 50 000 | ETAT |
| | Réaliser des diagnostics de l'interopérabilité des systèmes d'information des parties prenantes mettant en œuvre l'ITIE | | | | | 25 000 | | | 25 000 | ETAT |
| | Former les parties prenantes et superviser la mise en place des dispositifs intégrés ITIE dans le système national décisionnel de l'Etat, des entreprises publiques et privées | | | | | | 25 000 | 25 000 | 50 000 | ETAT |
| | Informer les parties prenantes sur le modèle de validation et le formulaire d'auto-évaluation de la mise en œuvre du processus ITIE et documenter la mise en œuvre de l'ITIE | | | | | | 25 000 | 25000 | 50 000 | ETAT |
| | Organiser un atelier de pré-validation du processus de validation | | | | | | | 10 000 | 10 000 | ETAT |
| | Rassembler et documenter le dossier de la validation selon les étapes du guide de validation | | | | | | | | 0 | ETAT |
| | Réaliser une évaluation de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE au Gabon | | | | | | | 20 000 | 20 000 | ETAT |
| | **ST objectif spécifique n°3.7** | | | | | **50 000** | **75 000** | **80 000** | **205 000** | |
| | **Objectifs spécifique n°3.8** | **Améliorer la gouvernance des entreprises publiques** | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Améliorer les pratiques de redevabilité des entreprises publiques à travers la redéfinition de leur mandat assorti de règles et la professionnalisation des conseils d'administrations | | | | | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 30 000 | ETAT |
| | Produire des rapports annuels contenant des résultats financiers vérifiés, les données opérationnelles et les transferts de flux | | | | | 6 000 | 6 000 | 6 000 | 18 000 | ETAT |
| | Réaliser et publier annuellement les résultats d'audit et des rapports des entreprises publiques, incluant des détails financiers et des informations opérationnelles | | | | | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 9 000 | ETAT |
| | Evaluer les risques de dépenses non commerciales au sein des entreprises publiques | | | | | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 9 000 | ETAT |
| | Standardiser les mandats, les structures de gouvernance, les règles de dépenses | | | | | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 9 000 | ETAT |
| | Améliorer les règles et la transparence des entreprises publiques en matière de perception des revenus en nature, de vente des matières premières et de réédition des comptes | | | | | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 9 000 | ETAT |
| | Elaborer et valider les règles et directives de gestion des revenus extractifs | | | | | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 9 000 | ETAT |
| | **ST objectif spécifique n°3.8** | | | | | **31 000** | **31 000** | **31 000** | **93 000** | |
| | **Objectifs spécifique n°3.9** | **Amélioration de la transparence budgétaire et la gestion durable des revenus des finances publiques, des revenus infranationaux et investissements du fonds gabonais des investissements stratégiques** | | | | | | | | |
| | Rendre public les documents budgétaires y compris les revenus tirés des ressources naturelles ventilés et les prévisions et dépenses des futurs revenus du secteur extractif | | | | | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 15 000 | ETAT |

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Assurer une vérification et un contrôle adéquats des comptes hors budget et les transferts entre le gouvernement et les entreprises publiques du secteur extractif | | | | | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 15 000 | ETAT |
| | Elaborer les règles de gestion des revenus, adopter des règles fiscales d'équilibre des dépenses des matières premières et soutenir la pratique du contrôle indépendant | | | | | 15 000 | 15 000 | 15 000 | 45 000 | ETAT |
| | Publier annuellement les rapports de vérification des états financiers du gouvernement ainsi que les renseignements de base des bourses d'exploitation du secteur extractif | | | | | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 9 000 | ETAT |
| | Mettre en place des systèmes de redistribution des revenus aux communautés locales les plus proches des sites d'extraction | | | | | 20 000 | 20 000 | | 40 000 | ETAT |
| | Elaborer les règles et pratiques d'audit en matière de transferts infranationaux des revenus et rendre compte du transfert des revenus désagrégés par entité infranationale et par flux de revenus | | | | | 20 000 | | | 20 000 | ETAT |
| | Procéder à des audits indépendants et à une publication des résultats audités sur le partage des revenus issus des transferts infranationaux | | | | | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 9 000 | ETAT |
| | Mobiliser les technologies de divulgation des informations en faveur de la publication des acquis développés par le SYSMIN | | | | | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 9 000 | ETAT |
| | Examiner la faisabilité de processus règlementés relatifs aux retraits, cadre de dépôt et investissements et d'audit par une institution supérieure de contrôle ou un auditeur externe et divulguer la source des financements du FGIS | | | | | 10 000 | 10 000 | 15 000 | 35 000 | ETAT |

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Publier des rapports annuels contenant des informations sur les actifs, les investissements et les rendements permettant d'évaluer la faisabilité du FGIS en tant qu'outil de gestion des revenus | | | | | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 9 000 | ETAT |
| | ontribuer à l'amplification des interventiosn du FGIS à travers des revenus collectés en soutien aux investissements accrus dans les secteurs de base | | | | | 2 000 | 2 000 | 2 000 | 6 000 | ETAT |
| | Publier des rapports annuels contenant des informations sur les actifs, les investissements et les rendements | | | | | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 9 000 | ETAT |
| | **ST objectif spécifique n°3.9** | | | | | **92 000** | **72 000** | **57 000** | **221 000** | |
| | **Objectifs spécifique n°3.10** | **Renforcer le contrôle citoyen et promouvoir le débat public sur la gouvernance et la transparence dans les industries extractives** | | | | | | | | |
| | Mener des plaidoyers et organiser les conférences et émissions radio-télévisé au bénéfice des parties prenantes nationales et infranationales | | | | | 30 000 | 10 000 | 10 000 | 50 000 | ETAT |
| | Vulgariser les dispositions des codes pétrolier, gazier, minier sur les incitatifs fiscaux, économiques et les transferts infranationaux des revenus | | | | | 30 000 | 15 000 | 10 000 | 55 000 | ETAT |
| | Sensibiliser les entreprises extractives sur les obligations et engagements sociétaux pour le développement local des communautés | | | | | 15 000 | 30 000 | 10 000 | 55 000 | ETAT |
| | Structurer et organiser les communautés en comités villageois de développement de locaux | | | | | 15 000 | 15 000 | 15 000 | 45 000 | ETAT |
| | Former les communautés villageoises à l'élaboration des cahiers de charges, les plans de développement locaux et les accompagner à les mettre en oeuvre | | | | | 25 000 | 25 000 | 25 000 | 75 000 | ETAT |

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Organiser des campagnes de sensibilisation et d'information sur le processus ITIE, la norme ITIE et les dispositions législatives et règlementaires | | | | | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 60 000 | ETAT |
| | Assurer une exploitation des données disponibles y compris celles des Rapports ITIE | | | | | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 15 000 | ETAT |
| | Promouvoir le dialogue citoyen entre l'Etat, les compagnies extractives et la société civile | | | | | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 15 000 | ETAT |
| | **ST objectif spécifique n°3.10** | | | | | **145 000** | **125 000** | **100 000** | **370 000** | |
| | | | | | | | | | | |
| | **Grand total:** | | | | | **2 485 000** | **2 292 000** | **2 487 000** | **7 264 000** | |